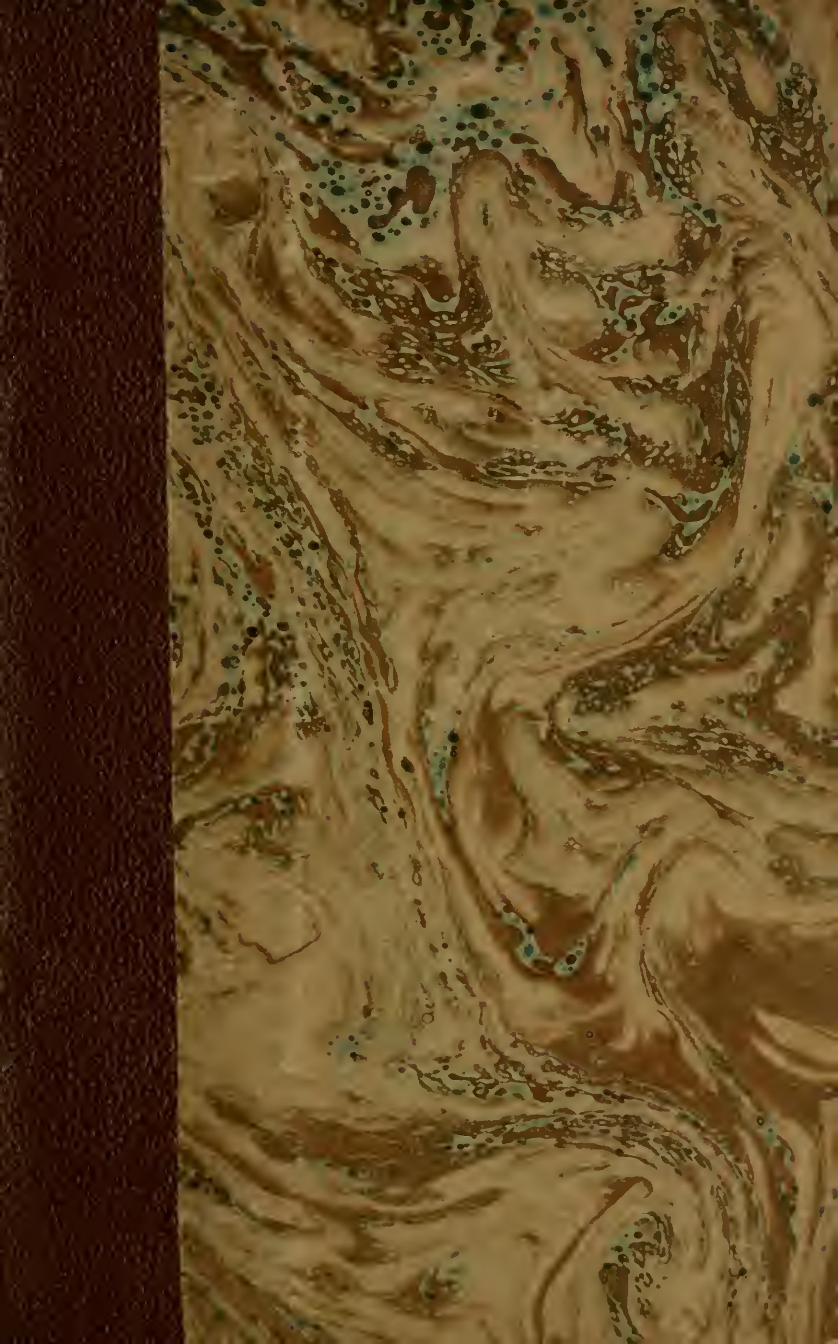


Le Comte de Montalembert



Le C[te] Ch. de Montalembert
(d'après le tableau de Healy)

LES GRANDS HOMMES DE L'ÉGLISE
AU XIXe SIÈCLE

Le Comte de Montalembert

PAR

Fénelon GIBON
Secrétaire de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement

Préface du Comte D'HAUSSONVILLE
De l'Académie française

Troisième édition

PARIS
LIBRAIRIE DES SAINTS-PÈRES
(P.-J. BÉDUCHAUD, ÉDITEUR)
83, rue des Saints-Pères, 83

1921

LETTRE-PRÉFACE

de M. le Comte d'Haussonville

De l'Académie française

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander quelques lignes de préface à la Vie de Montalembert *que vous venez d'écrire. Je vous les adresse bien volontiers, car à vous qui avez consacré votre vie, depuis plus de trente ans, à la défense de la liberté d'enseignement, il appartenait tout particulièrement de retracer la biographie de celui qui en a été un des premiers et un des plus utiles champions.*

Cette biographie est si complète que je ne vois rien à y ajouter. Aussi me bornerai-je à deux réflexions.

La première, c'est que les catholiques de toutes les écoles — il est parfaitement légitime, à part les points de discipline et de dogme, qu'il y ait parmi les catholiques des écoles différentes, — c'est, dis je, que tous les catholiques, à quelque école qu'ils appartiennent, suivent aujourd'hui les conseils de Montalembert et s'inspirent de ses exemples.

Quels sont les conseils qu'il a donnés aux catholiques de sa génération ?

Il leur disait d'abord : Affirmez nettement, claire-

ment, hautement, que vous êtes catholiques. Il l'a fait lui-même à l'âge de 20 ans, si je ne me trompe, dans une circonstance solennelle, lorsqu'il fut traduit devant la Chambre des Pairs pour un délit bien mince. Il déclara devant cette assemblée, qui sembla un peu étonnée, qu'il était catholique, en ajoutant que ce nom était grand comme le monde.

Cette affirmation, qui surprenait autrefois et qui a eu beaucoup de retentissement, n'en aurait aucun aujourd'hui. Personne n'hésite plus à s'affirmer catholique ; le temps est passé où l'on s'en cachait par respect humain. L'affirmation de la qualité de catholique, en particulier dans la jeunesse, est claire, ferme, courageuse, et, sur ce point, le conseil de Montalembert a été singulièrement suivi.

Il donnait ensuite aux catholiques un autre conseil. Il leur disait : « Ne demeurez pas dans une petite chapelle qui finirait par sentir le renfermé ; vivez au grand air, mêlez vous au mouvement de votre temps, prenez part à toutes les manifestations légitimes de la vie sociale. » Il leur disait surtout :

« ... Servez-vous, pour soutenir vos idées, de toutes les armes que la société moderne met à votre disposition ; servez-vous des libertés que vous avez pour conquérir celles que vous n'avez pas. »

Quelles étaient les libertés dont les catholiques jouissaient alors?

*C'était d'abord la liberté de la presse. Chacun sait avec quelle habileté, quelle éloquence Montalembert s'en est servi. Il a été un journaliste incomparable. Dans la collection de l'*Avenir *qui a été condamné pour certains*

excès de doctrine, mais dont tous les articles ne sont pas à blâmer, il y en a de magnifiques, et depuis, soit dans les journaux religieux du temps, soit dans des brochures, soit dans le Correspondant, *il a été un polémiste hardi, habile, incisif, n'hésitant pas à porter la guerre, quand il le fallait pour la défense de la vérité, dans le camp des adversaires, de sorte que j'ai le droit de dire que cette presse catholique, qui aujourd'hui est si forte, qui défend si bien les intérêts religieux, est issue de Montalembert et que tous les journalistes catholiques, sans en excepter aucun, ont été ses disciples.*

Les catholiques jouissaient encore d'une autre liberté, celle de la tribune. Quel orateur s'en est servi avec autant d'habileté et d'éloquence que Montalembert ? Que ce fût à la Chambre des Pairs, ou dans les assemblées tumultueuses qui suivirent la révolution de 1848, ou encore durant les quelques années où il fit partie du Corps législatif, chacun sait également avec quelle ardeur, quelle souplesse, quelle habileté, il a défendu les intérêts catholiques. A la tribune encore, son exemple a été suivi, et aujourd'hui j'ai le droit de dire que nos grands orateurs catholiques, un de Mun à la Chambre des députés, un Lamarzelle au Sénat, sont aussi les disciples de Montalembert.

Quelles étaient les libertés que Montalembert réclamait pour les catholiques ? Il y en avait une à laquelle il tenait passionnément, c'était la liberté d'association. Sous la monarchie de Juillet, les associations étaient encore régies par l'article 291 du Code pénal. C'était un legs de l'ancien régime, qui l'avait passé à la Révolution, qui l'avait passé au premier Empire, qui l'avait

passé à la Restauration. La monarchie de Juillet l'a passé au second Empire et même à la troisième République jusqu'en 1901. Cet article interdisait toutes les associations, quelles qu'elles fussent. Montalembert a toujours défendu les associations et les congrégations, d'abord dans le passé, par sa magnifique Histoire des Moines d'Occident, *et aussi dans le présent, en réclamant pour elles la liberté. Mais il ne demandait pas un monopole pour les congrégations ; il réclamait une liberté d'association dont tout le monde pût se servir, laïcs et religieux. Or, dans la lutte actuelle, que faisons-nous quand nous combattons cette loi de 1901 ? Nous n'en demandons pas l'abrogation ; nous nous bornons à protester contre le titre de la loi qui a créé une exception à l'égard des congrégations et qui les met hors de la loi générale. Mais nous ne réclamons pas pour elles un monopole. Ce que les catholiques réclament, c'est la liberté pour tous, parce qu'ils sauront s'en servir.*

Il est une autre liberté que Montalembert a réclamée avec une égale passion : c'est la liberté de l'enseignement.

Ah ! je crois que, même parmi ceux qui lui sont le plus opposés, personne ne méconnaît les services qu'il a rendus à cette grande cause. Il partage avec M. de Falloux l'honneur d'être le promoteur de cette loi de 1850, si attaquée aujourd'hui. Mais que demandait-il ? Prenant modèle sur la loi de 1833 qu'un protestant, M. Guizot, avait eu l'honneur de faire voter, il demandait que l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur fussent libres, comme l'était l'enseignement primaire. Nous ne voulons pas davantage ; ce que nous demandons, c'est

l'abrogation de ces mesures odieuses prises contre les congréganistes, mesures qui les excluent de l'enseignement populaire, eux qui ont tant fait pour le peuple. Nous ne demandons pas pour eux le monopole, nous demandons la liberté, et c'est pourquoi je dis que tous les catholiques, aujourd'hui, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, qu'ils s'en doutent ou qu'ils ne s'en doutent pas, tous les catholiques suivent les exemples et les conseils de Montalembert, et qu'ils réclament comme lui le droit commun dans la liberté. Dans notre pays, je crois que les catholiques ont raison de ne pas demander et qu'ils n'ont pas chance d'obtenir autre chose.

La seconde observation que je veux faire est celle-ci. C'est que, sur un autre point encore, les catholiques demeurent fidèles à l'exemple donné par Montalembert. Il n'a pas été seulement un orateur, un polémiste ; il a été un historien, un archéologue. Personne plus que lui n'a apprécié la beauté de ces monuments que le moyen âge a laissés. Il a défendu, contre les Vandales du temps, nos églises et nos cathédrales et je suis sûr que, s'il était encore de ce monde, personne ne s'associerait avec plus de cœur que lui à la campagne que fait mon confrère Maurice Barrès pour la défense de nos vieilles églises. Ce qu'il voulait, c'est que les catholiques eussent l'esprit ouvert à toutes les nobles préoccupations de l'esprit humain. Que ce fût la poésie, l'archéologie ou l'histoire, il voulait qu'ils eussent « des clartés de tout ». Or je suis particulièrement frappé de ceci : c'est que la jeunesse catholique en particulier, de qui dépend en France l'avenir de l'Eglise, s'inspire de ce conseil, et c'est,

pour ceux qui descendent d'un pas rapide la pente de la vie, une consolation que de penser qu'ils laisseront de tels successeurs.

C'est un peu le tort de la vieillesse de parler toujours du passé. Elle dit sans cesse : jadis... autrefois... et elle trouve le présent très inférieur au passé. Le vieillard est volontiers : laudator temporis acti. *Je ne crois pas avoir ce tort, et quand je compare la génération — je parle ici de la jeunesse catholique — dont je faisais partie à la nouvelle, je crois que la nouvelle lui est infiniment supérieure.*

Quand j'étais jeune (cela ne remonte pas au déluge, mais avant la guerre), il y avait certainement des jeunes gens catholiques : il n'y avait pas de jeunesse catholique, et voici en quoi consiste à mes yeux la distinction. Certainement, il y avait des jeunes gens qui pratiquaient leurs devoirs religieux et qui vivaient d'une vie correcte. Les meilleurs étaient affiliés aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, modeste institution qui faisait beaucoup de bien et qu'on a peut-être un peu trop abandonnée ; mais une jeunesse catholique s'affirmant, une jeunesse catholique embrigadée, résolue, défendant ses droits, ne se laissant pas marcher sur le pied, faisant joyeusement à sa foi les sacrifices qu'il est nécessaire de faire, cette jeunesse catholique n'existait pas de mon temps. Elle existe aujourd'hui, et c'est, pour la génération dont les derniers représentants disparaissent peu à peu de la scène du monde, un motif de consolation et d'espérance.

Cette génération n'a pas été heureuse. En pleine activité, en pleine jeunesse, elle a reçu au cœur le coup de

la guerre, et les efforts qu'elle a tentés pour s'en remettre n'ont pas été couronnés de succès. Elle n'a guère connu que des épreuves et des défaites. A ses successeurs elle aurait voulu pouvoir léguer des victoires ; elle ne lègue que des espérances. On lègue ce qu'on peut. Mais ces espérances-là, c'est à la jeunesse qu'elle les doit.

Tout le monde connaît ces admirables vers où Lucrèce parle des hommes qui transmettent aux générations nouvelles les traditions de l'expérience et de la science et où il les compare à ces coureurs antiques qui se transmettaient de main en main un flambeau. Quand ils tombaient épuisés, ils le passaient à un autre, craignant toujours de le voir s'éteindre...

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

Nous passons aux jeunes gens ce flambeau que nous avions reçu de Montalembert, mais que nos mains débiles n'ont pas su porter assez haut. Entre leurs jeunes et fortes mains il ne court pas risque de s'éteindre et ils sauront le faire briller d'un nouvel éclat. Je les engage, Monsieur, à lire cette vie que vous avez écrite en partie pour eux. Ils y trouveront plus d'une leçon à méditer et plus d'un exemple à suivre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments empressés.

HAUSSONVILLE.

Paris, 15 novembre 1912.

Le Comte de Montalembert

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES. — LA JEUNESSE.

Charles-Forbes-René de Montalembert est né à Londres, le 15 mars 1810, d'un père émigré et d'une mère anglaise. Depuis les Croisades, ses ancêtres paternels, fixés en Poitou et en Saintonge, n'avaient pas cessé de guerroyer ; c'était sous les Valois qu'ils s'étaient signalés davantage. Sous les Bourbons, durant l'éclat de la monarchie absolue, ils étaient restés à l'écart et, malgré une alliance avec Mme de Maintenon, n'avaient guère paru à Versailles. Au XVIIIe siècle, l'un d'eux avait même vendu la terre d'Angoumois dont il portait le nom pour chercher fortune aux colonies. La Révolution, qui avait retrouvé les Montalembert en France, les avait jetés en deux camps opposés. Pendant que l'un, Marc-René, maréchal de camp en 1789, inventeur d'un sys-

tème de fortifications et membre de l'ancienne Académie des sciences, travaillait, sous la direction de Carnot, à la défense du territoire, un autre, Jean, se plaçait à la tête d'une troupe d'émigrés qui reçut le nom de *Légion Montalembert* et où s'enrôlait son fils. Celui-ci, quand l'émigration cessa de combattre, se réfugia en Angleterre, y prit du service et fit successivement campagne en Egypte, aux Indes, en Portugal et en Espagne, où il soutint vaillamment l'honneur de son nom. A la chute de Napoléon, il rentra dans sa patrie sur le vaisseau qui ramenait le roi, et fut ensuite nommé ministre plénipotentiaire de France à Stuttgart.

Durant son séjour en Angleterre, ce dernier, le père de l'orateur catholique, avait épousé vers la fin de 1808 Elise Forbes, issue d'une race où le sang écossais s'était mêlé au sang irlandais et fille unique d'un voyageur alors renommé, qui devait, après avoir habité les Indes et fait le tour du monde, dévouer ses dernières années à la première enfance de son petit-fils Charles de Montalembert. La mère savait à quelles mains elle confiait son cher fils et quelle forte éducation lui serait donnée, au cours des continuels déplacements imposés à l'ambassadeur et au pair du roi Louis XVIII.

Son père unissait à la bravoure chevaleresque d'une race antique et très française, à la respec-

tueuse observance des obligations qu'il devait au roi, un amour passionné de la liberté et de la gloire de son pays. Sa mère, protestante anglicane, née dans la libre Angleterre, était fille d'un homme de science distinguée et de rigide piété. Aussi, son successeur à l'Académie française, un prince du sang de France, a-t-il pu rendre, en toute justice, ce témoignage qu'il avait été « le type accompli de l'union des deux races ».

Le grand-père de celui dont nous résumons la vie entoura l'enfant de sa paternelle affection. Il s'efforça d'éveiller en son âme la connaissance du beau et l'insatiable désir d'une universelle curiosité. Chrétien austère et pratiquant, il s'ingénia à faire naître en lui l'amour de Dieu, la continuelle recherche de la vérité, l'horreur de toute oppression, le mépris de toute bassesse. Pendant plusieurs années, Charles accompagne son grand-père dans ses promenades, ne quitte guère la vaste et belle bibliothèque de Stanmore ; ses premiers jouets, ses premiers amis d'enfance, sont des livres, les œuvres des orateurs et des poètes anglais, les ouvrages aux belles histoires, aux tirades passionnées ; il aime à lire et à déclamer les discours enflammés des éloquents défenseurs de l'Irlande et des grands amis de la liberté parlementaire ; reposant sa tête fatiguée, il se réjouissait à la vue des splendides collections de fleurs, de plantes et d'animaux que son aïeul, grand

voyageur, avait rapportées des Indes et de l'Afrique, et qui ne formaient pas moins de quarante-deux volumes in-quarto. Ainsi passèrent dans la grasse campagne des environs de Londres, les premières années du jeune Charles de Montalembert.

Une fois cependant, M Forbes et son petit-fils vinrent à Paris : c'était au mois d'août 1816, l'enfant n'avait guère plus de six ans, à peine l'âge de raison pour tant d'autres. Avec son grand-père, un dimanche, il se promenait sur les boulevards, profondément blessé, dans son âme chrétienne, des multiples atteintes à l'observation de la loi divine du dimanche. Une marchande des quatre-saisons, dont la voiturette était surchargée de fruits alléchants et de grappes de raisins vermeilles, leur offrit sa tentante marchandise. Mais Charles, redressant sa tête virginale, qu'encadraient d'adorables cheveux blonds, répondit avec dignité : « Madame, nous n'achetons jamais rien le dimanche ! (1) »

Le grand-père, résolu à mettre Charles au collège le plus tôt possible, consomma son douloureux sacrifice — depuis cinquante et un ans, M. Forbes n'avait presque jamais vécu seul et il souffrait beaucoup de l'isolement — en se séparant de cet enfant si affectueux et qui avait plu-

(1) Journal inédit de M. Forbes.

sieurs années d'avance sur les enfants de son âge. Voici en quels termes il raconta à sa fille comment il le conduisit à l'école de Fulham, sur les bords riants de la Tamise, en un jour qu'il qualifiait d'*épreuve peu commune* pour lui :

« Lorsque nous fûmes à moitié chemin entre Londres et Fulham, observant qu'il regardait soigneusement autour de lui, je lui demandai ce qu'il cherchait. Il me répondit : « qu'il voulait voir s'il y avait encore des maisons sur la route ». Je lui répondis que nous étions sur la partie du chemin où il y en avait le moins. Je lui demandai ce que cela lui faisait. Alors, mettant ses deux petits bras autour de mon cou et cachant son visage sur mon épaule, il me dit avec un gros sanglot et d'une voix entrecoupée :

« Maintenant, cher grand-papa, comme vous m'avez enseigné qu'il fallait toujours dire la vérité et que je ne devais rien vous cacher, je vous supplie de répondre vous-même avec vérité à la question que je vais vous faire. » Je le lui promis, et maintenant voici pour vous et Montalembert les propres paroles que ce cher enfant m'adressa :

« Vous savez, mon cher grand-papa, que lorsque papa et maman, mon frère et ma sœur, sont partis pour Stuttgart, ils m'ont laissé ici pour être votre enfant. Et maintenant, jusqu'à ce que nous les retrouvions, vous et moi nous sommes tout l'un pour l'autre. Dites-moi donc,

— mais dites-le-moi bien vrai, — depuis que je suis venu de Paris, ai-je été tout à fait ce que vous désiriez, et ce que vous attendiez que je fusse ? Et m'aimez-vous autant que lorsque nous étions là tous ensemble ? » C'en était trop pour moi. Cependant je pus lui assurer avec vérité qu'il avait été tout, et au delà de tout ce que j'attendais de lui. — « Alors, dit-il, je suis le plus heureux garçon qu'il y ait au monde, et je ne verserai pas une larme en vous quittant. » Et il n'en versa point en effet (1).

Cependant, le père de Charles, estimant que l'éducation tout anglaise qu'il recevait ne pouvait se prolonger, jugea le moment venu de placer son fils dans un collège français. Il se disposait l'année suivante — 1819 — à l'enlever au pauvre grand-père qui appréciait la prudence de la paternelle affection, lorsque la mort emporta soudain M. Forbes, ramenant à Stuttgart son petit-fils. « Jamais Montalembert n'oublia cette nuit affreuse où, pour la première fois, il rencontra la mort ; jamais surtout il n'oublia l'aïeul vénérable qui avait entouré son enfance d'une tendresse passionnée, lui inspirant pour toujours le goût du travail, le culte de l'honneur et l'amour de Dieu (2). »

M. de Meaux, dans la belle *Vie de Montalembert*,

(1) Mme Craven, *M. de Montalembert*, p. 6 et 7.
(2) R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 19.

écrite d'une plume élégante, si riche en impressions et que nous nous permettrons de mettre plus d'une fois à contribution, a porté sur M. James Forbes ce jugement auquel nous nous rallions sans réserves : « Il est permis de penser que le futur champion de l'Église romaine en France a reçu de son aïeul anglais et protestant, non seulement l'ardeur et la constance au travail, l'indépendance et l'activité de l'esprit, mais encore les premières impressions religieuses de l'âme. »

Ce rapide résumé des origines du comte de Montalembert explique comment les impressions de sa jeunesse inspirèrent sa conduite et, depuis, dominèrent toute sa carrière.

La mort venait d'enlever à Charles son grand-père, qui avait exercé sur lui une influence maternelle; quand il disparut, il ne fut pas remplacé. Voici ce pauvre enfant de neuf ans en France, sachant à peine le français !

A la fin de 1819, Charles entre au lycée Bourbon, où il se familiarise avec le français. Il souffrit beaucoup de l'internat et il garda toujours rancune à ces collèges parisiens, « vraies prisons, murées entre deux rues, dominées partout par des toits et par des tuyaux de cheminée, avec deux rangées d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée ou sablée, et une malheureuse prome-

nade tous les huit ou quinze jours à travers les guinguettes des faubourgs (1) ». Il passe l'année suivante à Stuttgart, dans sa famille, apprenant et parlant l'allemand, puis il rentre à Paris et continue ses études sous des maîtres spéciaux.

C'est ici que le R. P. Lecanuet, dans son remarquable ouvrage sur Montalembert, place deux événements qui exercèrent la plus salutaire influence sur cette âme éminemment religieuse, sa première communion et la conversion de sa mère.

Charles avait alors pour confesseur l'abbé Busson, directeur au séminaire des Missions étrangères. Il appartenait à ce saint prêtre d'achever l'œuvre si bien commencée par M. Forbes, d'allumer et d'entretenir dans l'âme de Montalembert l'amour de l'Église catholique. Cet abbé convertit au catholicisme la comtesse de Montalembert, élevée dans l'Église anglicane, et fut en même temps, en matière de religion, le premier maître et le premier guide de son fils, qui, trente ans après, écrivait à son sujet : « Je me rappelle très bien que ce fut en écoutant et en transcrivant de ma main d'enfant les éclaircissements réclamés par ma mère, que je fus porté à réfléchir pour la première fois aux preuves historiques de la religion et à prendre goût à ce genre d'études (2). »

(1) Montalembert, *Œuvres*, V, p. 340.
(2) *Vie de l'abbé Busson*, par l'abbé Besson, depuis évêque de Nîmes ; — Mgr Besson, *Montalembert en Franche-Comté*.

A la fin, les prières de son fils, la science et la vertu de l'abbé Busson l'emportèrent et Mme de Montalembert fit son abjuration solennelle entre les mains du cardinal Latil, le 6 mars 1822.

L'année suivante, Charles suivit à Saint-Thomas-d'Aquin le catéchisme de l'abbé Eugène de la Bourdonnays. L'époque de la première communion approchait ; Montalembert s'y prépara avec une foi et une piété admirables. Quand il rentra de l'auguste cérémonie, il écrivit, dans le journal qu'il tint toujours, à l'exemple de son grand-père, ces paroles qui étonneraient de la part d'un enfant moins précoce : « Pour la première fois, je compris qu'il pouvait être doux de mourir ! »

On le voit, dès lors, suivre des cours qui semblent bien au-dessus de son âge. Souvent le vénérable duc de Montmorency, qui l'aime comme son fils, l'emmène aux conférences de la *Société des Bonnes Études*. Là, il est en commerce avec les esprits les plus distingués ; aujourd'hui il applaudit Berryer, demain il entend M. Rio, dont il ne tarde pas à devenir l'ami : « Quand je le rencontrai pour la première fois, a écrit ce dernier, il avait treize ans et je fus non moins émerveillé de ses connaissances précoces que de son impatience d'en acquérir de nouvelles (1). » Une véri-

(1) Rio, *Epilogue à l'art chrétien*, I, 328.

table fièvre de travail s'est emparée de lui, et ses notes de chaque jour nous le montrent dévorant quantité d'ouvrages de toute sorte. Il en transcrit les plus belles pages et nous donne son avis sur Tacite, Corneille, Racine, Shakespeare, etc. Par exemple, il trouve la *Tempête* sublime dans certaines parties, ridicule dans d'autres, le *Songe d'une nuit d'été* un peu ennuyeux, *Othello* trop émouvant, *Hamlet* divin (1). — Ses goûts studieux étaient contrariés par sa mère, qui s'obstinait à le distraire, l'entraînant dans ses promenades à travers Paris. Ces atteintes portées à sa jeune liberté avaient le don d'exaspérer le futur défenseur des libertés catholiques : « On se figure, écrivait-il, que j'ai besoin de distractions, et l'on cherche à me jeter dans des futilités et une paresse qui me font horreur. »

Nous avons vu l'enfant élevé d'abord en Angleterre, ensuite en France ; nous avons suivi les progrès de son esprit, qui s'est étendu et aiguisé au contact des deux pays. A douze ans, Charles avait rejoint ses parents à Stuttgart, et s'était familiarisé avec la langue allemande. Son père, rentré dans la carrière diplomatique et nommé ministre plénipotentiaire à Stockholm, décide que Charles achèvera ses études au collège Sainte-Barbe-Rollin, qui jouissait d'une excellente réputation,

(1) *Journal*, passim.

justifiée par ses succès et par l'autorité de son supérieur, M. l'abbé Nicole, prêtre d'une grande vertu. Entré en rhétorique au mois d'octobre 1826, l'adolescent se retrouve atteint de nouveau, dans son intelligence sensible et dans son cœur innocent, par la desséchante vie des « prisons collégiales ». Ses camarades, qui se sont distingués dans la suite, se nomment M. de Melun, le général Fleury, Alfred Nettement, Victor Duruy, Désiré Nisard, etc.

Voici quelques appréciations sur le collège où il fait sa rhétorique et sa philosophie : « Malgré les soins éclairés et le zèle évangélique de deux aumôniers du plus réel mérite, le collège Sainte-Barbe n'échappait pas à la fièvre irréligieuse qui régnait alors parmi la jeunesse confiée à l'Université, à Paris principalement (1). » Montalembert lui-même, répondant seize ans plus tard à son ancien professeur de rhétorique, qui s'était plaint de ses attaques contre l'Université (2), constatait que « quand il était entré dans sa classe, au sortir de la maison paternelle et d'une éducation domestique où la foi tenait une place incontestée et souveraine, il s'était trouvé au milieu de trente jeunes gens dont pas un ne croyait à la divinité de Jésus-Christ ». « Je sus bientôt, — ajoutait-il,

(1) *Lettres à un ami de collège*. Introduction, par M. Cornudet.
(2) Lettre inédite, 16 octobre 1844.

— qu'il en était de même dans les autres classes du grand collège, notamment en philosophie, où M. Léon Cornudet, aujourd'hui maître des requêtes, se trouvait précisément dans la même position que moi en rhétorique. Je n'oublierai jamais les propos affreux, les blasphèmes monstrueux qui circulaient sur les bancs à l'approche de la confession et de la communion pascales. Et je me tais encore sur tout ce qu'il y avait d'immonde, quant aux mœurs, dans le langage et les habitudes de la majorité de ces jeunes gens, cela est étranger à l'enseignement, et l'enseignement seul est du ressort des professeurs. Voilà donc comment me sont apparus vos élèves... Un pareil système (l'abstention systématique en matière religieuse) doit et peut convenir à des parents incrédules ou indifférents qui seraient fort embarrassés d'avoir des enfants plus religieux qu'eux-mêmes. Mais il est atroce de l'imposer à ceux qui croient au vieux catholicisme, qui pratiquent ses lois et qui trouvent que cette foi et cette pratique sont le plus précieux héritage dont ils puissent doter leurs enfants. J'ai passé deux années à Sainte-Barbe, j'y ai été fort heureux, je marchais au bord de l'abîme presque sans m'en apercevoir ; mon âme s'ouvrait graduellement à l'atmosphère empoisonnée qui avait tout infesté autour de moi... Si j'étais entré plus tôt pour rester plus longtemps, j'aurais à coup sûr suivi le torrent. Dès que je

pus mesurer la profondeur du gouffre auquel j'avais échappé, une vraie terreur s'empara de mon cœur et ne fit place qu'à la résolution énergique de combattre tant que je vivrai un monopole qui dérobe sournoisement à l'Église sa liberté, et aux pères de famille catholiques la foi et l'innocence de leurs enfants. »

L'enthousiasme de ce jeune homme de seize ans, sa puissance de travail, son instruction précoce, sa mémoire qui lui permettait de leur réciter d'une voie vibrante les plus beaux discours de Fox et de Burke contre lord Hastings, avaient vite émerveillé ses camarades. Mais entre eux et lui une séparation profonde était creusée par la foi chrétienne qu'il professait et pratiquait ouvertement. Sa foi était devenue militante. Au fond, il y avait là de quoi y rattacher davantage le rejeton d'une race chevaleresque, ayant hérité des goûts belliqueux de ses ancêtres paternels, en même temps que des goûts studieux de son aïeul maternel, et destiné à devenir, on l'a vu et proclamé plus tard, « dans la vie civile un homme de guerre ».

Charles va avoir un témoin de son indomptable courage, et ce témoin, c'est Dieu même qui le suscite, en lui accordant le secours inappréciable d'un ami chrétien. « Il y avait alors à Sainte-Barbe un jeune homme d'une excellente famille de province, fils d'une sainte mère et petit-fils

d'un martyr décapité pendant la Révolution. Il s'appelait Léon Cornudet et était en philosophie. Depuis plusieurs années il défendait aussi la liberté de sa foi contre ses camarades incrédules. Naturellement les deux écoliers se rapprochèrent et, comme ils avaient les mêmes croyances, la même élévation d'idées, les mêmes combats à livrer, une étroite amitié s'établit entre eux (1). » Bientôt, les récréations ne suffirent plus aux nouveaux amis pour épancher leurs sentiments. Ils résolurent de s'écrire, quand il leur serait impossible de se rencontrer. Voilà ce qui nous a valu cette correspondance journalière, qui respire le plus juvénile et le plus religieux enthousiasme. S'il est peu d'écoliers de dix-sept ans dont les lettres méritent d'être publiées, celles-là le méritent à tous égards ; l'âme de Montalembert, l'une des plus belles du siècle passé, s'y révèle tout entière : ses opinions politiques sont déjà formées. *Qualis ab incepto*, c'est une des devises de Montalembert.

Comme nous voudrions citer quelques-unes de ces belles *Lettres à un ami de collège !* Faute de place, reproduisons du moins celle-ci, dans laquelle il dit qu'il aimerait mieux mourir que de compromettre l'honneur de sa conscience : « Ne vaudrait il pas mieux périr à la fleur de l'âge, jeune de sentiments et d'innocence, heureux par

(1) R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. I, p. 28.

la seule anticipation du bonheur et de la gloire, que de s'éteindre tristement, après avoir vu toutes ses espérances déçues, s'être souillé peut-être par des passions impures, s'être abaissé aux idées d'intérêt qui souvent déshonorent l'âge mûr et la vieillesse, enfin après avoir survécu à tout ce qu'on a de plus cher au monde (1). »

Cependant, Léon Cornudet avait achevé sa philosophie ; les deux jeunes gens allaient se séparer. Qu'allaient devenir leurs généreux desseins ? L'idée leur vint de prendre devant Dieu un solennel engagement de fidélité, résolution à la fois candide et virile. Une poésie illyrienne, *les Probratimi* (demi-frères), où deux amis s'enchaînent pour la vie l'un à l'autre par un serment religieux, les avait enthousiasmés. Ils firent de même. Après avoir communié ensemble, Montalembert rédigea, et tous deux signèrent « ce pacte admirable, par lequel ils s'engagent à ne défendre toute leur vie que l'honneur, la patrie, la liberté et la religion ; pacte étonnant et magnifique qu'on ne peut pas relire sans croire qu'on a sous les yeux je ne sais quel parchemin oublié d'une croisade d'enfants (2) :

« Dieu nous a comblés de bienfaits : il nous a fait naître dans un pays libre ; il nous a mis en

(1) *Lettres à un ami de collège*, p. 58.

(2) Discours de M. Cochin, sur le *Comte de Montalembert*, prononcé le 1er avril 1870 à la *Société générale d'éducation*.

état de profiter des lumières de notre siècle ; il a sanctifié notre vie par la religion ; il l'a embellie par l'amitié. Notre reconnaissance ne pourra jamais égaler sa miséricorde ; mais du moins pourrons-nous lui en donner un témoignage, en consacrant notre vie à sa gloire et à sa volonté... *Nous aimerons Dieu de tout notre cœur et notre prochain comme nous-mêmes.* Dans un siècle où l'on méconnaît les vérités sublimes du christianisme et où l'on se joue de ses mystères, nous sacrifierons toutes nos inclinations, nous surmonterons toutes les oppositions pour lui rester fidèles. Nous observerons exactement les lois divines, et le respect humain ne nous entraînera jamais à des complaisances coupables. Nous tâcherons de pratiquer une charité universelle, et les malheureux seront toujours l'objet de nos soins et de notre compassion. Sincèrement convaincus, nous bannirons de notre esprit les doutes que pourrait y élever une raison faible et orgueilleuse... Nos mœurs seront exemptes de tout reproche ; pratiquant ouvertement la religion et dévoués au culte de la liberté, nous ne souillerons pas cette sorte de sacerdoce par des désordres qui nous dégraderaient autant qu'ils nous rendraient malheureux... Aujourd'hui, nous avons confirmé cette consécration à Dieu et à la patrie, ce pacte d'amitié, par l'acte le plus auguste de notre religion. Nous l'offrons à Dieu dans toute la pureté de nos

âmes, et nous espérons qu'il ne rejettera pas cet élan de deux jeunes cœurs vers la vertu, la liberté et l'amitié. »

Nous voyons Charles braver pour la défense de sa foi, sans jamais faiblir, les attaques et les railleries de ses camarades de collège. « Combien étions-nous de jeunes chrétiens, même dans les collèges les mieux famés, disait-il plus tard ? A peine un sur vingt (1). » Grâces à Dieu, nous n'en sommes plus là aujourd'hui. Et — observe judicieusement le R. Père Lecanuet (2), — il faut en savoir gré à ces vaillants catholiques tels que Montalembert et Ozanam qui, en affirmant résolument leur foi, en la défendant avec intelligence, ont tué le respect humain.

Au sortir de la classe de rhétorique, où il a remporté, au concours général, un second prix de discours français, le jeune Montalembert est invité à passer ses vacances — le mois de septembre 1827 — chez le duc de Rohan, ami de sa famille, déjà prêtre et bientôt cardinal, dans son beau et historique château de la Roche-Guyon. C'était le noble plaisir de ce grand seigneur élégant et pieux de s'entourer de jeunes hommes destinés à marquer dans l'Église ou dans le monde, d'appuyer leurs premiers pas et de les mettre en

(1) *Des intérêts catholiques au XIX[e] siècle*, t. V des *Œuvres*, p. 58.
(2) Ouvrage déjà cité, p. 27.

lumière. Il a ainsi poussé et soutenu dans la carrière ecclésiastique plusieurs prêtres qui ont plus tard fait honneur à l'Église de France. Parmi les hôtes du château, Montalembert remarque un séminariste à la physionomie distinguée, qui deviendra plus tard un de ses meilleurs amis, l'abbé Dupanloup ; mais ils se parlent à peine. Il se lie d'amitié avec un esprit supérieur, M. Gabriel Lemarcis, plus âgé que lui de quelques années, et avec lequel il entretint une correspondance remarquable (1)... Le duc de Rohan ne parvient pas à engager son jeune hôte dans la voie politique où il marchait lui-même. Il consacre de longues heures à la lecture, dans de solitaires promenades dans les bois de la Roche-Guyon. Quand il est fatigué de lire, il monte sur un tertre et, préludant à ses triomphes oratoires, interpelle avec véhémence les grands arbres de la forêt.

A cette époque, et pour ne citer que les plus illustres personnages, il entre en relations avec Guizot, M. Rio, Cousin qui devait figurer dans la suite en première ligne parmi ses adversaires.

Sa dernière nuit à Sainte-Barbe est pleine de tristesse. Un ordre de son père vient d'arriver, l'appelant en Suède, et cette décision bouleverse tous les projets d'étude du courageux écolier. « Maintenant, que vais-je devenir ? Je sens que

(1) On trouvera ses autres relations d'amitié au ch. v, consacré à l'*homme privé*.

mon enfance, que mon adolescence est finie... *Je me fais vieux*... Mes plaisirs diminuent tous les jours... Ah ! puissé-je du moins ne jamais perdre, ne jamais oublier ni la simplicité ni l'enthousiasme de l'enfance (1) ! » Avoir dix-huit ans, un idéal sublime à atteindre, et se sentir arrêté, détourné de sa voie par les nécessités de la vie, voilà ce qui remplissait de mélancolie cette belle âme. « J'ai tant travaillé, tant aimé, pendant ces derniers neuf mois, que mon cœur et mon esprit s'effrayent également de leur oisiveté future... Ma mère me parle de voyages à Pétersbourg et en Norvège. Je voudrais, pour ma part, que la scandinavie et la Sarmatie fussent encore au pouvoir des Goths et des Huns inhospitaliers. On ne pourrait pas alors aller y perdre sa jeunesse (2). »

Sa jeunesse ! Notre orateur catholique du XIX[e] siècle va la fortifier, l'ennoblir encore par ses voyages en Suède, en Irlande, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, à travers l'Europe enfin, qui déterminent sa mission, marquent son âme et sa carrière d'une empreinte ineffaçable : tour moral du monde, comme Augustin Cochin l'a heureusement qualifié.

Ayant déjà parcouru et même habité le territoire germanique, le jeune Montalembert n'avait

(1) *Journal intime*, 10 et 14 août 1828.
(2) Lettre à Lemarcis, juillet 1828.

pas encore pénétré la pensée germanique. Un prêtre bavarois, Laurent Studach, venu à Stockholm en qualité d'aumônier de la princesse royale, lui ouvre ce nouvel horizon.

A travers le mouvement confus des esprits travaillés en tous sens, il lui signale les écoles qui semblaient présager un réveil chrétien. La philosophie de Kant recommandée par Cousin l'avait rebuté. L'abbé Studach lui fait connaître celle de Schelling et de ses disciples, qui poursuivaient alors l'alliance de la raison avec la foi et dans la recherche de la vérité assignaient une place importante au sentiment du beau, à la connaissance de l'esthétique... Suivant l'observation profonde de M. de Meaux (1), « c'est un prêtre catholique, jeté presque seul et comme perdu au fond de la Suède protestante, qui a signalé le premier le génie allemand et ses ressources à l'un des écrivains français qui devaient en profiter ». A Cornudet, resté sous le charme de Cousin et de son école, il riposte, de Stockholm, avec beaucoup de verve et de bon sens : « Cet éclectisme, que tu proclames comme la *seule vraie philosophie universelle*, ne saurait être, à proprement parler, une philosophie, car une philosophie pour être vraie doit être exclusive ; la vérité est essentiellement exclusive... Vouloir ériger en philosophie, en

(1) Vicomte de Meaux. *Montalembert*, p. 27.

seule vraie philosophie, un système qui vit d'emprunts, qui, conciliateur timide, ne saurait faire faire un seul pas à l'esprit humain, c'est une vraie dérision, une prétention insoutenable. » — Mais notre jeune homme de dix-neuf ans ne s'occupe pas seulement de philosophie ; il profite de son séjour en Suède pour étudier la langue et l'histoire de ce pays. Il y a trouvé une intolérance implacable, en face de la religion catholique à peine tolérée, misérable, étouffée, et, avec la générosité d'un noble cœur, il n'a pas hésité entre la puissance injuste et la faiblesse opprimée ; il s'est incliné du côté de la faiblesse, il a voué au malheur un amour qui ne finira qu'avec sa vie et à l'injustice une colère qui ne devait non plus jamais s'éteindre. C'est de Stockholm, après un séjour de dix mois, qu'il apporte à M. Guizot son premier écrit. Cet écrit, que publia la *Revue française,* avait pour objet et pour titre : *la Liberté constitutionnelle en Suède.*

L'ambassadeur de Charles X avait deux autres enfants : Marc-Arthur, né le 6 août 1812, de deux ans plus jeune que Charles, qui porta sous les drapeaux la vaillance chrétienne de son frère, et Elise, cette douce et aimable jeune fille qui se mourait de la poitrine, à quinze ans, dans les glaces du Nord.

Charles allait s'embarquer à Stockholm pour

Dublin, lorsque la maladie de sa jeune sœur l'arrêta. Il fallait la conduire vers un climat plus doux. Elle partit, le 7 août 1829, accompagnée de sa mère et de son frère Charles, et en route, à Besançon, elle succomba au bout de deux mois, le 3 octobre, faisant généreusement son sacrifice.

Voici les termes émouvants dans lesquels Montalembert fait part de sa douleur à Cornudet : « Aujourd'hui, à midi, mon Elise, ma sœur unique, est montée au ciel après une agonie de douze heures ; ses derniers instants ont été doux et paisibles, elle s'est endormie dans le Seigneur sans angoisses, sans effort... C'est le duc de Rohan qui lui a administré hier, comme par une prévoyance miraculeuse, le sacrement de pénitence. C'est lui qui a lu les prières des agonisants à côté de son lit, qui a placé le crucifix entre ses mains mourantes. Il nous assure qu'elle est au ciel ; je le crois du fond de mon cœur... Mon Dieu ! vous m'êtes témoin que j'achèterais par le sacrifice de toute ma jeunesse encore une année de sa vie. »

Quelques jours plus tard, il ajoute : « Dieu nous a envoyé un véritable consolateur dans la personne d'un jeune homme, Henri de Bonnechose, avocat général à la cour de Besançon, que nous n'avions jamais vu de notre vie et qui nous dévoue la sienne. Depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir, il est resté auprès de ma mère ; et moi, il m'a soutenu tout le temps

de cet affreux service, pendant que j'étais agenouillé devant la fosse de ma sœur. C'est un jeune homme admirable sous tous les rapports, et je lui ai voué une longue et sincère amitié. » Ce jeune avocat général de Besançon est devenu le cardinal de Bonnechose, mort archevêque de Rouen.

Ce fut après avoir enseveli sa sœur et en la pleurant toujours que son frère reprit le chemin de l'Irlande. Une seconde fois il devait en être détourné. Il venait d'arriver à Londres, lorsqu'il apprit les ordonnances de Charles X et le soulèvement qu'elles provoquaient. Apprenant, le 4 août, la Révolution de 1830, il ne peut rester hors de la France ; il accourt à Paris, avec cette curiosité passionnée, qui ne l'abandonna pas pendant toute sa vie, des événements nouveaux. Il est prêt à combattre le pouvoir arbitraire, quand il le croit menaçant, et il est promptement dégoûté par le spectacle de la Révolution, dès qu'il assiste à son triomphe. Mais son père, effrayé de son exaltation, redoutant les fausses démarches où pourraient l'entraîner ses vingt ans, n'avait pas hésité à le renvoyer en Angleterre avant la fin du mois d'août. Il faut qu'il repasse la Manche, et cette fois enfin, le 9 septembre 1830, après avoir traversé l'Angleterre, il débarque à Dublin.

Ce « tour du monde moral », qu'entreprit dans sa jeunesse le comte de Montalembert, a été décrit par M. Cochin avec une émotion, une richesse

de coloris qui s'adaptent merveilleusement au sujet. On nous permettra d'en relever ici presque toute la description, pour deux raisons : les lecteurs y trouveront une magnifique revue des voyages de celui dont nous résumons la vie ; — l'auteur y fera un acte de piété filiale, qui lui est très cher, envers la *Société Générale d'Éducation*, puisque cet éloquent hommage évoqué à la mémoire de Montalembert fut rendu trois semaines après sa mort, à la demande de M. Léon Cornudet, alors président de cette grande *Société*, qui venait de qualifier son éminent ami « le plus illustre et le plus glorieux défenseur de la liberté de l'enseignement ».

O'Connell, après vingt ans de combat, venait de remporter une victoire inattendue, par cette fameuse élection du comté de Clare qui lui ouvrait de force les portes du parlement d'Angleterre. « Montalembert trouva tous ces souvenirs encore vivants à une année de distance. Ses yeux furent à la fois éblouis par la nature et émus par l'histoire de ce pays poétique. Il vit cette contrée riante et pittoresque, ces cascades, ces rochers, cette verdure, tous ces aspects qu'une Providence maternelle semble avoir prédestinés à la consolation des malheureux. Il fit 60 milles à cheval pour visiter O'Connell dans son manoir, il contempla avec attendrissement cette nation martyre, opprimée, fidèle, héroïque. Les récits de la grande

bataille électorale parvinrent à ses oreilles ; vous en connaissez les incidents. Les pauvres n'étant pas électeurs, la lutte avait été engagée entre les propriétaires et les tenanciers. Exposés à être renvoyés, ruinés, mis en prison, les tenanciers n'avaient écouté que leur devoir. On avait raconté au jeune voyageur français des histoires vraiment héroïques, — une conversation, par exemple, entre un propriétaire et un tenancier. Celui-ci le menaçait d'aller en prison pour dettes, s'il votait pour O'Connell. Le tenancier regardait ses enfants sans pain, et il allait commettre une lâcheté, quand tout à coup sa femme se précipite devant lui et, le tirant par le bras, lui dit ces simples paroles : « Rappelle-toi ton âme et la liberté ! *Remember your soul and liberty !* »

« Montalembert avait encore entendu chanter ce bel hymne : l'Irlande est libre ! entonné par soixante mille hommes qui agitaient des branches vertes au moment de la victoire d'O'Connell.

« C'était au son de ses accents, devant ces tableaux, au milieu de ces souvenirs, que ce jeune homme de vingt ans avait appris à contempler, à aimer, à admirer la foi unie au patriotisme, et, hâtons-nous de l'ajouter, il avait été le témoin d'un spectacle différent et presque aussi beau en Angleterre. Il avait admiré la victoire mémorable du bon sens de Robert Peel et de Wellington sur les hésitations de George IV. Il avait vu un

parti aux affaires, tout-puissant, mépriser les préjugés, même les reproches d'inconsistance et de peur, pour faire la justice, quand l'heure est venue.

« ... Le voici de nouveau à Paris, où l'attendent le génie puissant, mais néfaste, de Lamennais, l'amitié solide et l'éclatante ardeur de Lacordaire. Ils partent pour l'Italie tous les trois. A Naples, Montalembert est charmé en passant par le touchant amour d'Albert de la Ferronnays, dont le *Récit d'une sœur* nous a tous rendus après lui les témoins attendris. Puis il vient à Rome, où son âme est saisie par la majesté sublime de l'Église éternelle, par la beauté de cette unité toujours vivante, qui attend la liberté, ne la gêne pas, quoi qu'on dise, mais l'attend et, au jour venu, l'arrête, l'éclaire et la soumet. Il était passé de Rome en Lombardie, où il avait été échauffé et entraîné vers l'amour des arts par le compagnon de ses premiers voyages, M. Rio, l'ami de sa jeunesse, l'historien de l'art chrétien, en même temps qu'il était persécuté par la police autrichienne, qui l'avait prié poliment de passer la frontière.

«... A Stockholm, il avait vu la violence aux prises avec la faiblesse ; à Dublin, le patriotisme aux prises avec l'oppression ; la sagesse politique s'inclinant devant la justice à Londres, le génie des souvenirs allié à la majesté de la foi à

Rome, l'innocence de l'amour à Naples. Il avait joui de la beauté des arts en Lombardie, il avait vu l'admirable magnificence de l'histoire et des arts réunis en Allemagne (1). Les arts, le patriotisme, la puissance, l'amour, l'histoire, lui étaient apparus marqués au front du sceau de la foi ; il n'y avait pas un de ces sentiments généreux qui ne se fût présenté à lui comme transfiguré par un rayon du ciel, de sorte que la foi de cet homme de vingt-cinq ans ne s'était pas formée, comme la nôtre, entre la routine et l'indifférence, mais elle était descendue sur lui comme une gerbe de rayons lumineux qui éclaira sa route et échauffa son âme tout le reste de sa vie. Si telles ont été les origines de ce jeune homme et les sources où s'abreuvèrent ses lèvres éloquentes avant l'âge de vingt cinq ans, vous ne serez pas étonnés de la singularité de ses convictions héroïques et de l'effet extraordinaire qu'il produisit quand, montant à la tribune devant des vieillards respectables, mais qu'il avait plus d'une raison d'appeler les fils de Voltaire, il leur apparut comme un enfant perdu des Croisades et un chevalier armé de pied en cap pour le service de la foi, de l'honneur et de la liberté, comme un héros du moyen âge en face des temps modernes. »

(1) On retrouvera son voyage en Allemagne quand il sera parlé de son livre sur sainte Elisabeth, au ch. IV, consacré à l'*historien*.

L'époque où Montalembert errait, solitaire et triste, à travers l'Allemagne, était celle-là même où sainte Elisabeth s'apprêtait à couronner son historien avec une noble fleur issue de sa tige royale : par une douce et providentielle récompense, elle lui réservait la main de son arrière-petite-fille. « La jeune fille qu'il épousa, le 16 août 1836, au château de Trélon, dans le Hainaut français, Anne-Henriette-Ghislaine de Mérode, descendait, par son père, de sainte Elisabeth et, par sa mère, d'une des plus pures et des plus vénérables victimes de la Révolution, la duchesse d'Ayen. Elle vivait entre son aïeul maternel, le marquis de Grammont, beau-frère du général La Fayette, dont il partageait les sentiments politiques, et son père, le comte Félix de Mérode, un des fondateurs de l'indépendance et de la liberté de la Belgique, en qui l'on s'étonnait alors de trouver la foi antique et les traditions d'une race illustre unie aux idées modernes (1). » *Plus d'honneur que d'honneurs* ! telle est la fière devise que les Mérode portent sur leur écu. En contractant cette union glorieuse, qui devait apporter dans sa maison tant d'honneur et de félicité, Montalembert trouve ce qui avait trop manqué à sa jeunesse, la joie, la chaleur et le charme du foyer, ce qu'il avait rêvé toute sa vie, le bonheur dans l'amour

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 70.

chrétien Son mariage (1) achève de le préparer à sa carrière publique.

(1) Nous eussions voulu décrire au long le mariage, l'intervention si délicate de l'abbé Gerbet, les relations de Montalembert avec Albert et Alexandrine de la Ferronnays, le second voyage en Italie, les trois audiences de Grégoire XVI. Ces récits sont présentés de la façon la plus touchante dans le ch. XIX du 1er vol. du R. P. Lecanuet, auquel nous nous permettons de renvoyer les amis et admirateurs du comte de Montalembert.

CHAPITRE II

LE CONQUÉRANT DE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT.

Nous avons essayé de montrer comment son ardente foi, sa puissance de travail (à Sainte-Barbe il travaillait quinze heures par jour), la pureté de ses mœurs, des amitiés sûres et vivaces, avaient non seulement prémuni, mais mis en admirable relief les jeunes années de Charles de Montalembert. Quelques années après, l'impiété dont était environnée sa jeunesse ayant fait explosion à la suite de la révolution de juillet, il devait voir « la croix arrachée du fronton des églises, traînée dans les rues et précipitée dans la Seine aux applaudissements d'une foule égarée », et ce fut ce jour-là, lui-même l'a déclaré du haut de la tribune, qu'il « ramassa cette croix profanée dans son cœur et jura de la défendre » (1). Le jeune homme de vingt ans se demandait avec effroi comment il accorderait ensemble son dévouement à la religion et son amour déjà passionné de la liberté. « Servir Dieu, être libre, — avait-il

(1) Discours du 14 janvier 1845, *Œuvres*, t. II, p. 30.

écrit dès le collège, — voilà nos devoirs », et voici qu'à peine entré dans le monde, il était réduit à reconnaître que les deux causes passaient pour inconciliables et que le triomphe de l'une était réputé devoir amener la défaite de l'autre. Du fond de l'Irlande, il avait entendu les cris sauvages de l'impiété populaire, le déchaînement brutal contre les églises et les prêtres, comme si les mêmes hommes qui venaient de renverser leur trône avaient besoin, pour s'affranchir, de renverser aussi l'autel. Voilà comment sa pensée avait été ramenée vers sa patrie. Alors lui semblait avoir sonné l'heure douloureuse qu'il avait pressentie lorsque au collège il anticipait sa destinée, l'heure où il devrait se séparer des défenseurs de la liberté, leur cause étant victorieuse, et, pour rester fidèle à la religion vaincue, se ranger, en dépit de ses répugnances, dans le parti de l'ancien régime. Il envisageait cette perspective avec angoisse, quand lui parvint la nouvelle que l'abbé de Lamennais fondait le journal *l'Avenir*, portant pour devise : *Dieu et la Liberté.*

La participation de Montalembert à la rédaction de l'*Avenir*, l'affaire de l'École libre, ont été classées dans ce chapitre, au mépris de l'ordre chronologique. Elles nous paraissent se rattacher intimement à la conquête de la liberté de l'enseignement, cette grande cause à laquelle, avec la

défense de la souveraineté pontificale, est lié le nom de Montalembert.

M. de Meaux a décrit, en termes saisissants, comment Lamennais, Lacordaire et Montalembert s'unirent pour la fondation de l'*Avenir*, qui fournit une carrière brève, brillante, orageuse.

« Le prêtre le plus illustre de l'Église de France, et jusque-là le plus engagé dans la lutte contre le libéralisme, déclarait ne plus rien attendre que de la liberté. Il tournait le dos au passé, aux institutions et aux traditions anciennes, pour unir la cause de l'Église à celle des peuples qui brisaient leurs vieux liens et leurs vieux freins, et du milieu des révolutions détruisant ce qui avait mérité de périr, il annonçait que cette Église immortelle sortirait rajeunie, C'est pourquoi il nommait son journal l'*Avenir*.

« Qu'on se figure l'effet d'une telle nouvelle sur le jeune homme cherchant sa route à travers l'orage. Tous les sentiments qui partageaient son âme semblaient mis d'accord ; tous ses rêves, satisfaits et même dépassés. La destinée du monde et aussi sa propre destinée s'éclaircissaient à ses yeux. Du fond de l'Irlande, dès le 26 octobre 1830, il s'enrôla dans la rédaction de l'*Avenir*, et, dès le 5 novembre, il était à Paris pour y prendre sa place. En entrant dans le cabinet de Lamennais, il y trouva l'abbé Lacordaire ; il les voyait l'un et l'autre pour la première fois. Lacordaire avait

désormais un frère d'armes, et Lamennais deux lieutenants capables de soutenir avec éclat la campagne qu'il venait d'engager à peu près seul contre tous. Le plus jeune des deux achevait à peine son éducation ; il était étudiant en droit, il avait vingt ans et déjà commençait pour lui la vie publique (1). »

Le journal *l'Avenir*, qui n'eut jamais plus de douze cents abonnés, soit prêtres, soit laïques, et dura treize mois, du mois d'octobre 1830 au mois de novembre 1831, a pourtant laissé dans l'histoire du journalisme français une trace que l'on retrouve encore. De l'association entre un maître plus capable d'imposer ses pensées que de les régler et deux jeunes talents qui s'éveillaient, était sortie une œuvre pleine à la fois de sincérité et d'illusion, de déclamation et d'éloquence. M. Bucaille dit justement, dans une notice récente et remarquée sur Montalembert : « Avec une juvénile témérité et la joie naïve de ceux qui découvrent une terre nouvelle qu'ils croient véritable paradis, les rédacteurs de l'*Avenir* avaient, dans l'état futur du monde, voulu la liberté sans limites, la démocratie sans contrepoids, comme si les contrepoids et les limites n'étaient pas nécessaires à toute humaine faiblesse. Novateurs audacieux, ils n'ont pas toujours gardé la juste

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 31-32.

mesure, ils n'ont pas évité l'exagération, et c'est l'excès de leur langage et de leurs thèses qui fut et demeure condamné (1). »

Le cadre de cette rapide étude ne nous permet de suivre ni l'œuvre, ni les idées, ni l'action, ni les procès de l'*Avenir*, et ne comporte pas la relation détaillée (2) d'une campagne dont Montalembert n'eut d'ailleurs pas la direction.

Nous en tenant à sa personne même, nous saluerons sa nature débordante, son cœur généreux et sincère, qui devait se donner à cette décevante aventure avec toute la fougue passionnée de son ardente jeunesse, nous célébrerons le journaliste incomparable.

De retour de Rome à Munich, Charles apprit la condamnation du journal. « L'histoire de cette condamnation a été racontée, écrit M. de Meaux (3), par ceux qu'elle atteignait et qui l'avaient eux-mêmes provoquée en insistant pour obtenir un jugement du Saint-Siège. On sait qu'au moment où ils reçurent ce jugement, ils s'accordèrent à déclarer que « respectueusement soumis à l'autorité suprême du vicaire de Jésus-Christ, ils sortaient de la lice où ils avaient vaillamment com-

(1) Victor Bucaille, *Montalembert*, tract d'apologétique, 1912, Limoges.

(2) La campagne de l'*Avenir* est racontée d'une façon complète et très attachante par le P. Lecanuet : *Montalembert*, t. I, ch. VI à XIII.

(3) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 35-38.

battu pendant deux années ». Bientôt, cependant, les uns et les autres devaient tenir des conduites bien différentes. L'abbé de Lamennais s'est expliqué à cet égard dans son livre sur les *Affaires de Rome* peu de temps après sa rupture avec l'Église ; le Père Lacordaire, dans les souvenirs dictés sur son lit de mort, et M. de Montalembert enfin, dans son éloge funèbre de Lacordaire. Quand on lit les récits laissés par ces trois hommes, on reconnaît sans peine que cet événement a marqué pour chacun d'eux l'épreuve décisive de la vie, épreuve où sombra chez Lamennais l'esprit sacerdotal et à sa suite la foi chrétienne, tandis que cet esprit sacerdotal se trempa chez Lacordaire et s'affermit à jamais. En ce qui concerne le plus jeune des trois, il pensa tout d'abord que le coup qui le frappait brisait sans retour sa carrière avant qu'elle eût commencé. Il se trompait. Au prix d'une cruelle expérience, il acquérait ce qui avait fait défaut à ses précoces débuts, le discernement de ce qui est possible, la défiance de ce qui est extrême. D'autre part, la soumission à laquelle il se décida, non sans un pénible effort, donna au Saint-Siège un gage de sa fidélité qui devait plus tard et longtemps accréditer son dévouement, autoriser ses hardiesses, et voilà comment il fut acheminé vers ses destinées, à l'heure même où il en désespérait, préparé à devenir le champion laïque de l'Église catholique dans la France moderne. »

Résumons les péripéties du drame au bout duquel Lamennais, âgé alors de cinquante ans, portant le poids de vingt années de travaux, de combats et de gloire, mais victime d'un incurable orgueil, trouvait le précipice : « Fermement attaché à celui qui avait guidé ses pas, soutenu ses efforts, encouragé ses espérances, Montalembert ne voulait pas l'abandonner à l'heure des accablants revers. Mais l'orgueil inébranlable du Maître — ainsi l'appelaient ceux qui vivaient dans son intimité — se refusait à soumission ; déjà il concevait des doutes sur la vérité catholique, déjà il n'était plus chrétien de cœur. Sa défection chagrina ses disciples autant qu'elle réjouit les ennemis de l'Église ; les amis de Montalembert, qui exhortait Lamennais à la soumission, s'alarmèrent de sa fidèle amitié au prêtre apostat ; leurs prières répétées, leurs ardentes supplications, le retinrent au bord de l'abîme. Charles marcha sur son cœur pour obéir à sa foi (1), la douleur burina son âme, il sortit vainqueur de l'épreuve (2). »

Epreuve cruelle pour le cœur de Montalembert ! Voici la suprême lettre, débordante de foi généreuse, qui va consommer la rupture avec Lamennais : « Je n'ai jamais été, je n'ai jamais voulu être autre chose que catholique et le plus catholique possible : tel vous m'avez connu en 1830 et

(1) P. Thureau-Dangin.
(2) V. Bucaille, broch. déjà citée, p. 14.

tel je suis encore. Vous m'aviez offert le moyen de concilier avec cette volonté et cette base fondamentale d'autres affections et d'autres convictions qui étaient très puissantes, quoique à un moindre degré, dans mon âme. C'est pour cela que, bien avant de connaître l'inépuisable richesse de votre cœur, je me suis attaché si passionnément à vos doctrines et à votre personne. Depuis, vous en êtes arrivé à reconnaître et à proclamer tout le contraire : savoir que le catholicisme actuel était inconciliable et le deviendrait de plus en plus avec les conditions de progrès et de liberté. J'ai essayé aussi longtemps que possible de me cacher à moi-même que vos actes et vos paroles aboutissaient à cette conclusion ; mais du jour où il ne m'a pas été possible de me faire illusion à cet égard, j'ai dû manifester hautement, tant pour le repos de ma conscience que pour assurer ma position aux yeux de mes frères dans la foi, que j'étais catholique avant tout (1). »

Hélas ! cette union des cœurs dans la séparation des consciences était une dernière illusion. Lamennais et Montalembert étaient destinés à s'éloigner de plus en plus, à devenir étrangers l'un à l'autre. Quand l'auteur des *Paroles d'un croyant* mourut vingt ans après, le 27 février 1854, tout avait creusé l'abîme ouvert entre eux. Cette mort

(1) Lettre à Lamennais, Paris, 30 janv. 1835.

survint dans le moment où le comte de Montalembert voyait s'écrouler sa vie publique et se tourner contre lui le parti catholique qu'il avait formé. Elle lui arrachait ces accents douloureux : « J'apprends l'horrible mort de l'abbé de Lamennais, mort avant-hier dans l'impénitence finale, après avoir été pendant vingt ans infidèle à la foi qu'il avait si éloquemment glorifiée. Il a été mon premier maître ! C'est lui qui a décidé de ma vie ! Quelle leçon ! Quel exemple ! Je suis frappé en tout et partout à la fois (1). »

Une autre circonstance avait mis Charles de Montalembert en vedette : le procès qui eut pour objet l'ouverture de la première école libre et que l'avènement prématuré de Montalembert à la pairie fit juger par la Cour des pairs. Ce procès, où Montalembert et Lacordaire devaient préluder à leurs succès oratoires, fut entrepris à l'époque où paraissait l'*Avenir* et par les hommes qui faisaient paraître ce journal. Il inaugure la lutte où va s'employer la vie de Montalembert et de laquelle dépendaient le sort de l'Église et la foi des générations nouvelles en France.

La liberté d'enseignement avait été inscrite dans la Charte de 1830. Le gouvernement tardait à l'accorder ; il avait fait fermer à Lyon les mané-

(1) *Journal.*

canteries, écoles où le clergé élevait gratuitement ses enfants de chœur. Dans le numéro de l'*Avenir* où il dénonçait cette mesure, Lacordaire, estimant que « la liberté se prend », déclara qu'avant un mois il ouvrirait à Paris même, en vertu de la Charte, une école sans autorisation, et qu'entre lui et l'Université les tribunaux prononceraient. L'école s'ouvrit, en effet, le 9 mai 1831, dans une chambre louée par Lacordaire, rue des Beaux-Arts, nº 5. Selon l'annonce publiée par l'*Avenir*, on y devait enseigner « les éléments de la religion, du français, du latin, du grec et du calcul », et son directeur, l'abbé Lacordaire, assisté par le vicomte Ch. de Montalembert et un autre rédacteur de l'*Avenir*, M. de Coux, avait réuni une vingtaine d'enfants. Le lendemain 10, dans l'après-midi, le commissaire se présenta : « Au nom de la loi, retirez-vous ! » Refus formel. Le lendemain, armé de pouvoirs plus étendus, le commissaire revient : nouvelle sommation, nouveau refus. Trois fois il répéta sans succès la sommation ; en définitive, il usa de la force. Les gendarmes prirent les dix-huit enfants par la main pour les faire sortir. On fit de même violence à Montalembert et à de Coux. Lacordaire, qui avait loué la salle en son nom, ne put être expulsé de chez lui. L'incident fit du bruit. La justice fut saisie. Il y eut, en première instance, virulent réquisitoire et plaidoiries éloquentes. Le

tribunal allait se prononcer lorsque, le 31 mai 1831, mourut M. de Montalembert, pair de France. Son fils Charles était, par droit héréditaire, investi de la pairie; en vertu de la Charte, il devenait justiciable de la Cour des pairs; ses deux complices y furent traduits avec lui, et de la sorte la question de la liberté d'enseignement se trouva juridiquement portée devant un corps politique, qui était en même temps le tribunal le plus élevé de France. Ce fut donc à titre d'accusé qu'à vingt et un ans, le 19 septembre 1831, il fut donné à M. de Montalembert d'élever une voix encore « jeune et inconnue dans une enceinte » où cette voix devait retentir plus tard avec tant d'éclat, de « débattre une question de vie ou de mort pour vingt-cinq millions de ses coreligionnaires » et de déclarer qu'à la défense de sa foi religieuse « il avait donné son cœur et sa vie », en ajoutant : « Une vie d'homme, c'est, aujourd'hui surtout, bien peu de chose ; mais ce peu de chose, consacré à une grande et sainte cause, peut grandir avec elle (1). » La curiosité des pairs s'était éveillée lorsque, le président appelant tout d'abord M. de Montalembert, ils virent paraître à la barre un tout jeune homme, presque un enfant, vêtu de grand deuil, dans l'attitude grave et modeste qui convenait à sa

(1) *Discours*, t. I, p. 4, 5, 6.

situation. Interrogé sur son nom et ses qualités, il fit cette réponse : « Charles de Montalembert, maître d'école et pair de France. » Ils l'avaient écouté d'abord avec une surprise mêlée de quelque dédain ; ils l'écoutèrent ensuite avec plus d'attrait pour sa personne que d'intérêt pour sa cause. Ils « souriaient, — a-t-on pu dire, en recueillant les souvenirs de l'un des plus considérables, — à cette éloquence pleine de verdeur, comme un aïeul à la vivacité généreuse et mutine du dernier enfant de sa race (1) ». C'était la première fois qu'une Chambre française entendait revendiquer la qualité de catholique : « Aussi ai-je, pour me soutenir devant vous, l'image d'un passé cruel à réparer, d'un avenir incalculable à assurer, et, par-dessus tout, le nom que je porte, ce nom qui est grand comme le monde, le nom de catholique. »

Langage sublime, admirable déclaration, mais que ne pouvaient comprendre la plupart des pairs, vieillards sceptiques qui s'étaient toujours montrés serviteurs dévoués des régimes passagers. Ils condamnèrent les prévenus au minimum de la peine, à 100 francs d'amende. Devant l'opinion, c'était une victoire. Elle ne devait être gagnée définitivement que vingt ans plus tard, par la stratégie de Montalembert, le chevalier fidèle

(1) Discours de réception du prince de Broglie, succédant au P. Lacordaire à l'Académie française.

de cette héroïque croisade. Mais ce rapide moment n'en restera pas moins l'un des plus féconds du dernier siècle. « De cette pensée dévouée, de cette résolution hardie, écrit M. de Falloux, naquirent les protestations, les actes qui ont rempli l'histoire des catholiques jusqu'en 1848 et qui ont trouvé l'opinion publique toute prête pour recevoir et pour sanctionner une loi en 1850 (1). » M. de Meaux a porté sur l'ensemble de ce procès une appréciation que nous nous permettons de reproduire et dont la justesse frappera nos lecteurs : « La Cour des pairs, en frappant d'une peine d'ailleurs insignifiante, de 100 francs d'amende, les hommes ayant ouvert une école sans autorisation, avait constaté par une sentence irréfragable qu'en dépit de la Charte de 1830, l'enseignement n'était pas encore libre en France, et, d'autre part, qui pouvait contester que, pour maintenir et perpétuer la doctrine catholique, l'Église avait besoin de donner un enseignement qui ne dépendît pas de l'Université ? Néanmoins, sur le terrain de combat où ils s'étaient avancés, les hardis volontaires de l'*Avenir* marchaient seuls. C'est pourquoi leur échec était inévitable.

Ni la hiérarchie ecclésiastique n'était encore disposée à revendiquer l'indépendance de l'Église et de ses œuvres au nom et au moyen de ses liber-

(1) De Falloux, préface à la *Correspondance du P. Lacordaire et de Mme Swetchine*, p. XVII.

tés modernes, ni la société laïque ne se souciait d'une liberté profitable, avant tout, à l'Église. La campagne ne put se poursuivre que le jour où, d'une part, l'épiscopat français fit de la cause de la liberté d'enseignement sa cause, la cause même de l'Église et où, d'autre part, pour soutenir la cause de l'Église, une Ligue ou, comme on l'appela, un « parti catholique » se forma parmi les laïques français (1). »

La conquête de la liberté d'enseignement fut l'œuvre principale qui sollicita les efforts soutenus du vaillant Montalembert. Après l'avoir portée à la barre de la Chambre des pairs, il l'avait, à plusieurs reprises, de 1839 à 1842, renouvelée du haut de la tribune, non qu'il espérât alors gagner sa cause, mais pour interrompre la prescription. Et voilà qu'en 1844, treize ans après le procès de l'École libre, il voyait pour cette cause, objet de son premier effort, l'Église de France se lever et s'armer tout entière.

Napoléon, en rendant à l'Église l'existence légale, ne lui avait pas rendu la liberté. Désireux de façonner à sa guise les intelligences des générations futures, il avait fait l'Etat unique éducateur et avait donné à l'Université le monopole de l'enseignement. Dans son vaste empire, il ne dé-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 76.

sirait que le bruit glorieux de ses victoires répétées, il voulait que tout se tût autour de son trône. La Restauration avait conservé le monopole et même en avait aggravé la charge, en fixant par une ordonnance de 1828 le nombre des élèves des petits séminaires et en transférant au roi la nomination de leurs supérieurs. Elle avait tenté de réformer l'Université sans la dépouiller de son monopole, d'y introduire la religion en plaçant un évêque à sa tête. Tentative qui avait tristement échoué et ne pouvait, en aucune façon, se renouveler après 1830. Dès lors, pour disputer à l'incroyance la jeunesse lettrée, quelle ressource restait-il, sinon la liberté ?

M. de Meaux a bien établi les titres à la prédilection de l'épiscopat, qu'avait cette liberté : « Voilà comment, à cette époque où la société tout entière était en quête de liberté, où chaque profession, chaque opinion recherchait celle qui lui convenait davantage, les évêques avisèrent un terrain jusqu'alors délaissé et revendiquèrent pour leur part la liberté d'enseigner... Une liberté qui dérivait en principe de l'autorité paternelle et dans son exercice avait pour garantie le dévouement, convenait particulièrement à l'Église ; elle servit comme d'appât pour attirer l'Église sur le terrain libéral ; le clergé découvrit dans le droit commun des ressources que ne lui offrait plus le privilège. L'archevêque de

Paris, Mgr Affre, demanda la liberté pour le clergé comme pour les autres citoyens, « estimant qu'on ne pouvait rien lui donner de si précieux (1) ». Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, mettant en avant une formule qui devait être ensuite souvent employée, réclama la « liberté d'enseignement comme en Belgique (2) »... Cependant toutes les libertés se tiennent. Pour revendiquer comme un droit civique la liberté d'enseignement, il fallait accepter la liberté des cultes et des doctrines ; pour la conquérir, user de la liberté de la presse et de la tribune ; pour l'exercer, obtenir la liberté d'association. Les évêques ne reculèrent pas devant ces conséquences du parti qu'ils avaient embrassé. L'un d'eux même, l'évêque de Langres, dans une série d'écrits publiés sous le titre significatif de *Cas de conscience* (3), prit soin d'établir un accord entre ces libertés nécessaires et l'enseignement de l'Église, de mettre en relief les circonstances et les conditions qui les rendaient compatibles avec les décisions du Saint-Siège, et conclut en

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 78 et suiv.

(2) Lettre au comte de Montalembert, 25 fév. 1841. Montalembert, *Œuvres complètes*, t. I, p. 270.

(3) Pour se faire une idée exacte de la part qu'ont prise ensemble, dans les débats relatifs à la liberté de l'enseignement, le grand orateur catholique et le célèbre évêque de Langres, il faut consulter l'ouvrage très documenté de l'abbé Folliolcy : *Montalembert et Mgr Parisis, d'après des documents inédits* (1843-1848).

déclarant « les institutions libérales, malgré leurs abus, les meilleures et pour l'État et pour l'Église (1) ». Montalembert eut quelque peine à décider les évêques à recourir aux armes en usage dans les combats modernes, à user de la publicité des journaux. Il y réussit néanmoins.

L'Église, sur le terrain nouveau où elle se disposait à combattre, voyait ses forces s'accroître. Une milice laïque s'armait pour soutenir la levée de boucliers que nous avons signalée dans le clergé. « Le groupe de l'*Avenir* cherchait à créer en France une agitation catholique et à constituer un parti qui ne se laissât guider que par les intérêts de la religion. L'on établit tout d'abord (18 décembre 1830) une Agence générale pour la défense de la liberté religieuse, destinée à poursuivre, devant tous les tribunaux et devant les Chambres, réparation de tous les attentats contre les droits des catholiques, qui se pourraient produire sur un point quelconque du territoire, et à conquérir toutes les libertés promises et nécessaires... La besogne se répartissait entre trois hommes dont le concours était aussi désintéressé qu'actif et inlassable : Lacordaire correspondait avec les diocèses du Nord et de l'Est, avec la Suisse et l'Italie ; Montalembert, avec les diocèses du Midi, l'Allemagne et l'Irlande ; de Coux,

(1 Lettre à M. Villemain, ministre de l'instruction publique, 5 mars 1841.

avec les diocèses de l'Ouest et du Centre et avec la Belgique (1). » Depuis la Ligue, il ne s'était plus formé de parti catholique en France. Il importait que les deux causes de l'Église et de la légitimité parussent séparées, à l'époque dont nous parlons ; pour que la société nouvelle fît place à l'Église, il convenait que l'Église se présentât devant elle avec une autre escorte que les partisans du vieux droit. Personne n'en était aussi persuadé qne Montalembert. Au début de sa jeunesse, sa répulsion pour l'alliance du trône et de l'autel l'avait jeté dans l'école de l'*Avenir* et dans les exagérations où s'emportait cette école. Il en était revenu, mais pour se rattacher au gouvernement de juillet. Jeune lui-même, il appelait à la défense d'une cause immortelle la jeunesse libérale et lettrée, que n'avaient pas encore enrôlée les vieux partis, parmi laquelle la Révolution de 1830 avait déterminé un réveil religieux. Cet appel trouvait un écho d'autant plus sûr que l'Église, dégagée de tout appui du pouvoir, n'effarouchait plus l'ombrageuse indépendance de cette jeunesse et que, menacée de persécution, elle intéressait sa générosité native.

A ce réveil religieux, Montalembert donnait une portée que M. de Meaux nous paraît avoir résumée d'une façon lumineuse : « A cette géné-

(1) Gabriel Ledos, *Lacordaire*, p. 68, 69. (Coll. des grands hommes de l'Eglise. Paris, Librairie des Saints-Pères.)

ration où se rallumait la foi, Montalembert proposait une croisade. Avant d'engager l'action, il avait organisé l'armée, tâche laborieuse et trop souvent rebutante, tant les catholiques étaient alors déshabitués de la vie publique. De bons esprits redoutaient pour la religion elle-même la formation d'un parti catholique ; la religion, pensaient-ils, est supérieure aux partis, elle doit les dominer tous et ne s'enfermer dans aucun ; la servir avec les armes et les procédés des partis, c'est la rabaisser et la rétrécir, c'est provoquer contre elle les représailles. Plus d'un évêque enfin s'effarouchait de l'intervention des laïques dans les affaires de l'Eglise. Montalembert surmonta tous ces obstacles. Pour lever des soldats parmi ses coreligionnaires, pour les aguerrir et les préparer aux batailles rangées, il avait retrouvé mûrie, mais non refroidie, l'activité qu'il dépensait jadis à recruter une troupe de partisans pour les expéditions aventureuses de l'*Avenir*. Voyages, entretiens, correspondances, sollicitations et objurgations, remontrances, encouragements et applaudissements, il n'avait rien épargné ; son séjour même à Madère, loin de l'Europe, n'avait pas interrompu sa propagande. Aux objections que soulevait la nouveauté d'un parti catholique, il opposait l'Irlande et la Belgique : l'Irlande, la première nation malheureuse dont s'était éprise sa jeunesse, la Belgique, que

son mariage lui faisait envisager comme une seconde patrie. L'une et l'autre venaient d'affranchir leur foi par les moyens qu'il proposait d'imiter en France. Le nonce Fornari alla jusqu'à déclarer qu'à ce moment il appartenait aux laïques de sauver l'Église. En conséquence, pour provoquer des pétitions, pour préparer des élections, pour agiter enfin l'opinion, des comités se réunirent, des journaux se publièrent, sur divers points du territoire. A Paris, s'établit le comité central, que Montalembert anima de son souffle et parut le journal *l'Univers*, qu'un maître en l'art d'écrire, son principal rédacteur, Louis Veuillot, rendit bientôt redoutable... Autour de Montalembert, se serrait ainsi, au service de l'Église, une phalange peu nombreuse encore, mais vaillante et munie d'armes nouvelles (1) »

Cette phalange, Montalembert, reparaissant à la Chambre des pairs, la désigna avec son ardente et fière éloquence de porte-drapeau : « Il s'est levé parmi vous une génération d'hommes que vous ne connaissez pas. Qu'on les appelle néo-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 91 et suiv. — De son côté, le P. Lecanuet donne les indications suivantes, pleines de promesses : « En 1844, avant l'organisation des comités, on n'avait pu recueillir plus de 20.000 noms de pères de famille. En 1845, on en réunit plus de 80.000. L'année suivante, les chiffres doublèrent. Déjà le pétitionnement avait fait sortir les catholiques de leur isolement » *Montalembert*, t. II, ch. XII, l'action catholique en province. p. 244.

catholiques, ultramontains, sacristains, comme on voudra, le nom n'y fait rien, la chose existe. Nous ne sommes ni des conspirateurs ni 'des complaisants : on ne nous trouve ni dans les émeutes ni dans les antichambres. Nés et élevés au sein de la liberté, des institutions représentatives et constitutionnelles, nous y avons trempé notre âme pour toujours. On nous dit : Mais la liberté n'est pas pour vous, elle est contre vous ; ce n'est pas vous qui l'avez faite. Il est vrai que la liberté n'est pas notre œuvre, mais elle est notre propriété ; et qui oserait nous l'enlever ? A ceux qui nous tiennent ce langage, nous répondrons : Mais vous, avez-vous fait le soleil ? Cependant vous en jouissez. Avez-vous fait la France? Cependant vous êtes fiers d'y vivre (1). »

Montalembert donna le cri d'alarme à la tribune le 6 juin 1842. N'écoutant que son courage, sans s'inquiéter de la mollesse des uns ni de l'animosité des autres, l'orateur poursuivit résolument son but. C'est vers cette époque qu'il adopta une devise qu'il devait garder jusqu'à la fin : *Ni espoir ni peur*, et c'était, en effet, un trait rare et saillant de son caractère, qu'il se sentait constamment en disposition d'agir sans augurer le succès : hardi dans ses démarches, pessi-

(1) 16 avril 1844. — *Œuvres complètes*, t. I, p. 273.

miste en ses prévisions. Il avait besoin d'être trempé de la sorte ; car, « toujours écouté, mais toujours contredit, arrachant quelquefois des applaudissements et jamais un vote à la majorité de ses collègues, il était destiné à soutenir la lutte la plus brillante, quoique en apparence la plus ingrate et en tout cas la plus infatigable, qui puisse être consignée dans les annales parlementaires (1) ».

On ne sait comment s'était glissé dans la Charte de 1830, rédigée par La Fayette, l'article sur lequel les catholiques s'appuyèrent pour mettre en demeure la monarchie de juillet de tenir un engagement inscrit dans la Constitution. La question, posée avec éclat par le procès de l'École libre, où Montalembert avait fait ses premières armes, reçut presque immédiatement une solution, en ce qui concerne l'enseignement primaire, par la loi de 1833, œuvre de M. Guizot. « Dans le domaine de l'instruction secondaire, la liberté devait être à la fois plus facile à pratiquer et plus difficile à introduire : plus facile à pratiquer, car pour susciter et pour entretenir des écoles à leur convenance, les familles qui recherchaient une telle instruction n'avaient pas besoin que l'État les aidât, il suffisait qu'il laissât faire ; plus difficile à introduire, car la place était prise, il fal-

(1) Comte de Falloux, *le Parti catholique.*

lait dépouiller d'un privilège exclusif une corporation façonnée par la forte main de Napoléon pour répondre aux besoins et aux instincts de la société nouvelle (1). »

Quatre tentatives furent faites sous la monarchie de juillet, également infructueuses, qui marquent nettement les étapes successives de la route parcourue. — En 1836, M. Guizot proposa à la Chambre des députés un premier projet, suffisamment libéral, dont M. Saint-Marc Girardin fut le rapporteur et contre lequel « pas une voix ne s'éleva au sein du clergé (2) ». Un amendement fut adopté, en vertu duquel tout chef d'établissement était tenu de prêter le serment qu'il n'appartenait pas à une congrégation non autorisée. « C'était, au jugement de M. Guizot, enlever à la loi son grand caractère de sincérité et de droit commun libéral (3). » Et il laissa tomber la loi, sans la porter à la Chambre des pairs. — En 1841, deuxième projet, également présenté à la Chambre des députés ; il était l'œuvre personnelle de M. Villemain, ministre de l'instruction publique, dans un cabinet que présidait encore M. Guizot. Ce second projet, moins libéral que celui de 1836, imposait aux maisons libres des conditions de grades très

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 97.
(2) Le mot est de l'abbé Dupanloup, *De la pacification religieuse*.
(3) *Mémoires*, t. III, p. 103.

dures et touchait aux petits séminaires. L'épiscopat tout entier réclama avec raison et le projet fut retiré, avant même d'avoir été l'objet d'un rapport. — En 1844, troisième projet, déposé cette fois à la Chambre des pairs. M. Villemain en était également l'auteur et il n'y était plus question des petits séminaires, mais on faisait toujours l'existence difficile aux établissements libres et on maintenait l'exclusion des congrégations religieuses. De longs débats s'ouvrirent, qui furent le triomphe de Montalembert ; il prit quinze fois la parole et prononça trois grands discours (1).

La discussion eut pour prélude, le 16 avril 1844, le discours que nous avons rappelé plus haut et qui fut qualifié par les adversaires de « manifeste ». Elle s'engagea ensuite sur le projet Villemain. Selon le gouvernement, ce projet était destiné à « satisfaire au vœu de la Charte pour la liberté d'enseignement, en maintenant l'autorité et l'action de l'État sur l'éducation publique (2) ». Selon les adversaires de l'Université, il confirmait son monopole, il interdisait de s'en

(1) L'ordre, l'enchaînement et les résultats de ces diverses discussions sont très complètement présentés dans les deux ouvrages de M. Thureau Dangin : *l'Eglise et l'Etat sous la monarchie de juillet* ; — l'*Histoire de la monarchie de juillet*, et aussi dans le 2e vol. du P. Lecanuet, qui renferme les luttes pour la liberté de l'enseignement.

(2) Discours du trône, 1844.

affranchir. Dès le premier engagement, Montalembert précise le terrain des luttes futures. On lui reproche de s'attaquer à l'Université ; ce n'est pas elle qu'il attaque, c'est son monopole seul, ce n'est pas à l'enseignement qu'elle donne qu'il en veut, mais il ne peut admettre que cet enseignement soit imposé à tous ; « il y a des parents, et en grand nombre, qui veulent veiller avant tout à l'éducation religieuse de leurs enfants et qui attachent plus de prix à cette éducation morale qu'à l'instruction, quelque développée et quelque perfectionnée qu'elle soit, que distribue l'Université (1). »

La santé ébranlée de sa jeune femme nécessitant un séjour dans un climat plus hospitalier éloigne momentanément le vaillant lutteur du lieu du combat. Il l'a conduite dans l'île de Madère. C'est de ce rocher jeté au milieu de l'Océan qu'il lance sous ce titre : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté de l'enseignement*, le manifeste appelant les catholiques de France à la lutte contre le monopole universitaire. Cette brochure fait sensation, elle réveille les courages endormis, affermit les volontés chancelantes : de toutes parts arrivent les adhésions et les félicitations, l'espérance renaît au cœur des catholiques, le désordre se fait voir chez les adversaires. Les

(1) *Œuvres complètes*, t. I, p. 351.

évêques sortent de leur réserve et rédigent de protestations. Alors, pour rallier leurs troupes dispersées, les libéraux tentent une diversion, ils attaquent les Jésuites ; ils trouvent là un « nom heureux pour la haine, car il dispense de la vérité et il remplace la justice (1) ».

Brusquement, le 2 février 1844, M. Villemain présente à la Chambre des pairs un nouveau projet. Quand le débat s'ouvre au Parlement, la santé de Mme de Montalembert, quoique améliorée, la retient encore hors de l'Europe. Mais elle-même pousse généreusement son mari à revenir à son poste. Cédant aux sollicitations de ses amis, il y revient, il peut aborder la tribune ; après avoir, de loin, sonné la charge, il lui est donné d'engager et de conduire l'action sur le champ de bataille. Il venge les évêques des attaques vulgaires de M. Dupin : « Il est temps cependant de s'entendre ; quand nous ne disions rien, on disait de nous : Ils conspirent dans l'ombre ; ils se livrent à des intrigues souterraines. Sous la Restauration, on chantait : Hommes noirs, sortez de dessous terre ! Et quand nous sommes sortis, quand nous avons dit ce que nous étions, ce que nous voulions, on s'écrie : Quelle audace, quelle insolence ! Sous les monarchies absolues, quand les catholiques se taisent, on dit : Ils sont

(1) De Ravignan, *de l'Institut des Jésuites*.

les complices de l'absolutisme. Dans les pays de liberté, quand les catholiques cherchent à adopter les institutions et les allures du peuple où ils vivent, on les injurie de plus belle. Regardez, dit-on, les catholiques ; ils font des livres, ils font des brochures, ils écrivent des lettres ; des évêques ont même l'audace de s'écrire par la poste (1). »

C'est au nom des parents opprimés dans leurs croyances qu'il prend la parole et qu'il demande au ministre le dépôt d'un projet de loi plus sincèrement libéral. Enfin, dans une péroraison célèbre, en une phrase que depuis lui ont répétée toutes les lèvres chrétiennes, il pousse le cri de guerre des catholiques opprimés : « Dans cette France accoutumée à n'enfanter que des gens de cœur et d'esprit, nous seuls, nous catholiques, nous consentirions à n'être que des imbéciles et des lâches ! Nous nous reconnaîtrions à ce point abâtardis, dégénérés de nos pères, qu'il faille abdiquer notre raison entre les mains du rationalisme, livrer notre conscience à l'Université, notre dignité et notre liberté aux mains de ces légistes, dont la haine pour la liberté de l'Église n'est égalée que par leur ignorance profonde de ses droits et de ses dogmes ! Quoi ! parce que nous sommes de ceux qu'on confesse, croit-on

(1) *Œuvres complètes*, I, p. 367.

que nous nous relevions des pieds de nos prêtres, tout disposés à tendre les mains aux menottes d'une légalité anticonstitutionnelle ? Quoi ! parce que le sentiment de la foi domine dans nos cœurs, croit on que l'honneur et le courage y aient péri ? Ah ! qu'on se détrompe. On vous dit : Soyez implacables. Eh bien ! soyez le ; faites tout ce que vous voudrez et tout ce que vous pourrez. L'Église vous répond par la bouche de Tertullien et du doux Fénelon : *Nous ne sommes pas à craindre pour vous, mais nous ne vous craignons pas*. Et moi j'ajoute, au nom des catholiques laïques comme moi, catholiques du XIXe siècle, au milieu d'un peuple libre, nous ne voulons pas être des ilotes, nous sommes les successeurs des martyrs, nous ne tremblons pas devant les successeurs de Julien l'Apostat ; nous sommes les fils des Croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire (1). »

Un grand nombre d'évêques le soutiennent dans le siège qu'il a entrepris contre le monopole universitaire. Du 22 avril au 24 mai, il assiste aux vingt-six séances de la Chambre des pairs, l'oreille aux aguets, la riposte toujours prête. L'alarme une fois donnée, tout l'épiscopat se lève frémissant contre la loi nouvelle. Rien n'encourage mieux Montalembert que cette mâle

(1) *Œuvres complètes*, I, p. 401.

décision de ses chefs. Il voit avec enthousiasme leurs protestations énergiques et applaudit leurs revendications justifiées. Le 26 avril, il répond à MM. Guizot, de Broglie et Cousin ; devoir difficile et périlleux honneur. Sans dissimuler sa pensée, il marche droit à l'ennemi, le démasque avec l'audace de tout dire, qui lui est naturelle, et dénonce le projet de loi comme hostile aux deux grands intérêts qu'il devait s'efforcer de satisfaire : la liberté et la religion. Il démontre que cette loi est une loi de réaction contre les progrès religieux de la France, une loi de suspects contre le clergé, une loi infidèle à tout ce qu'il y a de généreux dans les instincts de 1789 et les promesses de 1830. Et magnifiquement, il la repousse de la triple énergie de sa conscience, de sa foi et de son patriotisme. — Le 8 mai, on discute l'article excluant les congrégations religieuses. A la tribune, Cousin raconte et dénature l'histoire des Jésuites : une émotion de comédie secoue tout son corps, en dénonçant leurs prétendues machinations, et il s'éloigne avec horreur du verre d'eau sucrée, comme s'il craignait d'y trouver quelque poison. A ce déchaînement d'injustice et de haine, seul Montalembert a le courage de résister. Il se lève pour défendre, avec les Jésuites, « la liberté de la conscience et de la vertu ». Il montre deux représentants éminents des ordres menacés, le Père de Ravignan et le Père Lacordaire, attirant

aux pieds de la chaire chrétienne des milliers d'auditeurs émus et attentifs, et faisant de cette chaire où retentirent les paroles éloquentes de Bossuet et de Massillon une des gloires de la France au point de vue intellectuel et littéraire : « Eh bien ! ces deux hommes, l'honneur de la France catholique, ces deux hommes dont je chercherais difficilement les rivaux et surtout les supérieurs à aucune, autre tribune, soit politique, soit littéraire, ces deux hommes, vous les proscrivez, vous les déclarez incapables d'être maîtres d'études, vous leur refusez le droit que vous livrez au dernier de vos bacheliers, et cela dans une loi qui s'appelle une loi de liberté ! Vous les excluez de cet enseignement auquel se livrent impunément tels hommes que je ne veux pas nommer à côté d'eux, et qui ont soulevé tant de scandales ; vous les excluez, eux seuls ; je me trompe : eux et les coupables flétris par la justice universelle du pays, ou flétris au jugement de leurs concitoyens pour leur immoralité notoire ! Et pour quelle cause les excluez-vous ? Leur capacité ne saurait être douteuse ; et d'ailleurs, ils ne reculeraient, eux et leurs frères, devant aucune condition de capacité. Est-ce donc leur moralité qui vous inquiète ? Ont-ils commis quelque délit ? Sont-ce des conspirateurs, des ennemis du repos public ? Non, leur vie est aussi irréprochable que leur éloquence est éclatante, ils ont passé partout en fai-

sant le bien. Leur crime, le voici : c'est d'avoir senti qu'il fallait mettre leur talent, leur énergie, leur dévouement, leur désintéressement même sous la sauvegarde d'un lien sacré ; c'est d'avoir juré à Dieu de rester chastes, pauvres, obéissants ; c'est d'avoir renoncé aux trois grandes tentations de l'humanité, la chair, l'or et l'indépendance de la volonté ; leur crime, c'est de s'être engagés par des obligations spéciales et inviolables, et jusqu'à la mort, au service de Dieu et du prochain. Voilà leur crime, voilà pourquoi des législateurs d'un pays civilisé qui se disent chrétiens et qui se révoltent quand on les qualifie d'incrédules, déclarent ces hommes dont je parle, eux et leurs pareils, incapables de veiller sur l'enfance !

. . . .

« Où donc a-t-on pris le droit de dire au nom de la France : j'ai assez de force, assez de talent, assez de dévouement comme cela ; je n'ai plus besoin de rien, on dit que ces hommes ont tout cela ; mais peu m'importe, je ne veux pas même en essayer ; ils sont Français aussi, peu m'importe encore, que le sein de la patrie leur demeure fermé. Ils réclament la liberté et l'égalité ; que la liberté soit pour eux une chimère, l'égalité un mensonge ; ou plutôt, qu'ils soient libres comme les forçats libérés, et égaux aux repris de justice. Oui, Messieurs, c'est bien cela ; les forçats, les repris de justice et les moi-

nes ; voilà les trois seules catégories que vous excluez (1). »

La noblesse et la vigueur de cette argumentation décèlent le courage surhumain qu'il fallait à ce grand homme pour prendre, dans une assemblée en majorité voltairienne, imprégnée encore des sophismes du XVIIIe siècle, la défense d'un ordre à certains chrétiens même farouchement antipathique. — Enfin, le 21 mai, il est encore à la tribune, à propos de la question des petits séminaires. Jetant un regard vers le passé, modèle de l'avenir, il met en garde le gouvernement contre l'écueil de la persécution, qui, si elle n'engendre pas toujours la haine au cœur des persécutés, propage et enracine la désaffection, excitant une de ces résistances lentes à se former, mais bien plus lentes encore à disparaître, et qui devient peu à peu un de ces obstacles redoutables contre lequel se brisent les forts et les habiles : « Oui, sachez-le, au fond de chaque presbytère, au pied de chaque autel, devant chaque foyer domestique où se réuniront les catholiques, auprès de chaque berceau où veillera une mère chrétienne, vous armerez contre vous les sentiments les plus profonds et les plus énergiques que le cœur humain puisse nourrir et vous aurez fait tout cela par peur de la liberté, par complaisance

(1) *Œuvres complètes*, I, p. 492.

pour des passions vieillies et pour les traditions des plus mauvais temps de notre histoire (1). »

Malgré tout, le gouvernement persiste dans son dessein et se voit approuvé par la Chambre des pairs. Le projet est présenté à la Chambre des députés, quand tout à coup une étonnante nouvelle circule dans Paris, se répand à travers la France : l'auteur de la loi, M. Villemain, est devenu subitement fou ! Sans retard et sans regret, M. Guizot abandonne ministre et projet, et appelle M. de Salvandy à l'instruction publique.

En 1846, la Chambre est dissoute. Saisissant l'occasion, Montalembert porte dans tout le pays son action personnelle, incessante, infatigable ; il encourage les timides, réveille les endormis, conseille les uns et secoue les autres ; enfin, pour donner aux catholiques conscience de leur force, il publie sa brochure sur le *Devoir des Catholiques dans les élections*, et conseils, exhortations, reproches, prières, débordent de son âme comme un torrent de feu. Les élections amènent à la Chambre 146 partisans de la liberté d'enseignement. Hélas ! déjà se font jour mille difficultés, déjà se révèlent mille discussions intestines causées par de funestes intransigeances, lorsque M. de Salvandy met tout le monde d'accord en

(1) *Œuvres complètes*, I, p. 543.

déposant son projet. Il faisait aux partisans de la liberté l'aumône de beaux principes et de phrases majestueuses, et distribuait aux adversaires les faveurs de sa loi. Montalembert attaque le rapport de M. Liadières qui narguait les catholiques et revendiquait les droits imprescriptibles de l'État : il en flétrit avec une verve entraînante les dangereux sophismes, il dévoile la faiblesse des lieux communs, le déchire, le lacère. « Ce fut une véritable charge de cavalerie, et quand l'orateur eut passé comme un ouragan impétueux sur ce pauvre rapport, rien n'en demeura. L'œuvre du légiste était criblée, mise en pièces, anéantie (1). » Le projet Salvandy, qui, sans admettre encore la liberté de l'enseignement, faisait brèche aux privilèges de l'Université, ne devait jamais avoir l'honneur d'un débat public ; il fut emporté par le vent violent qui chassa du trône la dynastie d'Orléans et ébranla les principales monarchies.

Dans cette lutte aux proportions épiques que Montalembert soutint presque tout seul, il trouva dans le directeur de l'*Univers*, Louis Veuillot, un puissant allié. Avec sa fougue virulente, l'âpreté de son talent, la mordante ironie de son esprit, avec ses qualités et ses défauts, Veuillot contribua au succès. Polémiste ardent, ne craignant

(1) R. P. Lecanuet, *Montalembert*, t. II, p. 331.

pas la crudité des termes, parfois violent, parfois injuste, mais toujours sincère, et merveilleusement honnête homme, il donna de nombreux coups, il en reçut aussi. On peut ne point partager toutes ses idées, ne pas approuver ses excès de polémique, on n'en doit pas moins estimer l'homme, et admirer l'écrivain, au dire de M. Jules Lemaître, « l'un des cinq ou six plus grands prosateurs du XIXe siècle ». A cette époque, l'Empire et les circonstances n'avaient pas encore creusé de fossé entre Montalembert et lui. Unis l'un dans la presse, l'autre à la tribune, ils préparèrent la même œuvre dont l'intervention de M. de Falloux allait assurer le triomphe.

La brochure si claire, et déjà citée, de M. Victor Bucaille a été fortement mise à contribution dans cet exposé général de la discussion d'une réforme que la monarchie de juillet poursuivit sans l'accomplir, sans doute parce qu'elle l'avait trop longtemps trop aveuglément différée. Il a fallu laisser bien des déductions dans l'ombre, écarter quelques aspects de ces grands débats. Tel qu'il est présenté, cet exposé aura suffisamment mis en relief, nous l'espérons, la fécondité de la propagande, l'efficacité de la campagne que soutint Montalembert.

Pour suivre jusqu'au terme l'entreprise dont nous venons de marquer le début et les progrès,

il nous faut dépasser la durée du règne de Louis-Philippe. La préparation et la discussion de la loi de 1850 ont été traitées par M. de Meaux, qui avait sous les yeux le journal de Montalembert. On nous permettra de faire quelques emprunts aux belles pages de son historien, si riches d'impressions et de souvenirs : « Aussitôt après la chute du gouvernement de juillet, le 2 mars 1848, M. Thiers écrivait : « Quant à la liberté d'enseignement, je suis changé, je le suis, non pas par une révolution dans mes convictions, mais par une révolution dans l'état social... L'enseignement du clergé, que je n'aimais point par beaucoup de raisons, me semble maintenant meilleur que celui qui nous est préparé (1). » Et le lendemain de l'élection du prince Louis Bonaparte à la présidence de la République, il réitérait la promesse « de préparer, de soutenir et de voter une loi de liberté d'enseignement », en ajoutant : « Nous avons fait fausse route sur le terrain religieux, mes amis les libéraux et moi, nous devons le reconnaître franchement (2). » Pour instituer l'enseignement libre, l'accord entre d'anciens adversaires était donc possible, et il était indispensable... Montalembert, ayant proposé d'inscrire,

(1) Lettre à M. Madier de Montjau, ancien conseiller à la Cour de cassation, publiée par tous les journaux, notamment par l'*Ami de la Religion*, dans son numéro du 18 juin suivant.

(2) Comte de Falloux, *Mémoires*, t. I, p. 398 et 399.

dans le préambule de la Constitution, « le droit d'enseigner » sur la liste des droits naturels garantis aux citoyens, au même titre que le droit de s'associer et le droit de manifester leurs pensées, cette proposition mal accueillie dut être retirée par son auteur, afin d'éviter un échec funeste. Il fallut se contenter d'un article qui ne s'éloignait guère de la charte de 1830. Il était ainsi conçu : « L'enseignement est libre. La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois et sous la surveillance de l'État. » Restait à débattre ces conditions, à régler cette surveillance. Après avoir « fait la guerre et l'avoir aimée », il sut vouloir la paix. Mais en même temps, il sentit qu'il l'avait trop longtemps et trop vivement combattue, pour qu'il lui appartînt de la préparer. L'homme de guerre s'effaça devant le négociateur. M. de Montalembert poussa M. de Falloux au ministère. M. de Falloux, devenu ministre, appela à délibérer en commun et à traiter ensemble les représentants des intérêts divisés : les champions de l'Église et les champions de l'Université, les hommes habitués à suivre M. Thiers et ceux que Montalembert avait menés au combat. »

On pourra suivre le tableau fidèle, et bien vivant, de ces délibérations, dans l'ouvrage de M. de Lacombe, un ami dévoué de M. de Monta-

lembert, de M. de Falloux et de Monseigneur Dupanloup, qui fut tracé à l'aide de leurs entretiens et d'un procès-verbal authentique et détaillé (1). Cet écrivain distingué montre comment, sous « un ministre intelligent, hardi et sincère, ainsi que l'a dit Cochin (2), les adversaires de la veille s'entr'aidèrent pour arriver à un résultat patriotique ».

Revenons à M. de Meaux : « Le 23 février, vint la discussion sur les Jésuites (3), dont l'issue parut un instant douteuse et que retrace en ces termes le carnet que j'ai sous les yeux : « Thiers, faisant plus que tenir parole, rétablit nos affaires et parle, avec une admirable franchise et un admirable courage, dans le sens dont nous en étions convenus (l'abbé Dupanloup avait dissipé ses derniers ombrages), en proclamant l'abrogation

(1) Hilaire de Lacombe, *La Liberté d'enseignement. Les débats de la Commission de 1849. Discussion parlementaire et loi de 1850.*

(2) Aug. Cochin, Discours déjà cité.

(3) Ces Jésuites que la France repoussait de l'enseignement, prétendait-on en 1844, devaient, six ans plus tard, être conviés de toutes parts à y fonder des collèges ; ils devaient en fonder, en effet, destinés à se peupler et à durer ; sans leur organisation puissante, sans la liberté, conquise pour eux, en même temps que pour les autres sociétés religieuses, il est permis de penser que la liberté d'enseignement serait demeurée stérile. En relisant les pronostics qu'il avait reçus à leur sujet en 1844 et dont il avait refusé de tenir compte, M. de Montalembert était fondé plus tard à écrire en marge : « Erreur démontrée par les faits depuis 1850. » (V[te] de Meaux, *Montalembert*, p. 118, 119.)

des ordonnances de 1828 et l'égalité devant la loi des Jésuites avec tous les autres citoyens... » Si M. de Montalembert, en appuyant cette loi, parut moins éloquent que d'habitude, jamais il ne mit au service de sa cause plus de clairvoyance et de désintéressement. La transaction n'avait pas obtenu d'abord parmi le clergé et les catholiques l'accueil qu'elle méritait. On continuait, de ce côté, à se méfier de l'État, à redouter avec lui tout rapprochement, si restreinte que fût sa surveillance, imposée d'ailleurs par le texte formel de la Constitution, on souhaitait encore de la secouer. Surtout, on s'effarouchait de la participation des autorités religieuses au gouvernement de l'enseignement officiel. Du fond de sa province, l'ami fidèle de sa cause et de sa personne que M. de Montalembert consultait de préférence en toute occasion, M. Foisset, le conjurait de ne pas accepter le projet sans l'amender. A Paris, le seul évêque qui siégeât à l'Assemblée, Monseigneur Parisis, après avoir d'abord approuvé la loi, n'osait la voter. Au scrutin définitif, il s'abstenait et, quand cette loi dut s'exécuter, pour faire cesser les hésitations parmi les évêques, pour les déterminer tous à occuper la place qui leur était assignée dans les conseils de l'instruction publique, il fallut l'intervention de la Cour de Rome, auprès de laquelle prévalurent les esprits conciliants et modérés.

« C'estassez la coutume des hommes de guerre de chercher querelle aux hommes de paix et, quand le chef des hommes de guerre devient lui-même homme de paix, quand le général accrédite et cautionne le négociateur, parfois les troupes mécontentes ne ménagent pas plus l'un que l'autre. Ainsi en fut-il, — observe finement M. de Meaux — au terme de la lutte pour la liberté d'enseignement. Dans le journal *l'Univers*, M. Veuillot s'éleva sans relâche contre la transaction, et lorsque enfin elle fut définitivement adoptée (1), lorsque la loi eut été promulguée, ce journal l'annonça en ces termes à ses lecteurs : « Grâce à la complicité de quelques catholiques, le monopole de l'État en matière d'instruction est aujourd'hui légalement consacré (2). »

« ... L'expérience a prononcé : la loi de 1860 a démenti les craintes qu'elle inspirait à sa naissance. A peine était-elle rendue, pourtant, que l'Empire retranchait les clauses destinées à protéger l'un et l'autre enseignement contre l'arbitraire, déclarait les professeurs de l'État révocables au gré du gouvernement, substituait des Conseils nommés par le gouvernement et pareillement révocables aux Conseils électifs et indépendants, qui devaient diriger l'enseignement

(1) C'est par 399 voix contre 237 que l'Assemblée rendit à la France la liberté d'enseignement.

(2) *Univers*, numéro du 28 mars 1850.

de l'État, contrôler l'enseignement libre. Ainsi dépourvu de garanties, le régime inauguré en 1850 a subsisté néanmoins, grâce surtout à la difficulté de le remplacer. L'enseignement de l'État a pu se perpétuer sans déchoir ; l'enseignement libre, une fois institué, s'est développé, ramenant l'habit religieux sous les yeux de la jeunesse française, répandant dans les carrières publiques et dans les professions libérales plusieurs générations de chrétiens. L'appui donné par M. de Montalembert à la transaction de 1850 lui coûta sa position à la tête de l'armée, qu'il avait formée, qu'il vit se rompre et se tourner en partie contre lui, mais assura le succès de sa cause. S'il avait eu moins de perspicacité ou moins d'abnégation, si, après avoir lutté, il avait refusé de traiter, la lutte serait demeurée sans résultat (1). »

La conquête de la liberté d'enseignement a été la principale entreprise de Montalembert. Parmi ceux qui lui sont le plus opposés, personne ne méconnaît les services de premier ordre qu'il a rendus à cette grande cause. Il partage avec M. de Falloux l'honneur d'être le promoteur de cette loi de 1850, si attaquée aujourd'hui. Mais que demandait-il ? Prenant modèle sur la loi de 1833, qu'un protestant, M. Guizot, avait eu l'hon-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 130 et suiv.

neur de faire voter, il demandait que l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur fussent libres comme l'était l'enseignement primaire. Nous ne voulons pas davantage ; ce que nous demandons, c'est l'abrogation de ces mesures odieuses prises contre les congréganistes, mesures qui les excluent de l'enseignement, eux qu ont tant fait pour le peuple. Nous ne demandons pas pour eux le monopole, nous demandons la liberté, et c'est pourquoi aujourd'hui tous les catholiques, qu'ils le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas, qu'ils s'en doutent ou qu'ils ne s'en doutent pas, tous les catholiques suivent les exemples et les conseils de Montalembert, et qu'ils réclament comme lui le droit commun dans la liberté.

« Nous, catholiques, nous vivons en grande partie de cette liberté due à ses efforts entre 1840 et 1850, et conquise par lui comme à la pointe de l'épée, alors que, sans se laisser abattre par les contradictions, il montait et remontait à la tribune, alors que, par des prodiges de tactique et d'énergie, il associait tous les catholiques à cette œuvre, en un temps où tous nos chefs eux-mêmes n'en saisissaient pas la capitale importance.

« Sans doute, beaucoup se sont demandé — et Montalembert lui-même à certains moments l'a fait — si on s'était servi de cette liberté précieuse comme on l'aurait dû.

« Mais est-il une conquête qui donne tous les fruits espérés ?... Ah ! l'on nous jette à la face que tels ou tels de nos adversaires les plus en vue sont des produits de l'enseignement libre. Sans doute, mais tous nos élèves ne sont pas des anges ; il y a, parmi eux, des ambitieux et des faibles ; les défections ne peuvent se faire que du côté du plus fort. Si nous étions, nous, les plus forts, elles seraient à notre profit, au lieu d'être à notre détriment. La masse de nos élèves est restée fidèle et constitue le fond chrétien de la nation.

« Gardons-nous donc de dire que cette conquête est demeurée inutile ; elle l'a été si peu que, si on veut nous l'arracher aujourd'hui, c'est parce que l'on voit combien elle nous est non seulement précieuse, mais profitable... Donc, Montalembert, ainsi que tous les vaillants qui ont pris part à cette croisade, mérite notre reconnaissance pour cette œuvre qui a été, plus que toute autre, la sienne (1). »

Ces fortes paroles de Mgr Baudrillart seront la conclusion de notre chapitre.

(1) Discours de Mgr Baudrillart à la réunion des étudiants, lors de l'inauguration du buste de Montalembert, le 26 mai 1911.

CHAPITRE III

L'ORATEUR ET L'HOMME D'ACTION.

Montalembert unit dans sa personne les qualités des deux races, l'ardeur, le dévouement chevaleresque du Français avec l'amour passionné de la liberté qui distingue le caractère britannique. Il ne porta point l'épée, mais sa parole même fut une épée. « Je suis le premier de mon sang qui n'ait guerroyé qu'avec la plume, dira-t-il un jour, mais que ma plume elle-même devienne un glaive, qu'elle serve avec honneur dans la rude et sainte lutte de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal (1) ! » La Révolution a renversé la croix, cette croix que ses ancêtres avaient gravée sur leur écusson ; Montalembert consacre sa vie à la relever : « Longtemps, dit Lacordaire, elle avait été sans légende, ayant assez de gloire pour se taire, jusqu'au jour où dans l'exil une noble modestie y grava ces mots : *Cecidi, sed surgam !* »

(1) *Moines d'Occident*, Introduction.

Ce combat, qui devait durer vingt ans, il l'inaugura par des procédés nouveaux, inattendus, singuliers et, pour tout dire en un mot, jusque-là peu français. Ce n'était pas, en effet, la manière française de défendre ni la religion ni la liberté. Pour la religion, on l'avait vue, dans notre histoire, chargée tantôt de chaînes, tantôt de faveurs ; on n'était guère habitué à la considérer comme un sentiment puissant et dominateur, livré à la garde et à la défense de ceux qui l'éprouvent et ne cherchent pour la défendre que les armes du droit commun. Quant à la liberté, à la fin de 1830, on était à quelques mois d'une révolution nouvelle, d'une de ces journées dont le retour est vraiment fatigant dans les annales de ce siècle, d'une de ces journées où les Français s'exercent au jeu terrible des bouleversements et semblent n'avoir pas à leur disposition d'autres procédés que de fonder périodiquement le pouvoir sur le droit de le renverser. Les origines de Montalembert expliquent comment, jeune homme, il se servit de cette manière lente, de ce procédé patient qui débute correctement, marche pas à pas, monte à l'assaut d'une liberté avec patience et circonspection, procédé jusque-là si peu français.

M. Cochin a éloquemment défini le caractère de la clientèle à laquelle Montalembert voua sa carrière oratoire, cette carrière qui « fait partie de notre gloire contemporaine ».

« Placé à la tribune comme sur un sommet élevé et sonore, il semblait recevoir plus qu'un autre tous les échos, tous les murmures de la conscience du genre humain. Il n'y avait pas une cause perdue, une cause désespérée qui ne devînt aussitôt la cliente de ce jeune homme. Trois nations étaient opprimées, particulièrement opprimées dans le monde : la Pologne par la Russie, l'Irlande par l'Angleterre, la Grèce par la Porte ; ces nations deviennent ses clientes. Quand la Belgique est menacée par la Hollande, quand la Suisse se divise et que les cantons les plus forts oppriment les plus faibles, quand la discorde éclate entre la Porte et l'Egypte, qui se disputent le Liban, il prend toujours et à toute heure la cause du plus faible. Pénétré de la conviction que les causes justes sont immortelles et que les protestations contre l'injustice réussissent toujours à émouvoir le ciel et à convaincre les hommes, il cherchait, pour ainsi dire, s'il y avait sur la terre une cause opprimée, rendant son dernier soupir, pour la prendre à son compte et s'en faire le défenseur intrépide. Il y a une race qui souffre depuis des siècles, une race perdue sur des îles lointaines, la race des pauvres noirs esclaves. Il prend en main sa cause et il demande, dès 1837, l'émancipation des esclaves. Il y a dans les manufactures des enfants aux joues hâves, au teint défait, aux yeux fatigués ; ces pauvres petits exer-

cent sur son âme une impression profonde ; il prend en main la cause des enfants des manufactures. Ainsi, parcourez seulement les tables des matières de ses discours, vous y trouverez inscrites toutes les causes généreuses. Ouvrez ces discours eux-mêmes, laissez-vous porter un moment par le torrent de cette éloquence généreuse, abondante, précipitée, pleine de faits, d'idées, de traits et surtout de cœur, et vous serez forcés d'admirer et d'applaudir. Nul n'a oublié surtout ce discours étonnant et prophétique, prononcé sur les affaires de Suisse au mois de janvier 1848. Les nobles pairs qui l'entendirent se levèrent, quittèrent leur place et vinrent entourer et acclamer le jeune orateur, le défenseur intrépide de toutes les causes justes. »

Défenseur des opprimés, il devait être, pardessus tout, le défenseur de l'Église catholique. « Cherchant bien au milieu de toutes les causes injustement inconnues, au milieu de tous ceux qui souffrent et qui sont persécutés, Montalembert ne pouvait pas manquer de rencontrer et de prendre en main, avant tout, la défense de la foi, la défense de l'Église catholique, à laquelle il appartenait par le fond du cœur... Il eut l'honneur de voir que cette Église si méconnue portait dans ses mains la partie la plus précieuse du patrimoine du genre humain et qu'elle n'avait pas cessé d'être l'institutrice des nations et la conso-

latrice des âmes. Il eut l'honneur encore plus grand de ne regretter pour elle ni les biens, ni les privilèges, ni la puissance, mais de regretter seulement ce qui fait une partie intégrante de sa vie, le droit d'enseigner la vérité et de répandre la charité. Il se soucia peu de ce qui la rendrait à l'extérieur plus puissante, et en apparence plus importante ; il se soucia beaucoup de ce qui pouvait faire rentrer, refluer, remonter le sang à son cœur, et la vie jusqu'à sa tête. Voyant dans l'Église une mère, il ne comprenait pas qu'elle fût privée d'instruire et d'aimer.

« Qu'il soit béni à jamais celui qui ne voulut pas, un seul jour de sa carrière, consacrer son activité à demander pour cette Église des honneurs, des privilèges, ou des biens, réclamant seulement pour elle avec une ardeur infatigable l'*enseignement*, l'*association* et la *charité*, ces trois forces sans lesquelles elle n'est rien, avec lesquelles elle est tout ce qu'elle doit être ! »

L'effet prodigieux de la parole de Montalembert, devenue successivement autorisée, embarrassante, redoutable, enfin puissante, amène sur les lèvres de M. Cochin ce magnifique parallèle avec Lacordaire, bien à sa place ici et que l'on nous sera reconnaissant de reproduire :

« Sans doute, c'était bien l'effet de sa magnifique éloquence unie à l'éloquence de cet incomparable orateur, Lacordaire, dont la parole servait d'écho

à la sienne dans cette chaire de Notre-Dame encore plus élevée que la tribune de la Chambre des pairs, dans cette chaire aux pieds de laquelle des milliers d'auditeurs venaient entendre après lui l'admirable et saint Père de Ravignan. Ah ! laissez-moi évoquer devant vous ces beaux souvenirs de ma jeunesse et m'arrêter, comme un artiste, pour admirer, j'allais dire pour écouter encore les deux voix fraternelles de Lacordaire et de Montalembert. Il était impossible de les comparer. L'éloquence de Lacordaire, avec moins d'étude, avait quelque chose de plus inspiré ; elle rappelait, je ne crains pas d'exagérer, l'éloquence de ces anciens prophètes dont la voix nous arrive de quatre mille ans, à travers l'éloquence de Rome et d'Athènes, de Démosthène et de Cicéron, de Londres et de Paris, après Burke et Mirabeau, et, franchissant tous ces torrents d'éloquence, vient nous inonder tout à coup, nous éblouir et nous arracher des pleurs. L'auditeur placé aux pieds de la chaire de Lacordaire se sentait soudainement frappé au cœur comme par un coup qui venait toucher une fibre secrète et sensible.

« Puis le grand orateur vous saisissait et, selon son expression, il vous enlevait en quelque sorte par les cheveux, vous portant dans des régions supérieures, haletant et ébloui. L'éloquence de M. de Montalembert n'était pas la même. Ceux

qui l'ont vu au travail savent de quel prodigieux labeur était précédé le moindre de ses efforts. Sa manière de travailler, si cette expression familière m'est permise, ressemblait à une vendange.

« Quand il avait cherché, remarqué, détaché, accumulé une quantité énorme de faits, d'idées et de renseignements, comme un vendangeur charge ses corbeilles de grappes sans nombre, alors, muni de ce butin et de ces dépouilles, il groupait tous ces matériaux et il les soumettait à une réflexion laborieuse comme à la roue d'un pressoir ; et puis, ce n'est qu'après avoir fait subir à cette récolte si abondante cette élaboration nouvelle, qu'il laissait couler à flots pressés le vin généreux de son éloquence... Mais, si grande, si retentissante, si glorieuse que fût cette double éloquence, non, elle n'explique pas, elle n'épuise pas surtout tout le mouvement de ces belles années. La cause de Montalembert et de Lacordaire a jeté de profondes racines ; elle a passé les rontières... (1) »

Dès le début de sa carrière, Montalembert s'était voué à d'autres luttes que celles où l'on gagnait alors un pouvoir éphémère ; en consacrant sa parole à la cause de l'Église et de la liberté religieuse, il l'avait associée à la destinée des

(1) Discours déjà cité, p. 15 et suiv.

choses qui ne passent pas. De là vient avant tout, sans doute, que ses discours survivent à la génération qui les entendit et que maintenant encore ils ne paraissent point surannés. Mais cette fortune, peu fréquente dans les annales parlementaires, il la doit aussi à la manière dont ils ont été composés. Ils ne se recommandent pas seulement par la chaleur et l'éclat ; ils sont solidement construits. M de Meaux nous indique comment l'orateur les préparait. Nous publierons ensuite, d'après les notes du carnet quotidien de Montalembert, quelques-unes des impressions que l'orateur éprouvait en les prononçant et qu'en ressentaient ses auditeurs :

« Tous les discours de longue haleine qu'il a prononcés dans la paisible enceinte de la Chambre des pairs étaient, je le tiens de lui-même, écrits d'un bout à l'autre : ses répliques seules, souvent très vives et très acérées, mais assez courtes, ne l'étaient pas. Il apportait donc son manuscrit à la tribune et, sans faire presque aucun geste, habitude qu'il a toujours gardée, il le lisait de sa voix, d'ordinaire incisive et mordante, et qui, tout à coup, à de rares intervalles, devenait profonde et chaude quand l'émotion le gagnait; il lisait avec l'animation qu'il savait mettre à ses lectures, procédé auquel il est revenu la dernière fois où, déjà malade, il a parlé en public, au congrès de Malines. C'est seulement quand il est entré dans les

assemblées tumultueuses issues du suffrage universel, après la révolution de février, qu'il s'est livré soit à sa mémoire, soit à son inspiration. J'ai ouï dire, aux députés qui l'entendirent alors, que personne n'était aussi habile que lui à souder les morceaux composés d avance avec les morceaux improvisés dans le feu de l'action.

« Qu'ils fussent écrits ou non, ses discours étaient toujours laborieusement préparés. Je n'ai pas vécu près de lui à l'époque où il montait à la tribune ; quand je l'ai approché, sa carrière parlementaire était finie. Mais je l'ai vu, lorsqu'il voulait soutenir du fond de sa retraite les causes auxquelles il était dévoué, composer des écrits, qu'une revue relevée par lui-même et par ses amis, le *Correspondant*, la seule tribune qui lui restât, publiait à peine sortis de sa plume : j'ai pu de la sorte me figurer comment il bâtissait ses discours. Ses écrits polémiques n'étaient-ils pas des discours ? N'y retrouvait-on pas, de la première page à la dernière, son accent oratoire, le mouvement et l'allure de l'homme de guerre dans la vie civile ?

« Qu'on me pardonne donc si, pour faire revivre M. de Montalembert aux regards de ceux qui ne l'ont pas connu, je me laisse dès à présent aller à mes propres souvenirs. En l'observant de près, rien ne m'a plus frappé que le travail opiniâtre et méthodique par lequel il se disposait au combat.

Dans ce moyen âge qu'il avait tant étudié et tant aimé, il s'était approprié deux personnages, le bénédictin et le chevalier ; il avait le labeur de l'un, la vaillance de l'autre et, comme les batailles auxquelles il était destiné se livraient par la parole et par la plume, le bénédictin fournissait sans relâche des armes et des munitions au chevalier. Quand je parle d'armes et de munitions, il ne faudrait pas croire qu'il recherchât seulement les faits et les témoignages propres à appuyer les thèses qu'il avait adoptées : loin de là. Par justice plus encore que par tactique, il avait à cœur de bien connaître les allégations qui pouvaient lui être opposées et, quand il les jugeait plausibles, il les admettait largement. Il s'efforçait d'envisager, sous leurs faces les plus différentes, les problèmes historiques, politiques ou sociaux, qu'il entreprenait de résoudre. Dans les documents qu'il a rassemblés, on retrouve face à face les informations les plus contradictoires, on rencontre les appréciations les plus hostiles, soit à sa cause, soit à lui-même. Il était passionné, mais non pas exclusif. Le moment était-il venu d'engager l'action ? Il passait d'abord en revue les renseignements et les preuves qu'il avait rassemblés d'avance, les forces qu'il avait sous la main ; il reconnaissait, avec un soin jaloux, celles de l'adversaire et la position qu'il occupait. Ensuite, il dressait son plan de bataille ; il le rédigeait dans

un grand détail, avec une précision singulière ; il divisait et subdivisait son sujet, il assignait à chaque argument sa place et son rang, et c'était sur ce canevas aux mailles serrées, sur ce dessin minutieusement tracé, que sa plume ou sa parole courait ensuite rapide et précise, répandant la couleur et la vie, semant sur sa route l'ironie et l'indignation, le sarcasme et l'enthousiasme. Voilà comment s'autorisait chez lui « l'audace de tout dire » que lui imputait M. Villemain (1), étonné et déconcerté par ses attaques. Voilà comment se soutenait, pour employer un mot qui me paraît définir mieux que tout autre son éloquence, « la véhémence réglée de Montalembert (2) ».

Notons rapidement quelques impressions de l'orateur, prises sur le vif à la veille et au cours du débat relatif à la liberté d'enseignement : « Lorsqu'il eut porté à la tribune son « manifeste » pour la liberté de l'Église, le 16 avril 1844, il écrivait sur son carnet, au retour de la séance : « Je suis assez mécontent de mon débit : l'aplomb me manque et, sans l'aide de mon manuscrit, j'étais coulé. La Chambre a été révoltée et exaspérée par plusieurs de mes assertions ; mais, somme toute, l'effet a été bon. J'ai été bien

(1) Discours du 17 avril 1844.

(2) Discours préparé par M. Emile Ollivier pour recevoir à l'Académie française le successeur de M. Thiers. Le discours a été publié sans avoir été prononcé.

écouté. » Et le lendemain, commençant à mesurer le retentissement de sa parole au dehors, il ajoutait : « succès considérable de mon discours dans les journaux : fureur maladroite du *Journal des Débats* ; articles *délicieux* du *Courrier français* et du *National.* Nombreuses lettres de félicitations et visites de compliments. Effet général et excellent. » — Le 26 avril, après le premier discours sur la liberté d'enseignement, où il avait eu à répondre à M. Guizot : « Enfin, seconde bataille et seconde victoire, encore plus décisive que la première. Le matin, visite de l'abbé Dupanloup, fort utile au sujet du discours de Guizot. Dernière préparation et composition d'exorde sur Guizot et le gouvernement, prière à Saint-Sulpice, où je trouve le Saint-Sacrement exposé, ce qui me paraît de bon augure. A deux heures, je monte à la tribune, je parle pendant deux heures avec un succès complet, malgré les violentes interruptions d'une partie de la Chambre dans plusieurs endroits. A la fin, applaudissements et approbation universels... Je me sens de plus en plus encouragé, en me sentant sous le regard ami de bien des frères qui prient pour moi. » — Le 8 mai, après avoir défendu les congrégations religieuses et, en particulier, les Jésuites, dans un discours qui avait, de sa part, exigé un courage taxé d'avance de témérité par quelques-uns de ses meilleurs amis : « Encore une miséricorde de

Dieu, bien complète et bien peu méritée. Troisième discours et troisième succès sur le sujet le plus difficile de tous. On s'accorde à dire que c'est le meilleur de mes trois discours. Les ennemis mêmes me rendent ce témoignage (1). »

Montalembert devait manifester son talent oratoire, et aussi son caractère politique, dans les questions sociales les plus diverses. Jusqu'à 1848, où il atteignait l'âge de quarante-huit ans, sa parole, si vibrante qu'elle se fût fait entendre à la Chambre des pairs, ne rencontrait guère d'écho, si ce n'est chez le petit nombre, parmi les catholiques fervents, dont elle attestait et vengeait les croyances. Après la révolution de février, elle retentit fort au delà, dans le cercle étendu et varié dont elle défendait les intérêts ; elle fut accueillie, comme un moyen de salut, par quiconque redoutait le bouleversement de la société française, et elle lui conquit de nouveaux amis. Il est intéressant de relever l'appréciation, à cet égard, du critique le moins religieux, le plus avisé, et aussi le plus effrayé par la révolution nouvelle, Sainte-Beuve. Voici en quels termes il marqua les progrès de sa parole, traçant avec complaisance, de ce point de vue, le portrait de notre orateur : « M. de Montalembert, dit-il, n'est plus tout entier à une extrémité... L'énergie gagne par la

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 106 et suiv.

prudence ; l'éloquence, plus mûre, n'y perd pas et elle donne désormais la main à la politique, qui n'est autre, le plus souvent, qu'une transaction. Son beau talent, avec la fermeté, la souplesse et la vigueur qui le distinguent, avec cet art de présenter la pensée sous des aspects toujours larges et nets, avec l'éclat et la magnificence du langage qui ne se séparent point chez lui de la chaleur du cœur, s'est mis tout entier au service, non seulement des belles causes, des causes généreuses, mais aussi des causes praticables et possibles. Les assemblées nouvelles, si diversement composées et si orageuses, lui vont à merveille. Sa faculté ironique et poliment hautaine, qui, à certains jours, excédait un peu le ton de la Chambre des pairs et pouvait sembler disproportionnée, trouve ici des objets très convenables, et il n'en laisse à l'occasion échapper aucun ; il joint aux autres qualités de l'orateur celle de la riposte et de l'à-propos. Dans le discours sur l'inamovibilité de la magistrature, le passage où l'orateur rapproche, socialement parlant, le sacerdoce de la magistrature du sacerdoce du prêtre ; ce double temple, qu'il importe de maintenir debout ; ce torrent de la Révolution qui doit, en roulant, trouver deux rives inébranlables et se contenir entre le temple de la loi et le temple de Dieu, tout cela est à la fois de la haute éloquence et de l'éternelle politique... »

Passant ensuite aux qualités extérieures de l'orateur et les appréciant, en lettré raffiné qu'il était, Sainte-Beuve ajoutait : « A la tribune, M. de Montalembert arrive aux effets grands sans grands efforts et comme par suite d'un développement continu. Il y est d'une parfaite aisance. Il a peu de gestes, mais il possède la plus essentielle des parties qui concourent à l'action ; il a la voix, la voix d'un courant pur et d'une longue haleine, d'un timbre net et clair, d'un accent distinct et vibrant, très propre à marquer les intentions généreuses ou ironiques du discours. Fils d'une mère anglaise, on croirait sentir dans sa voix, à travers la douceur apparente, une certaine accentuation montante qui ne messied pas, qui fait tomber certaines paroles de plus haut et les fait porter plus loin. « L'étude du distingué critique se terminait par cette remarque empruntée, était-il dit, à l'antique Solon et confirmée par de vivants exemples, que « l'accord parfait entre la pensée et l'éloquence ne se rencontre avec plénitude que de quarante-deux à cinquante-six ans (1) ». Montalembert, n'étant pas parvenu à cet âge, était donc destiné à grandir encore à la tribune. Présage bientôt démenti ! observe douloureusement M. de Meaux. Précisément à quarante-deux ans, il ne devait plus trouver de tribune où se faire

(1) *Causeries du Lundi*, 5 novembre 1849 : *M. de Montalembert orateur.*

entendre. A peine au sommet, sa carrière oratoire touchait au terme.

L'histoire de ce temps nous montre l'éminent orateur prenant à la tribune une part glorieuse. une part admirable et éclatante dans la défense de la société ; son esprit assimilateur, son intelligence ouverte à toutes les questions, amènent fréquemment son intervention à la tribune. Il se fait écouter à propos de la Pologne, de l'Irlande, de l'Italie et de la Suisse. La question belge retient aussi son attention, ainsi que les diverses mesures sociales de la monarchie de juillet.

En 1840, le 4 mars, il prononce un de ses plus éloquents discours. Dans un chaleureux plaidoyer, il réclame l'intervention de l'État pour interdire aux enfants le travail dans les manufactures ; il s'élève contre l'absence de législation qui, prétendant favoriser la liberté, avait engendré de monstrueux abus. Sa généreuse éloquence poursuit cette servitude de fer ; elle assure le vote de la loi à la Chambre des pairs et résonne douloureusement dans les consciences religieuses :

« Souvent je me suis dit : Si un tyran, un conquérant étranger s'était emparé de la France, comme la Russie par exemple s'est emparée de la Pologne, et s'il nous eût tenu ce langage : Dès qu'ils seront en état de se tenir sur leurs jambes,

des milliers de vos enfants vous seront enlevés, seront introduits dans des établissements où leur organisation physique sera dégradée, affaiblie d'année en année, où, au lieu de connaître les jouissances, la gaieté, la liberté de leur âge, ils seront initiés à tout ce qu'il y a de plus déplorable dans la dépravation humaine, où ils seront moralement abrutis d'abord, puis intellectuellement hébétés pour être ensuite physiquement énervés, où vos jeunes filles perdront leur innocence avant même d'être nubiles, si un tyran, dis-je, en agissait ainsi avec la France, il n'y aurait pas assez de haine et d'injures à déverser sur sa tête.

« Eh bien! le joug de l'industrie est celui-là, Messieurs. Ce n'est pas sa volonté, je le sais bien, mais voilà ses résultats. Je n'accuse personne, je ne prétends pas désigner telle ou telle industrie comme spécialement coupable. Je reconnais le joug des choses, l'impitoyable empire de la concurrence. Mais cet état existe, cet état pèse sur les générations de la France ; et comme l'a dit un vénérable prélat, autrefois votre collègue, le cardinal de Croï : « Sur l'extrême faiblesse, pèse l'extrême oppression. » Je dis que cet état de choses est révoltant pour la moralité de notre pays et que, s'il faut blâmer quelqu'un, ce sont ceux qui appellent cela du progrès et de la liberté et ces autres qui, absorbés dans de misérables questions personnelles, n'ont pas d'entrailles

pour les véritables besoins sociaux de la patrie.

. . . .

« Ce que j'attaque et que je déplore, c'est l'industrie casernée pour ainsi dire, l'industrie des filatures et autres usines de ce genre qui arrache le pauvre, sa femme, ses enfants aux habitudes de la famille, aux bienfaits de la vie des champs pour les parquer dans des casernes malsaines, dans de véritables prisons, où tous les âges, tous les sexes, sont condamnés à une dépravation systématique et progressive.

« Voici un projet qui vous propose de sauver au moins l'enfance, de la dérober à une partie notable de ces dangers. Votre devoir est de l'adopter. Vous mettrez ainsi un frein nécessaire aux mauvaises passions, qui sont le fléau de toutes les choses de ce monde et qui déshonorent l'industrie sans l'enrichir. Nous vivons à une époque où il est difficile de faire le bien, mais je crois que nous pouvons encore empêcher beaucoup de mal. C'est là le but de la loi que vous offre votre commission, et c'est pourquoi je supplie la Chambre de l'adopter. »

Après les questions religieuses, la politique étrangère l'attirait de préférence. Dès son enfance, il avait beaucoup voyagé ; depuis son avènement à la pairie et son mariage, il avait continué de voyager encore. Il s'était familiarisé, plus qu'aucun autre homme public en France, à cette

époque, avec les diverses langues et les divers peuples de l'Europe. A la tribune, la Belgique et la Grèce, l'Espagne et la Syrie, la Galicie et la Suisse l'occupèrent tour à tour et, pas plus au dehors qu'au dedans, il ne subit le joug d'aucun parti. Admirateur déclaré des institutions anglaises, il s'éleva fréquemment contre la politique extérieure de l'Angleterre. Partisan résolu de l'alliance anglaise, il regimba plus d'une fois contre l'arrogance britannique et les complaisances du ministère français (1).

En 1840, lorsque la querelle du sultan avec le pacha d'Egypte faillit déterminer une guerre européenne, Montalembert donna une nouvelle preuve de l'indépendance de son caractère. Dans la discussion qui s'engagea sur ces événements, il attesta, à l'encontre du ministère tombé, que « nous avions été trompés sur le compte du pacha d'Egypte, sur sa valeur morale et sur la valeur matérielle de sa puissance, et qu'à aucun titre il ne méritait que la France combattît pour lui » ; mais en même temps il accusa « l'indécision et l'inaction où s'étaient tenus en Orient et partout le ministère précédent, la politique égoïste et mesquine », dont il ne soupçonnait que trop le nouveau cabinet, et cela dit, il put descendre de la

(1) Discours du 13 avril 1841 ; 2 avril 1842 ; 3 août 1844 ; 5 mars 1845 ; 15 juillet 1845 ; 10 janvier et 20 juin 1846, t. I, p. 287, 327, 564 ; t. II, p. 38, 115, 218, 254.

tribune « avec la douloureuse certitude d'avoir soulevé contre ses paroles tous les préjugés et tous les partis, mais avec la douce et fière conviction de n'avoir sacrifié à aucune passion, à aucune peur, à aucune coterie (1). »

De 1845 à 1848, les questions religieuses restèrent en suspens ; il y eut entre l'Église et l'État une sorte de trêve, dont Montalembert profita, sans désarmer, pour aborder davantage les questions extérieures. En 1846, il dénonça les massacres de Galicie, la confiscation de Cracovie, derniers attentats commis sur la Pologne par les monarchies absolues du Nord. Aux applaudissements de la Chambre des pairs, étonnée elle-même de son émotion, il montra « la nation opprimée s'attachant aux flancs de la puissance opprimante, comme une plaie vengeresse ».

Dès lors, cependant, c'étaient d'autres attentats que de ceux des rois qu'avait le plus à redouter la liberté ; sans changer de cliente, Montalembert allait changer d'adversaire. Vers la fin de l'année 1847, le radicalisme éclata en Suisse et l'emporta, et, dans les premiers jours de 1848, le grand orateur catholique dénonça son triomphe. Les cantons protestants de Suisse, sur une question de liberté cantonale intérieure, avaient déclaré la guerre aux cantons catholiques. L'union de ces

(1) Discours du 17 novembre 1840, t. II, p. 219.

derniers, le Sonderbund, ne les avait pu sauver de la défaite Le triomphe avait été honteux A Fribourg et à Lucerne, les biens des associations religieuses et charitables furent confisqués, et les membres des congrégations d'hommes et de femmes forcés de quitter le territoire dans les trois jours. En cette mémorable circonstance, Montalembert fit montre à la tribune d'une remarquable prescience des événements. Laissant de côté ce qui était particulier à la Suisse, le prétexte et l'occasion du combat, il signala ce qui menaçait de s'étaler sur d'autres et plus vastes théâtres, le caractère de la victoire : « L'abus de la force, l'étouffement du droit, la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme et le mensonge servant d'arme et de parure à la violence. » A la face de l'Europe muette ou consentante, l'orateur jeta la protestation de son âme d'honnête homme indignée, de sa conscience de chrétien douloureusement froissée. Avant tout, il annonça « le contre-coup qu'auraient en France les événements de Suisse ». « Je ne viens pas parler pour des vaincus, mais à des vaincus. Vaincu moi-même, — dit-il en montant à une tribune destinée à tomber quarante jours plus tard, — je parle à des vaincus, c'est-à-dire aux représentants de l'ordre social, de l'ordre régulier, de l'ordre libéral qui vient d'être vaincu en Suisse. » Il s'écriait, le cœur brisé et l'âme désolée : « Et

puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision, qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de bien plus honteux que cette défaite ? C'est la victoire, cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité, flanquée d'un côté par une sœur de charité expulsée, et de l'autre par un moine du Saint-Bernard, spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs (1). »

Montrant sur cet étroit théâtre le radicalisme à l'œuvre, il le stigmatisa comme l'antipode de la liberté : « Qu'on ne vienne pas dire, comme certains esprits généreux, mais aveugles, que le radicalisme c'est l'exagération du libéralisme ; non, c'en est l'antipode, c'est l'extrême opposé ; le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme, rien autre chose, et jamais le despotisme n'affecta une forme plus odieuse. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire ; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles ; le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraires à sa

(1) *Œuvres*, II, 683.

volonté ; la liberté consacre les droits des minorités ; le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, tandis que le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais tyran de l'Orient n'a plus méprisé ses semblables que ne le méprisent ces clubistes radicaux qui bâillonnent leurs adversaires vaincus, au nom de la liberté et de l'égalité. » Enfin, en face des périls qu'il dévoilait, il conclut en adjurant les honnêtes gens de se défendre : « Le plus grand des maux dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes ? c'est la peur, oui, la peur, que les honnêtes gens avaient des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands. N'ayons pas peur, Messieurs. Ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace. Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien ; que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace (1). »

Jamais sa parole ne s'était déployée avec autant de vigueur et d'éclat. Jamais, non plus, elle n'avait autant répondu aux plus profonds sentiments de

(1) Discours du 14 janvier 1848, t II, p. 674.

ceux qui l'écoutaient ; aussi, jamais encore n'avait-elle remporté un égal triomphe. Il le constate en ces termes : « Dès les premières minutes, je sens que je suis maître de mon auditoire et je goûte l'ineffable bonheur de *faire justice* de scélérats qui ne m'ont fait aucun mal personnellement, mais qui ont menacé et souillé tout ce qu'il y a de plus sacré... En descendant de la tribune, je suis littéralement écrasé par les félicitations (y compris celles de M. le duc de Nemours) Le pauvre chancelier m'embrasse en pleurant. D'autres me baisent les mains : l'enthousiasme est au comble... J'ai touché au pinacle, il ne me reste plus qu'à descendre (1). »

Quelques jours après ce discours dans lequel l'orateur avait une si claire vision des événements, la tempête du radicalisme bouscula les fragiles gouvernements de l'Europe et renversa la monarchie de juillet. Cet admirable langage, qui retentissait encore, lorsque éclata la révolution de février, avait placé d'avance Montalembert au premier rang des défenseurs de la société française, en face du parti qui menaçait de la détruire. Au moment où la lutte pour la liberté de l'enseignement allait se clore, d'autres combats, d'autres succès l'attendaient.

Sous la seconde République, Montalembert,

(1) *Journal*, 14 janvier 1848.

privé de la tribune par la chute de la pairie, fut élu dans le Doubs représentant du peuple. Son talent de jour en jour s'affirmait, et grande fut son autorité sur les deux assemblées qui régnèrent de 1848 à 1852 : il y rencontra des adversaires, des alliés, des soldats que, jusqu'alors, il ne s'était pas connus ; il y trouva aussi à débattre des questions qu'il n'avait pas abordées. Il ne s'agissait plus alors de la liberté, mais du pouvoir menacé, de l'ordre ébranlé. Le devoir ne changeait pas pour lui, mais il le trouvait tout autrement malaisé et pénible à remplir. Les institutions nécessaires, non seulement à l'État, mais à la famille, le droit à la propriété individuelle, le droit à l'héritage, étant contestés, il convenait que la foi religieuse qui consacrait ces droits naturels intervînt pour les sauvegarder ; il convenait que les catholiques participassent à la défense sociale, en stipulant, pour prix du concours que l'on attendait d'eux, le respect de l'Église et de sa liberté. Montalembert ne faillit pas à cette tâche. Nous allons voir avec quel succès, avec quelle intrépidité il défendit la magistrature, l'impôt, l'industrie, et aussi, quand il le fallut, la religion, la souveraineté du pape. Il ne manqua à aucune de ces causes Nul ne fut plus ardent, plus courageux ; changeant d'adversaires, passant d'une brèche à l'autre, admirons comme sa vaillance fit face à tous les adversaires de la société française.

Sa première bataille, devant l'assemblée nombreuse et tumultueuse où il se trouvait tout à coup transporté, s'engagea sur les compagnies de chemins de fer. « Ces compagnies étant les premières menacées de confiscation, il se leva pour les préserver. La nouvelle assemblée n'était pas réunie depuis quinze jours, qu'un ministre des finances tenta de déposséder de ces grands ouvrages d'utilité publique les particuliers, qui avaient associé leurs capitaux et traité avec le gouvernement pour en doter la France ; il proposa, moyennant une indemnité dérisoire, de les reprendre pour le compte de l'État. Le 22 juin 1848, ce projet étant venu en discussion, M. de Montalembert le combattit à un double titre, comme « portant atteinte au droit de propriété et au principe d'association ». Il avertit les républicains que le régime soudainement inauguré par eux ne survivrait pas aux inquiétudes de la France, si la propriété se sentait ébranlée ; il dénonça, comme tyrannique, la tendance « à faire de l'État l'entrepreneur de toutes les industries et l'assureur de toutes les fortunes » ; opposa à cette tendance et revendiqua, pour le travail, comme pour le capital, la liberté d'association, ajoutant que « le grand tort de notre législation, depuis 1789, avait été de ne pas donner à la liberté la garantie de l'association », et puisque des sociétés industrielles s'étaient néanmoins formées,

il adjura la démocratie, pour son salut et son honneur, de les respecter (1). »

La magistrature, qui, depuis le début du siècle, sauvegardait à travers les révolutions politiques les familles et leur patrimoine, était menacée de perdre, avec l'inamovibilité, l'indépendance ; sur la proposition de Montalembert, elle fut mise hors d'atteinte. Le système financier, au moyen duquel s'était édifiée la fortune publique, était battu en brèche par les novateurs ; déjà un impôt impopulaire, mais nécessaire, l'impôt des boissons, était aboli ; à sa voix, il fut rétabli. Entre les mains des anarchistes, les journaux étaient devenus des instruments de guerre civile, de guerre sociale ; avec son concours, attristé mais résolu, ils furent réprimés (2).

Ainsi que nous l'avons établi sous le chapitre précédent, Montalembert eut la joie de voir la liberté d'enseignement consacrée définitivement, au moyen d'un accord entre conservateurs auparavant divisés. Vers le même temps, il eut à défendre et il défendit victorieusement la cause du Saint-Siège et de son indépendance. Racontons, d'après M. de Meaux, comment Montalembert prit la défense de Pie IX opprimé, et décri-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 161, 162.
(2) Discours du 10 avril 1849, t. III, p. 157 ; du 13 décembre 1849, t. III, p. 296 ; du 21 juillet 1849, t. III, p. 202.

vons, à la suite de son historien, l'enthousiasme qui souleva l'Assemblée législative en ce jour que le grand orateur a appelé « le plus beau de sa vie publique ».

« Les révolutionnaires de toute l'Europe s'étant donné rendez-vous à Rome, Pie IX avait été détrôné et forcé de fuir, après l'assassinat de son ministre. Aussitôt, sous le général Cavaignac, une expédition avait été préparée en France, pour rendre au pape sa liberté. Six mois plus tard, sous Louis-Napoléon, l'expédition était partie, pour rétablir son autorité. Du haut de la tribune, M. de Montalembert assigna d'abord au premier projet la portée qui convenait, en déclarant que, pour le pape, il n'est pas de liberté sans souveraineté (1). Plus tard, l'expédition étant accomplie, il l'empêcha d'être détournée de son but, il empêcha la main de la France d'opprimer le pape, après l'avoir restauré. Tel était, en effet, le dessein de Louis-Napoléon, épris pour la révolution italienne d'une passion fatale, qui avait égaré sa jeunesse et devait amener sa ruine. Mais l'Assemblée législative, à qui appartenait encore le principal pouvoir, avait d'autres pensées ; elle appréciait mieux les conditions du bon ordre et de l'équilibre en Europe et ce n'était pas en vain que, chez elle, il était fait appel au sentiment

(1) Discours du 30 novembre 1848, t. III, p. 102.

chrétien. M. de Montalembert l'éprouva, lorsque, après avoir constaté la faiblesse matérielle du Saint-Siège en face des puissances de la terre, il dit : « Vous le niez ? vous niez la force morale, vous niez la foi, vous niez l'empire de l'autorité pontificale sur les âmes, cet empire, qui a eu raison des plus fiers empereurs ? Eh bien ! soit ; mais il y a une chose que vous ne pouvez pas nier, c'est cette faiblesse qui fait sa force insurmontable contre vous, car il n'y a pas dans l'histoire du monde un plus grand spectacle, et un plus consolant, que les embarras de la force aux prises avec la faiblesse.

« Permettez-moi une comparaison familière. Quand un homme est condamné à lutter contre une femme, si cette femme n'est pas la dernière des créatures, elle peut le braver impunément. Elle lui dit : « Frappez, et vous vous déshonorerez et vous ne vaincrez pas. » Eh bien ! l'Église n'est pas une femme, elle est bien plus qu'une femme, c'est une mère, c'est la mère de l'Europe, la mère de la société moderne. On a beau être un fils dénaturé, un fils révolté, un fils ingrat, on reste toujours fils, et il vient un moment, dans toute lutte contre l'Église(1), où cette lutte parricide devient insupportable au genre humain, et où celui qui l'a engagée tombe accablé, anéanti, soit par la

(1) Discours du 19 octobre 1849, t. III, p. 250.

défaite, soit par la réprobation unanime de l'humanité. »

« Ce discours fut suivi, au témoignage du *Journal des Débats*, d'acclamations telles qu'on ne se souvenait pas d'en avoir entendu dans les assemblées délibérantes », et voici comment l'orateur lui-même constatait son succès : « 19 octobre 1849. Au milieu d'orages épouvantables qui, grâce à Dieu, n'ébranlent en rien mon esprit ni mon cœur, je parviens à prononcer un discours qui venge Pie IX et l'Église... Les applaudissements de la droite prennent le caractère d'un acte de foi, quand une triple salve vient accueillir ces paroles : l'Église, *c'est une mère*... Je me sens profondément reconnaissant envers Dieu, d'avoir été choisi pour arracher à ce pauvre pays un tel acte de foi. » L'ovation se prolongeait le lendemain : « A l'Assemblée, je suis comblé des félicitations et des remerciements de mes collègues, dont plusieurs me pénètrent par leur émotion sincère et cordiale... Celui qui me flatte et me touche le plus, c'est Thiers, à qui j'ai volé son discours, son succès et une ou deux de ses idées, et qui me dit : « Vous êtes le plus éloquent des hommes, votre discours est, de tous ceux que j'ai entendus en ma vie, celui que j'aurais le plus voulu prononcer, que j'ai le plus envié. Mais je pense que cette envie n'est pas un péché, car j'aime le beau et j'aime votre personne. Écrivez

cela à votre femme. » Enfin, Berryer me dit : « Ce qui fait votre force, c'est que vous n'êtes pas un esprit absolu, mais un esprit résolu (1). »

Jamais assemblée parlementaire n'entendit un plus sublime et plus pénétrant cri d'amour qu'en cette journée du 19 octobre 1849, dans laquelle Montalembert avait répondu à Victor Hugo : « Le pape fut restauré au moyen des mêmes procédés et avec le concours des mêmes hommes qui fondèrent la liberté d'enseignement. Un accord entre l'esprit religieux et la politique conservatrice détermina à la fois la loi du 15 mars 1850 et l'expédition de Rome. L'une et l'autre entreprises, approuvées et soutenues par tous les chefs de la majorité parlementaire, eurent pareillement pour principaux auteurs : dans le gouvernement, M. de Falloux ; dans l'Assemblée, M. Thiers uni à M. de Montalembert. M. Molé enfin se fit sans bruit, mais avec à-propos et autorité, leur plus efficace auxiliaire (2). »

Alors plus qu'en 1844, lorsque Lacordaire le félicitait, Montalembert reçut la récompense la plus sublime et la plus digne que pouvaient mériter tant d'années de luttes pour l'Église. Il avait obtenu l'expédition de Rome. L'année suivante, lorsque, durant les vacances de l'Assemblée, en

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 170-173.
(2) *Ibid.*, p. 175.

1850, il alla dans cette Rome, arrachée à la révolution cosmopolite, et qu'il reçut de toutes parts les témoignages de gratitude de ceux pour lesquels il avait combattu, il éprouva une sorte de ravissement, — c'est encore lui qui parle, — lorsqu'il vit sur la place Saint-Pierre le drapeau français qui flottait non pas pour insulter le pape, comme nous l'avons vu depuis, hélas! mais pour étendre sur son auguste personne une protection que nulle puissance alors n'aurait osé braver.

Une autre œuvre, enfin, tenta Montalembert. Il s'efforça de faire triompher la loi proposée sur le repos du dimanche, qui interdisait les travaux publics le dimanche, défendait dans les contrats toute clause obligeant l'ouvrier à travailler le dimanche, et permettait enfin aux municipalités de faire fermer les cabarets pendant les offices. M. Victor Bucaille présente ainsi la physionomie de cette remarquable étude, qui, sur la proposition de M. d'Olivier, a été insérée parmi les discours de Montalembert :

« Profondément ému des injustices sociales, peiné, dans sa conscience d'honnête homme et de chrétien, que sur l'extrême misère pesât l'extrême oppression, il s'efforça d'arracher au joug de fer du matérialisme l'âme, l'intelligence et le corps de l'ouvrier des villes et des campagnes. L'Assemblée nationale le chargea, en 1850, du rapport sur l'*observation de la loi du dimanche.* Les prin-

cipaux arguments en faveur d'un repos hebdomadaire, et surtout du repos dominical, y sont exposés avec force et avec une conviction passionnée. L'orateur, d'abord, déclare que refuser le repos du dimanche, « c'est déclarer à la face du ciel et des hommes que nous avons substitué la religion du gain, le culte de l'argent et la divinité de la matière à la vieille foi de Clovis et de Jeanne d'Arc ». Il montre les conséquences du repos dominical violé ; l'âme privée de sa nourriture en même temps que le corps de son repos ; le pauvre, l'ouvrier, livrés sans défense à l'influence chaque jour croissante du mensonge et du mal, et il termine l'exposé des motifs en constatant que « la profanation du dimanche est devenue la ruine de la santé morale et physique du peuple, en même temps que la ruine de la famille et de la liberté religieuse.

« La profanation du dimanche était, disait-il, un attentat à la liberté, à l'égalité ; à la liberté, car les exigences insensées de l'industrie privaient l'ouvrier, ce jour-là, sous peine de renvoi, des jouissances de la famille. Attentat à l'égalité, la seule vraie, la seule durable, l'égalité des hommes devant Dieu, dont le repos du dimanche était le titre le plus patent. Attentat, enfin, à la dignité de l'homme : « Ce jour-là où il lui était, non seulement permis, mais enjoint de redresser son front pour retrouver Dieu et rafraîchir son âme, où la

religion lui rappelait périodiquement qu'il était né pour l'immortalité, né pour régner sur la nature et capable de mériter un bonheur infini ; ce jour, symbole de la grandeur de son origine, de son ancien bonheur, de son émancipation future ; ce jour, enfin, destiné à lui verser chaque semaine dans l'âme un nouveau principe de vie, ce jour a été refoulé dans la masse de ses jours, confondu avec la série ordinaire de ses labeurs et de ses ennuis, ou remplacé par la fête de l'intempérance et de la prodigalité.

« Il cherchait les remèdes à ce mal. La bonne volonté n'avait donné aucun résultat. L'idée d'association trop peu développée et dans l'esprit des hommes, et dans la réalité des faits, n'avait qu'exceptionnellement réussi. L'État, seul, pouvait, par une large et tolérante législation, obtenir quelque bien, et Montalembert définissait ce qu'il entendait demander : « Nous ne voulons ni ne pouvons forcer l'ouvrier de se reposer le dimanche et de se reposer à l'église. Nous ne pouvons ni ne voulons le contraindre à travailler le lundi en lui fermant la porte du cabaret. Mais nous prétendons, autant que possible, lui assurer la liberté de placer son repos au jour destiné par Dieu et par l'exemple de ses pères ; nous prétendons écarter les obstacles qui s'opposent à ce que l'homme soit libre de choisir entre le bien et le mal, et, son choix fait, d'accomplir le bien...

« Aux économistes qui invoquent la liberté du travail, nous demanderons des garanties pour la liberté du repos ; et aux socialistes qui ont imaginé le droit au travail nous opposerons la loi de Dieu qui a créé le droit du repos. Nous donnerons aux classes laborieuses un gage de la tendre et vigilante sympathie qui doit nous animer pour elles. Nous travaillerons à leur élévation morale en même temps qu'à leur soulagement matériel. Nous rendrons enfin la force et l'appui des pouvoirs publics à l'observation de ce jour que le monde ancien a nommé pendant tant de siècles le jour du Seigneur et que nous n'hésitons pas à nommer encore le jour de Dieu et du pauvre.

« Quant à ceux qui, dans un esprit différent, nous opposeraient des préjugés surannés ou des appréhensions exagérées, en invoquant le fantôme d'un passé que personne en France ne songe à rétablir, nous les prions de jeter un regard attentif et sévère sur le présent et l'avenir du pays. »

« Alors le rapporteur, prenant pour cri de ralliement les trois noms de *religion*, de *famille*, de *propriété*, soutenait, dans une éloquente péroraison, que le triple intérêt de la propriété, de la famille, de la religion exigeait le rétablissement de l'observation du dimanche. Il montrait la propriété menacée par l'encombrement des produits, la concurrence illimitée qui aboutit sans cesse au

monopole, par les insatiables cupidités de la spé culation, tous abus qu'a déchaînés ou favorisés la suppression du repos périodique et religieux.

« Il déplorait la ruine de la famille, qui déjà, durant la semaine, dispersée, n'avait même plus le dimanche pour vivre d'une vie commune : « C'en sera fait enfin, s'écriait Montalembert, de la subordination et du respect filial, entre le père et le fils établis ensemble au cabaret, pendant que la mère et les filles reprennent tristement leur labeur : et d'ailleurs, de quel droit le père exigerait-il le respect et l'obéissance de ses enfants lorsqu'il refuse l'un et l'autre à la loi du Père céleste de tous les hommes ?

« Quant à la religion, ceux qui ont inscrit son nom sur la bannière du parti de l'ordre devant celui de la famille et de la propriété ont dû comprendre les obligations qu'ils s'imposaient. Ils s'engageaient, non pas, certes, à rétablir des privilèges ou des avantages matériels que la religion n'a jamais réclamés depuis qu'elle les a perdus ; mais ils s'engageaient à la délivrer de ses entraves, et à la préserver de ces scandales qui constituent un outrage ou une oppression (1). »

« Renvoyé à Charenton », s'écriait un membre de l'Assemblée, à la fin de la lecture de ce rapport. La suspension des travaux de l'Assemblée par le

(1) *Œuvres*, III, p. 488 et suiv.

coup d'État ne permit, d'ailleurs, aucune discussion. Ce rapport, présenté à la date du 10 décembre 1850, Montalembert le remarque lui même dans son journal, fut accueilli « par les huées, les interruptions les plus insultantes de la gauche et par l'abandon le plus complet de la droite », qui ne pardonnait pas à l'orateur sa fidélité au prince Louis-Napoléon. L'effet en fut différent, en dehors de l'Assemblée, et il valut à Montalembert de nombreuses sympathies. La défense qu'il présenta du dimanche, ajoutons-nous, est encore un titre à la reconnaissance des catholiques. L'*Association pour le repos et la sanctification du dimanche*, fondée en 1854, reprit la campagne avec une persévérance soutenue, et la loi du 13 juillet 1906, malgré ses trop nombreuses dérogations, marque un incontestable progrès qui doit servir la cause du dimanche, ce levier social de l'ordre chrétien.

Mais par-dessus tout, le belliqueux orateur se montra homme d'action. La seconde partie de ce chapitre sera donc consacrée à l'homme d'action.

La lutte des partis politiques fut complexe et très vive, dans les dernières années de la carrière politique de Montalembert, que l'on peut considérer comme close au 2 décembre 1851. Nous avons à marquer l'attitude et le rôle du défenseur de l'Église qu'il fut toujours. Dégageant d'abord

les idées directrices qui présidèrent à la formation d'un parti catholique avant tout, l'une des grandes œuvres de sa vie publique, nous ferons ressortir les conséquences, qui se développent encore sous nos yeux, de la réorganisation des forces catholiques. Comme ce sujet pourrait raviver des polémiques à tout le moins inutiles et que nous voyons encore de nombreuses difficultés à l'étudier à l'heure présente, nous nous retrancherons derrière l'autorité de Mgr Baudrillart, qui l'a traité récemment avec sa profonde science historique et sa haute franchise :

« Les idées directrices, grâce auxquelles a pu se constituer un parti catholique, me semblent, dit-il, pouvoir se ramener à trois. C'est d'abord l'idée que les laïques peuvent et doivent prendre part à la défense de l'Église. Songez que, depuis des siècles, il n'y avait plus en France de parti catholique proprement dit. Il faut remonter jusqu'à la Ligue pour rencontrer dans notre histoire quelque chose d'analogue à ce qui fut tenté dans le cours du XIXe siècle.

« Je ne suis pas de ceux qui dédaignent et méprisent la Ligue ; sur ce sujet aussi, je me plais à citer l'autorité de M. le vicomte de Meaux dans ses belles *Études sur les luttes religieuse en France au XVIe siècle*. L'un des premiers, parmi les historiens royalistes, il a eu le courage de reconnaître hautement tout ce qu'avait fait la Ligue

pour sauver le catholicisme ; il n'a pas été comme tant d'autres, comme Bossuet lui-même, dominé par le culte d'Henri IV et des Bourbons, au point de jeter l'opprobre sur cette grande association, qui a voulu, par-dessus tout, la conservation de la vraie foi dans notre patrie.

« Montalembert a souhaité une ligue, plus pacifique assurément, mais une ligue permanente des catholiques français ; il l'a organisée, lorsqu'il a entrepris la croisade pour la liberté de l'enseignement et su faire comprendre même à de vieux évêques de quelle nécessité il était pour eux, dans les temps nouveaux où l'on vivait, de s'appuyer sur des laïques qui pouvaient avoir des audaces que la hiérarchie ne se serait pas permises sans inconvénients et devenir pour l'Église des soutiens actifs, des champions toujours sur la brèche.

« Seconde idée fondamentale : le christianisme ne s'identifie avec aucune forme de gouvernement, avec aucun parti politique ; il les domine tous et peut survivre à tous.

« Ce que Montalembert avait fait à la chute de la monarchie légitime, il le fit encore, lorsque la monarchie de Louis-Philippe fut tombée et la République proclamée ; en 1830, il avait dégagé la cause de l'Église de celle de la monarchie ; en 1848, il la dégagea de celle de la démocratie. Il y eut à ce moment chez certains catholiques un

engouement déraisonnable et des excès de langage dont le grand Ozanam lui-même ne fut pas complètement indemne ; Montalembert les mit en garde contre une obséquieuse et périlleuse complaisance envers la démocratie triomphante.

« Comment d'ailleurs aurait-il pu oublier que ses deux grandes victoires, celle de 1849 et celle de 1850, ne furent remportées que grâce aux conservateurs ? Car il ne faut pas se faire illusion, le triomphe de la liberté de l'enseignement et la défense de la souveraineté pontificale ne sont dues ni aux républicains ni aux libéraux avancés, mais à l'alliance de la politique conservatrice et de l'esprit religieux. Beaucoup de conservateurs, indifférents à la religion sous Louis-Philippe, avaient enfin compris la nécessité de s'unir à l'Église, si l'on ne voulait pas voir la société sombrer tout entière.

« Sans doute, dans les années qui ont suivi, Montalembert a compris d'une façon plus large le rôle de la démocratie et sa légitimité, pourvu qu'elle respecte elle-même certaines lois ; il a reconnu, vers la fin de sa vie, qu'on ne pouvait lutter contre cette puissance grandissante que par des palliatifs et des atténuations, barrières d'ailleurs nécessaires contre des excès toujours à craindre ; en vrai chrétien, il ne doutait pas qu'il y eût quelque chose à faire en faveur du peuple afin de diminuer ses souffrances ; enfin, au con-

grès de Malines, en 1863, il s'est surtout préoccupé des moyens de « concilier le catholicisme avec la démocratie ». Mais jusqu'au bout et avec raison, il a affirmé et soutenu que le christianisme n'est solidaire d'aucun système politique, et qu'un catholique n'est pas plus tenu à être démocrate qu'à être monarchiste ou aristocrate.

« Enfin, troisième idée, qui lui a semblé très propre à favoriser la constitution d'un parti catholique et à lui donner quelque popularité, c'est que les catholiques doivent se servir des principes, des tendances et des institutions de leur temps pour amener le triomphe de la vérité religieuse et rétablir en toute chose le règne des doctrines chrétiennes.

« Sur ce point, tout le monde le sait, Montalembert a pu parfois hésiter, et même errer quelque peu, dans l'expression de sa pensée ; il aimait profondément, de toute son âme, la liberté politique, il était absolument convaincu qu'elle était nécessaire à la liberté religieuse et que celle-ci ne pouvait pas triompher sans la liberté politique, qu'il considérait comme la garantie de toutes les autres libertés. Il estimait que dans la société moderne, telle qu'elle est, il n'y a pas moyen pour l'Église de réclamer autre chose que le droit commun et que, par conséquent, elle devait s'accommoder de la liberté de conscience et de la liberté des cultes ; il jugeait inutile et dangereux

d'insister, quand il s'agissait d'une idée si chère à nos contemporains, sur des restrictions spéculativement très justes, mais destinées à demeurer théoriques ; c'est pourquoi, notamment au congrès de Malines, il pressait avec une telle véhémence les catholiques d'accepter les conditions vitales de la société moderne, afin d'exercer sur elle une action féconde et salutaire.

« Toutefois, lorsqu'on lit ses discours, en dehors des passions et des polémiques contemporaines, on reconnaît qu'il serait injuste de l'accuser de n'avoir pas estimé comme elle doit l'être la vérité. Il a toujours montré le triomphe des idées chrétiennes comme le but à atteindre. Que sa pensée, telle qu'il l'a exprimée, ait été susceptible d'interprétations diverses ; que les termes dont il s'est servi n'aient point toujours été rigoureusement exacts ; qu'il ait eu tort d'employer telle formule trop absolue ; il serait facile de le prouver, et ce fut, nul ne l'ignore, le jugement du pape Pie IX ; mais on ne pourra jamais établir que, sciemment et d'intention, il ait méconnu les droits supérieurs de la vérité religieuse vers laquelle son âme n'avait jamais cessé de tendre ; au surplus, Montalembert n'était point un théologien et ses pensées ne doivent pas être passées au crible comme celles d'un Bellarmin ou d'un Suarès.

« Le parti catholique, fondé par Montalembert,

n'a pas survécu à la conquête de la liberté d'enseignement ; avant même que celle-ci ne fût votée Montalembert avait vu, — et ce fut une des grandes douleurs de sa vie, — se détacher son aile droite et son aile gauche. Cependant, il a subsisté quelque chose de cette œuvre qui, en raison de nos divisions politiques, aura toujours grand'peine à s'acclimater parmi nous : c'est la tendance chez un grand nombre, catholiques avant tout, à s'unir aux heures particulièrement dangereuses, pour défendre ensemble la liberté et les droits de l'Église ; nous sommes à une de ces heures (1). »

Cette citation, nécessaire, ne paraîtra pas trop longue. Aussi bien, met-elle en un relief saisissant l'un des grands services que Montalembert rendit à la cause catholique et son inaltérable caractère de grand chrétien. Le vaillant lutteur ne se manifestait pas seulement à la tribune. Il alla deux fois au feu, pendant la terrible insurrection de 1848. Tandis que cinq généraux étaient frappés à mort, tandis que l'archevêque de Paris, se présentant aux barricades un rameau d'olivier à la main, offrait sa vie pour ramener la paix, les représentants, en grand nombre, se rendaient sur les points les plus menacés, pour encourager les

(1) Mgr Baudrillart, *Des titres de Montalembert à la reconnaissance des catholiques*, Rev. Montalembert, 1911, p. 413, 414, 415.

combattants ; quatre d'entre eux y furent blessés, deux y périrent. Le 24 juin, Montalembert assista, avec MM. de Kerdrel et de Grammont, dans le voisinage de l'Hôtel de Ville, à l'assaut de la barricade de la rue Planche-Mibraye, trois fois attaquée par nos troupes et deux fois reprise par les insurgés ; il admira l'entrain de la jeune garde mobile et reçut pour le général Cavaignac les commissions du général Duvivier, qui devait être mortellement atteint quelques instants après. En revenant de l'Hôtel de Ville, les trois représentants traversèrent le pont Saint-Michel sous une vive fusillade et, tandis qu'ils suivaient ensuite les quais de la rive gauche, leurs écharpes tricolores, qu'ils avaient à cœur de montrer comme un signe de ralliement aux défenseurs de l'ordre, servaient de point de mire aux hommes postés sur l'autre rive.

Le lendemain, Montalembert retourna sur le lieu de l'action, avec MM. Buffet et Sainte-Beuve, représentant de l'Oise ; il trouva, vers les anciens greniers d'abondance, un feu encore très vif, visita la mairie du VIe arrondissement et les barricades voisines dont les troupes venaient de s'emparer, rencontra au retour une colonne de prisonniers escortés par la garde nationale et fut frappé de leur « air fier et féroce ». « Pas un, écrivait-il, ne semble découragé ou humilié ; ils attendent tous leur revanche. »

Aussitôt l'insurrection domptée dans la rue, la lutte d'où dépendait le sort de la société française reprit au Parlement. Ici, nous donnons la parole à M. de Meaux, qui ajoute au charme de ses souvenirs personnels l'autorité de ses vues d'homme d'État :

« Le premier souci de Montalembert, à la suite de la révolution de février, avait été de préserver les catholiques non seulement de la contagion du socialisme, mais aussi d'une obséquieuse complaisance envers la démocratie triomphante. « Je ne puis me défendre de sourire — écrivait-il — quand j'entends déclarer que le christianisme, c'est la démocratie... J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le christianisme, c'était la monarchie. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelques succès, contre cette vieille erreur. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention. » Il avait pris pour règle de sa conduite politique cette parole, que Grégoire XVI lui avait dite à lui-même, en 1838 : « L'Église est amie de tous les gouvernements, quelle qu'en soit la forme, pourvu qu'ils n'oppriment pas sa liberté. » Il rappelait « que le christianisme se prête à toutes les formes de gouvernement humain, mais ne s'identifie avec aucune, étant destiné à survivre à tous les pouvoirs ». C'est pourquoi, en face de la puissance nouvelle, il recommandait au clergé la dignité

et la réserve(1) ». Quant à lui-même, jeté dans la mêlée, il ne se réservait pas, il s'exposait sans ménagement aux représailles révolutionnaires. La démocratie lui paraissait prête à verser dans le radicalisme, le radicalisme menaçait les bases mêmes de la société : la religion, la famille et la propriété, comme on disait en ce temps-là, et dès lors contre les radicaux et quiconque pactisait avec eux, il poussait à la réaction...

« Dans le Parlement même, il représentait une grande cause, il stipulait pour un intérêt de premier ordre, avec lequel il fallait désormais compter, il figurait à ce titre parmi les chefs du parti conservateur ; mais il n'avait pas de corps de troupes qui lui fût propre et manœuvrait à son gré. Il trouvait autour de lui des alliés, il lui manquait des amis politiques ; cet isolement dans l'enceinte où il siégeait, cet abandon au dehors, l'attristaient jusqu'à travers ses plus éclatants triomphes. Le parti qui lui fournissait le plus constant et le plus efficace appui dans les questions religieuses était assurément le parti légitimiste ; mais il ne s'entendait alors avec ce parti, ni sur le passé, ni sur l'avenir politique de la France ; dans le présent même, les légitimistes n'accueillaient pas le gouvernement nouveau avec la même humeur que Montalembert. En pouvait-

(1) Lettre à l'*Ami de la Religion*, octobre 1848. *Œuvres*, IV, p. 502 et 503.

il être autrement? Non seulement la révolution de février les avait vengés de la révolution de juillet, mais, de plus, elle leur avait ouvert la vie publique, longtemps fermée; enfin, comme elle laissait le sort de la France en suspens, elle leur avait rendu l'espoir. Sans accepter donc comme définitif le régime républicain, ils le supportaient moins impatiemment que d'autres conservateurs; surtout, ils n'étaient pas disposés à en sortir n'importe comment. Vainement donc la droite, vainement la majorité tout entière, prodiguaient à Montalembert les applaudissements : dans cette Chambre, si différente de celle où s'était épanouie sa jeunesse, il se sentait, au fond, mal à l'aise et comme dépaysé. Parmi les traverses de la vie publique, une qualité lui manqua toujours, et à cette époque plus que jamais peut-être : ce n'était certes ni le désintéressement, ni l'intrépidité, ni l'audace, c'était la sérénité, qualité difficile à concilier sans doute avec la passion, mais utile à consulter pour voir clair au milieu de l'orage. Dans l'orage de 1848, une double tâche incombait aux hommes qui montaient le vaisseau de l'État : le préserver du naufrage, le conduire au port. Pour remplir la première tâche, ils s'accordèrent; c'est pourquoi ils réussirent. Mais quand il fallut choisir le port, ils se divisèrent; c'est pourquoi ils échouèrent (1). »

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 178 et suiv.

La réforme du suffrage universel, le dernier effort tenté en commun par les hommes qui exerçaient le pouvoir, ramena Montalembert à la tribune et prenant part aux débats, comme de coutume, avec plus de résolution que de confiance. Parce qu'il avait fallu « respecter les entraves mises par la Constitution », il reconnaissait que la réforme proposée risquait d'être inefficace, et ce qu'il en attendait pour le parti de l'ordre, c'était moins « un résultat pratique qu'une victoire morale (1). » Efficace ou non, la loi votée le 31 mai 1850 n'était pas destinée à s'appliquer. Le conflit devint inévitable entre le président et l'assemblée divisée. Dans ce conflit, on vit, non sans surprise, Montalembert, se détachant de ses alliés, de ses pareils, prendre parti pour l'adversaire du Parlement.

Convaincu qu'en attaquant le radicalisme et le socialisme, il défendait la liberté contre la plus violente et la plus avilissante tyrannie, il était amené à conclure à la nécessité, non pas d'un despotisme définitif, mais d'une dictature transitoire. Il était dans cette disposition d'esprit, lorsqu'il délibéra sur le parti à prendre relativement à l'élection du président de la République avec les catholiques, prêtres ou laïques, les plus accrédités. Il leur proposa, il leur fit adopter la

(1) *Journal*, 27 et 29 octobre, 1er et 2 novembre 1848.

résolution d'entrer en négociation, et comme en marché, avec les deux concurrents à la fois, de poser des conditions à l'un et à l'autre et de donner la préférence à celui qui offrirait le plus de gages. Cette résolution de *neutralité armée* fut annoncée par une circulaire du comité qu'avait formé jadis et que continuait à présider Montalembert, le *Comité pour la défense de la liberté religieuse*. Louis-Napoléon savait désormais quelle satisfaction les catholiques réclamaient à l'intérieur du pays. Au dehors, en face de la révolution romaine et de sa victoire, ce qu'ils souhaitaient venait aussi d'être attesté du haut de la tribune par Montalembert. Il inscrivit donc, en termes formels, dans son manifeste, la liberté d'enseignement et, par une lettre publique adressée au nonce à Paris, il se prononça nettement pour le rétablissement du pouvoir temporel. De tels engagements, tandis que le général Cavaignac persistait à ne rien promettre, déterminèrent la plupart des catholiques et Montalembert à leur tête. Il salua l'élection du 10 décembre 1848 comme une revanche de la révolution de février, comme un démenti infligé aux vainqueurs de cette journée, à ses yeux à jamais néfaste. Cette élection lui donnait encore une autre satisfaction. Pour préparer la liberté d'enseignement, l'homme qu'il désirait le plus voir aux affaires, M. de Falloux, y fut appelé. Quant à lui-même, il fut à son

insu proposé par M. de Falloux pour l'ambassade d'Angleterre et désigné d'un commun accord par le gouvernement, que cette nomination devait honorer. Mais lord Palmerston, se souvenant de l'invective, lancée du haut de la tribune de la Chambre des pairs contre sa politique révolutionnaire en Europe, refusa d'agréer un tel choix, et il n'en fut plus question (1).

Ainsi, tout d'abord, en souvenir des grandes œuvres soutenues par Louis-Napoléon durant sa présidence, la liberté d'enseignement, l'expédition de Rome, Montalembert soutint le prince contre l'Assemblée législative. Il reconnaissait qu'il était devenu « la bête noire de la majorité », dans une lettre (2) écrite au lendemain du jour où il avait déclaré à la tribune : « Je ne suis ni le garant, ni l'ami, ni le conseiller, ni l'avocat du président de la République ; je suis simplement son témoin, et je viens lui rendre témoignage, devant la justice du pays, qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause de l'ordre que nous avons tous voulu servir. Il pourra un jour me faire rétracter le témoignage que je lui rends... Mais je vous en conjure, — continuait-il en s'adressant à la fois aux deux pouvoirs, — cessez cette guerre qui ne peut profiter qu'à nos ennemis communs (3). »

(1) *Journal*, 26 décembre 1848.
(2) Au comte Félix de Mérode, 11 février 1851.
(3) Discours du 10 fevrier 1851, t. III, p. 539.

On touchait alors au moment où l'Assemblée devait examiner s'il y avait lieu de reviser la Constitution républicaine. Dès le 30 novembre, il avait écrit au président, au nom de ses collègues, pour lui demander une entrevue à l'effet de concerter une action commune. Mais Louis-Napoléon refusa le point d'appui que lui proposait le Parlement et préféra recourir au coup d'État, sa pensée ancienne et invétérée (1). Le mauvais instinct de la multitude, sa répugnance pour les autorités sociales, a pu faciliter l'établissement du nouveau régime. Ce n'est pas impunément, néanmoins, que le second Empire, à son origine, a éloigné de lui l'élite de la nation. Cet éloignement, qui devait durer jusqu'à son terme, a rendu sa politique stérile à l'intérieur et funeste au dehors. Quoi qu'il en soit, Montalembert et ses projets étant mis à l'écart, on a quelque peine à comprendre qu'il n'ait pas laissé le changement s'accomplir sans y participer. Jusqu'au coup d'État, sa conduite n'était pas contraire à ses antécédents.

(1) Vers la fin de l'Empire, il parut diverses histoires du coup d'État, qui semblèrent aux amis de Montalembert devoir amener de sa part des rectifications. Pour se conformer à leurs conseils, il traça le récit de sa conduite, depuis le début du conflit de l'Assemblée avec le président, jusqu'au moment où lui-même se sépara de Louis-Napoléon, après l'avoir soutenu. Il adressa ce récit, le 15 mars 1869, sous forme de lettre, à M. le comte Daru, le témoin et l'ami de sa vie entière. (Vicomte de Meaux, *Montalembert*, note de la p. 195.)

Immédiatement après, elle est plus difficile à justifier.

A notre sens, elle ne peut guère s'expliquer que par son horreur du socialisme révolutionnaire. M. de Meaux l'expose et la commente dans les termes suivants ; on leur trouvera d'autant plus de poids que le gendre de Montalembert s'est référé au mémoire adressé par son beau-père à M. le comte Daru, ainsi qu'à son *Journal* et à sa correspondance :

« Dans l'incertitude de se rallier à la seule autorité restée debout, il se décida à voir le prince, à l'interroger sur ses intentions ; il se rendit à l'Élysée dans la soirée du 5 décembre, il trouva Louis-Napoléon « aussi calme et aussi flegmatique qu'auparavant »...

Comme il n'avait pas dépouillé les alarmes qui avaient inspiré la loi du 31 mai, comme il regrettait que le décret, qui inaugurait la dictature, eût abrogé cette loi et rétabli le suffrage universel sans condition et sans limite, le prince lui indiqua qu'un tel suffrage lui paraissait nécessaire à l'origine pour fonder un nouveau pouvoir, mais beaucoup moins propre à devenir ensuite un moyen habituel de gouvernement, et, lui répétant un mot qu'avaient déjà recueilli d'autres interlocuteurs : « Je veux bien, lui dit-il, être baptisé, mais ce n'est pas une raison pour vivre toujours dans l'eau ». Montalembert sortit de

l'Élysée encore perplexe et irrésolu. Dans cet état d'esprit que jusqu'alors il ne connaissait pas, il cherchait de divers côtés des avis capables de lui inspirer confiance, et ces avis étaient contradictoires. Les hommes d'Église les plus rapprochés de lui à cette époque, l'évêque d'Orléans et le P. de Ravignan, aussi bien que le P. Lacordaire et M. Foisset, le détournaient de se rallier à Louis-Napoléon. Presque tous les évêques l'y poussaient. La plupart des hommes politiques qui n'étaient pas mêlés au conflit, et notamment M. Guizot, l'y engageaient également. Les étrangers qu'il pouvait interroger, le nonce apostolique, son ami Donoso Cortès, alors ambassadeur d'Espagne, se prononçaient de même façon ; Mme Swetchine ne concevait pas qu'il balançât. Il y avait pourtant, au delà de notre frontière, un homme qui professait un tout autre sentiment, c'était à Bruxelles, son beau-père, le comte Félix de Mérode : ayant vécu en France sous le premier Empire, il en avait gardé une incurable méfiance contre les Bonaparte et il écrivait à cette époque au roi des Belges, Léopold Ier :

« Grâce aux révolutionnaires de tous les pays, beaucoup de Français regardent Napoléon comme un sauveur ; mais quand on est sauvé de la sorte, il n'y a pas lieu d'être fier, eût-on conquis le monde. » Ce qui décida Montalembert à se rallier

à ce « sauveur », ce fut l'insurrection en province. A Paris, on a pu alléguer plus tard, ce qu'au premier moment on savait mal démêler, que l'émeute avait été, sinon excitée, du moins exagérée par les complices du coup d'État, intéressés à l'effroi public, et il est en tout cas difficile de contester que la répression ait été plus violente et plus sanglante que ne le comportait l'agression. Mais, en province, il en alla tout autrement. Là, l'insurrection était préparée de longue main, pour l'échéance de 1852; le coup d'État en avait seulement précipité l'explosion, et cette insurrection, sans se soucier de la Constitution violée ni de l'ordre politique quel qu'il pût être, s'attaquait à l'ordre social ; elle était prête à massacrer pour piller. Surprise et devancée par le pouvoir au Deux-Décembre, elle n'éclata pas partout à la fois ; elle s'alluma pourtant dans plusieurs départements : la Nièvre, l'Hérault, la Drôme, le Var, les Basses-Alpes, et là, saisissant comme otages des prêtres et des propriétaires, assassinant des gendarmes et des citoyens paisibles, elle montra de quoi elle était capable (1).

La guerre sociale ainsi engagée, de quel côté fallait-il se ranger ? Rester neutre et se réserver,

(1) Ces mouvements ont été décrits avec exactitude et impartialité par M. Pierre de la Gorce au cours de son excellente *Histoire de la seconde République*, t. II, p. 542, 598. (Note de M. de Meaux, *Montalembert*, p. 211.)

ne pas prendre parti, rien ne répugnait davantage au caractère de Montalembert. Revenant sur son précédent refus, il consentit à laisser son nom sur la liste rectifiée et complétée de la Commission consultative désignée par l'auteur du coup d'État pour lui prêter concours, Commission qui ne fut d'ailleurs jamais consultée. Il alla plus loin. Quand le président demanda au peuple de ratifier le coup d'État, en lui conférant pour dix ans le pouvoir exécutif et en lui confiant le soin de dresser une constitution, quand le peuple convoqué dans ses comices dut répondre *oui* ou *non*, Montalembert, consulté de divers côtés, conseilla aux catholiques de ne pas s'abstenir et de dire *oui*. « Voter pour Louis-Napoléon, — écrivit-il dans une lettre publique en date du 12 décembre 1851, — ce n'est pas approuver tout ce qu'il a fait, c'est choisir entre lui et la ruine totale de la France. Mon choix est fait. » Cette déclaration devait longtemps lui peser, et, pas un seul jour, elle ne lui profita. Tandis qu'elle froissait les vaincus, elle ne l'accrédita guère auprès du vainqueur.

« La Providence — lui écrivait l'évêque de Nantes — vous a conduit par la main là où vous êtes, pour y être toujours le défenseur de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement. » Telle était alors la pensée commune de l'épiscopat. Montalembert n'entendait pas manquer à cette

mission : ce fut, avant tout, pour la remplir que, dans les jours qui suivirent le coup d'État, il aborda à plusieurs reprises Louis-Napoléon ; mais sans succès. A mesure que le pouvoir du nouveau maître de la France s'affermissait, il tenait moins de compte des conseils désintéressés. « Il ne me consulte sur rien, écrivait à la fin de décembre Montalembert, — mais je m'appelle moi-même et je lui dis tout ce que je pense sur sa situation et celle du pays. Il m'écoute avec bienveillance et attention, mais se laisse rarement ébranler. Je persévère toutefois dans ce système, quelque fatigant et stérile qu'il soit, afin de pouvoir dire : *Liberavi animam meam* (1). »

« En ce qui concerne l'enseignement, Montalembert ne reçut que de vagues assurances ; il trouva même un jour le prince plus disposé à en confier le monopole au clergé qu'à maintenir la libre concurrence, et il dut repousser, pour sa part, un projet qu'il avait toujours estimé funeste à la religion. En ce qui concerne l'indépendance de l'Église, il obtint moins encore. La dictature avait bien pu rendre au culte le Panthéon ; mais quand Montalembert proposa d'abolir les articles organiques ajoutés au Concordat, d'affranchir ainsi, soit les relations du clergé français avec le

(1 Lettre au comte Félix de Mérode, 27 décembre 1851.

Saint-Siège, soit les assemblées ecclésiastiques à l'intérieur de la France, quand il réclama en outre la liberté de l'enseignement supérieur, quand il remit au prince, à cet effet, deux projets de statuts à promulguer, en même temps que sa Constitution, le prince, sans examiner lui-même ces projets, les abandonna à son ministre des cultes, M. Fortoul, et à son conseiller habituel, M. Troplong, résolus d'avance à n'en pas tenir compte. Montalembert comprit qu'il était éconduit et, à partir du 26 décembre, trois semaines environ après le coup d'État, il cessa de venir à l'Élysée (1). »

La dictature trouvait bon de se perpétuer. Elle refusait à l'Église les garanties légitimes qu'elle réclame, elle livrait la presse au bon plaisir de l'administration. Chaque jour survenait une mesure qui révoltait Montalembert. Enfin, le 23 janvier 1852, la confiscation des biens de la maison d'Orléans mit le comble à son indignation. Dès lors, il ne pensa plus qu'à se dégager de tout contact avec un gouvernement qui violait à la fois la liberté et la propriété et, de même qu'il avait marqué son adhésion en consentant à donner son nom pour la Commission consultative, il signifia sa rupture en le retirant. Il rentra dans l'opposition, comprenant que les catholiques

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 207 et suiv.

commettraient une faute impardonnable s'ils désertaient le terrain de leurs luttes passées. M. Cochin l'a justement dit, dans un style lapidaire : « L'acte par lequel il glissa du côté de la dictature fut trop éclatant pour qu'on l'oublie, trop désintéressé pour qu'on l'exagère, trop expié pour qu'on ne le pardonne pas. »

Auparavant, il avait refusé un siège au Sénat, que M. Fould, alors ministre des finances, était venu lui offrir au nom du prince. Il accepta seulement d'entrer au Corps législatif, estimant que le débat des affaires publiques ne doit jamais être déserté et n'apercevant pas d'autre enceinte où il pût y prendre part, sans se lier les mains. Dans seize départements, il fut question de sa candidature. Six ou sept la portèrent d'abord sérieusement ; un seul, le Doubs, eut l'honneur de la maintenir. Montalembert ne désirait ni n'espérait le succès ; il obéit au devoir.

Il n'avait pas manqué de protester contre la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Plus tard, il devait combattre la loi de la dotation de l'armée, prévoyant de loin que cette loi nous affaiblirait un jour. Mais sa parole se heurta bientôt, dans l'intérieur de la Chambre, à une insurmontable défiance, tandis qu'elle restait sans écho au dehors. Son séjour au Corps législatif, tandis que ce corps était sans vie, avait été une sorte d'ensevelissement prématuré.

Parmi les hommes publics ses pareils, seul il avait paru favorable ou, pour parler plus exactement, indulgent au coup d'État, et il était destiné à en ressentir l'atteinte plus longtemps, plus durement qu'aucun autre. Cette indulgence et ce qu'il appelait lui-même cette *faute*, désintéressée et courte, lui fit d'abord une situation plus pénible qu'à tous les vaincus de cette grande époque.

Nous allons voir qu'un rôle encore glorieux lui était réservé.

CHAPITRE IV

L'HISTORIEN, L'ÉCRIVAIN.

Nous prions le lecteur de remonter vingt années en arrière. Avant d'atteindre trente ans, Montalembert allait, par un coup d'aile de son puissant génie, renouveler la littérature et l'art religieux de notre pays.

L'*Avenir* venait de sombrer ; le talent et le zèle de ses rédacteurs se trouvaient sans emploi. Rien ne subsistait de leurs efforts, si ce n'est le souvenir des jours qui les avaient charmés et qu'ils désespéraient de retrouver jamais : « Jours à la fois heureux et tristes, écrivait Lacordaire, jours dévorés par le travail et l'enthousiasme et comme on n'en voit qu'une fois dans la vie. » Après un tel labeur, échouant sur de tels écueils, Montalembert parut désorienté. Mme Swetchine, sa bienveillante conseillère au début de sa carrière, décrivait en ces termes au bouillant jeune homme sa propre situation à cette époque : « Avec l'âme la plus haute, la plus honnête, un cristal qui est presque un diamant, avec des mœurs irréprochables, de la foi, une piété sincère et tout ce

qu'elles entraînent de sentiments élevés, vous n'avez ni la douce joie du cœur, ni sa douce paix, vous êtes abattu, troublé, mécontent de vous-même. Vous vous sentez arrêté dans votre course. » Et comme Montalembert souffrait des accusations et des attaques auxquelles il n'échappait pas, elle ajoutait : « Votre conduite, vos sentiments, vos talents, faisaient de vous un point de mire, et c'est ce qui fait, mon pauvre cher Saint-Sébastien, que vous êtes en butte à tous les traits. »

Après Dieu et les amis que Dieu lui ménagea, ce fut l'étude de l'histoire qui releva notre chevalier trahi par la fortune. Nous le trouvons en 1832 à Munich, puis à Marbourg, aux pieds du tombeau de sainte Élisabeth. Il était déjà épris de cet enthousiasme pour les arts qui ne l'abandonna jamais, et le nom d'Élisabeth rappelait en outre à son cœur le souvenir poignant d'une sœur qu'il aimait tendrement, et qu'il avait récemment perdue. Il se mit à parcourir la cathédrale de Marbourg, et son imagination puissante fit une de ces excursions savantes et poétiques dans les vastes régions de l'histoire où il aima depuis à se promener si souvent. Il s'enfonça dans la forêt alors inexplorée du moyen âge et, parmi les êtres qui peuplaient ce domaine mystérieux, il rencontra tout à coup la dame de ses pensées, sainte Élisabeth de Hongrie, morte à vingt-quatre ans depuis six siècles.

Écoutons le charmant récit, plein de souvenirs personnels, dans lequel M. Cochin décrit ce coup de foudre tout céleste qui devait doter notre littérature d'un chef-d'œuvre d'une proportion exquise, d'une simplicité magnifique : « Après cette contemplation, il entre chez un libraire, et il lui demande s'il n'a pas quelque livre sur cette sainte Élisabeth, dont le culte était à peu près disparu. Le libraire monte dans un grenier, et il en rapporte une brochure couverte de poussière : « Si cela peut vous intéresser, voici une vieille notice ; personne ne la demande. J'en avais encore un exemplaire, lisez-le. » Le jeune homme monte en voiture de poste, et il lit avec cette ardeur, avec cette passion pour la lecture que tous ses amis ont connue. Tout à coup, il frappe à la vitre, il l'ouvre bruyamment et dit au postillon : « Retournons de suite à Marbourg. » Le postillon refuse : « Je ne puis pas, dit-il ; mes chevaux sont inondés de sueur. — C'est égal, je payerai ce qu'il faut : retournons. » Alors, plein de cette lecture qui l'avait saisi d'une ardeur enthousiaste, il court chez le libraire : « L'auteur vit-il encore ? » s'écrie-t-il. C'était un vieux juge retiré dans un village des environs. Il s'y rend. L'auteur est tout étonné d'avoir trouvé un lecteur : et il se met en fête pour recevoir ce lecteur, qui parlait d'ailleurs parfaitement sa langue. Ils causent ensemble de la sainte, ils s'enthousiasment à qui mieux mieux.

Désormais le jeune voyageur ne pense plus qu'à elle ; il se met, m'a-t-il dit lui-même, sous sa protection ; il l'invoque pour sa sœur et aussi pour lui-même et il arrive ainsi à Francfort, tout éperdu d'amour pour sainte Élisabeth. Il y reçoit des lettres de ses amis de Paris, de M. de Lamennais, de l'abbé Lacordaire, qui l'appellent, qui le sollicitent ; mais il ne pense qu'à sainte Élisabeth et il reste à Francfort, poursuivi et protégé par cette profonde émotion qui devait donner naissance à un des chefs-d'œuvre de la langue française et de la littérature chrétienne (1). »

Montalembert lui-même a raconté, dans l'introduction qui précède son œuvre, comment avait eu lieu cette rencontre, comment il avait découvert la sainte alors oubliée en visitant, le jour de sa fête, sa tombe solitaire et mutilée ; comment il avait retrouvé à demi effacés, parmi les pierres de cette tombe, les vestiges de sa courte carrière, avait ensuite recherché ses traces parmi les bibliothèques et les archives de l'Allemagne :

« Le 19 novembre 1833, un voyageur arriva à Marbourg, ville de la Hesse électorale, située sur les bords charmants de la Lahn ; il s'y arrêta pour étudier l'église gothique qu'elle renferme, célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut la première de l'Allemagne où l'ogive

(1) Cochin, Discours déjà cité.

triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au XIIIe siècle. Cette basilique porte le nom de Sainte-Élisabeth, et il se trouva que ce jour-là était le jour même de sa fête. Dans l'église, aujourd'hui luthérienne, comme toute cette contrée, on ne voyait aucune marque de solennité; seulement en l'honneur de ce jour et contre l'habitude protestante, l'église était ouverte, et de petits enfants y jouaient en sautant sur des tombes. L'étranger parcourut ses vastes nefs désertes et dévastées, mais encore jeunes d'élégance et de légèreté. Il vit, adossée à un pilier, la statue d'une jeune femme en habits de veuve, au visage doux et résigné, tenant d'une main le modèle d'une église, et de l'autre faisant l'aumône à un malheureux estropié. Plus loin, sur des autels nus, et dont nulle main sacerdotale ne vient jamais essuyer la poussière, il examina curieusement d'anciennes peintures sur bois à demi effacées, des sculptures en relief mutilées, mais les unes comme les autres profondément empreintes du charme naïf et tendre de l'art chrétien. Il y distingua une jeune femme effrayée qui faisait voir à un guerrier couronné son manteau rempli de roses ; plus loin ce même guerrier, découvrant avec violence son lit, y trouvait le Christ couché sur la croix ; plus loin encore tous deux s'arrachaient avec une grande douleur des bras l'un de l'autre ; puis on voyait la jeune femme, plus belle que

dans tous les autres sujets, étendue sur son lit de mort au milieu de prêtres et de religieuses qui pleuraient ; en dernier lieu, des évêques déterraient un cercueil, sur lequel l'empereur déposait sa couronne. On dit au voyageur que c'étaient là des traits de la vie de sainte Élisabeth, souveraine de ce pays, morte, il y a six siècles à pareil jour, dans cette même ville de Marbourg, et enterrée dans cette même église. Au fond d'une obscure sacristie, on lui montra la châsse d'argent couverte de sculptures qui avait renfermé les reliques de la bienheureuse, jusqu'au moment où l'un de ses descendants devenu protestant les en avait arrachées et jetées au vent. Sous le baldaquin de pierre qui couvrait autrefois cette châsse, il vit que chaque marche était profondément creusée ; et on lui dit que c'était la trace des pèlerins innombrables qui étaient venus s'y agenouiller autrefois, mais qui, depuis trois siècles, n'y venaient plus. Il sut qu'il y avait bien dans cette ville quelques fidèles et un prêtre catholique, mais ni messe ni souvenir quelconque pour la sainte dont c'était ce jour-là même l'anniversaire. La foi, qui avait laissé son empreinte profonde sur la froide pierre, n'en avait laissé aucune dans les cœurs.

« L'étranger baisa cette pierre creusée par les générations fidèles et reprit sa course solitaire ; mais un triste et doux souvenir de cette sainte délaissée, dont il était venu, pèlerin involontaire,

célébrer la fête oubliée, ne le quitta plus. Il entreprit d'étudier sa vie ; il fouilla tour à tour dans ces riches dépôts d'antique science que la docte Allemagne offre en si grand nombre. Séduit et charmé chaque jour davantage par ce qu'il apprenait sur elle, cette pensée devient peu à peu l'étoile directrice de sa marche. Après avoir épuisé les livres et les chroniques, et consulté les manuscrits les plus négligés, il voulut, comme l'avait fait le premier des anciens historiens de la sainte, interroger les lieux et les traditions populaires. Il alla donc de ville en ville, de château en château, d'église en église, chercher partout les traces de celle qui a été de tout temps nommée, dans l'Allemagne catholique, la chère sainte Élisabeth.

« Ce sont les fruits de ces longues recherches, de ces pieux pèlerinages, que renferme ce livre. »

« Cette introduction, destinée à transporter le lecteur au XIIIe siècle, à la portion vraiment glorieuse du moyen âge, nous conduit à cette délicieuse figure de sainte, bien faite pour séduire l'enthousiaste imagination et la naïve piété de Charles de Montalembert. L'histoire, lumineusement retracée, de cette héroïne de la vertu chrétienne, a été résumée par M. Victor Bucaille en excellents termes :

« Née dans le fond de la Hongrie, Élisabeth est à quatre ans fiancée à un enfant de onze, Louis de Thuringe, et on l'apporte à son fiancé

sur un plateau d'argent. Dès ses plus tendres années, au milieu des frivolités de la cour de Thuringe, la plus brillante, la plus oisive des cours d'Allemagne, où les poètes et les troubadours sont les héros de perpétuelles fêtes, la sainteté d'Élisabeth éclate, mais la rend odieuse aux mains profanes. On veut la chasser ; seul, le jeune landgrave lui reste fidèle et, dès qu'il le peut, devient son époux.

« C'est le ménage le plus chaste, le plus uni qui fut jamais, le modèle des ménages chrétiens. « Au milieu de ce bonheur humain, des joies de la maternité, des hommages et de l'éclat d'une cour chevaleresque, son âme s'élance déjà, par la mortification, par l'humilité, par la piété la plus fervente, vers la source éternelle de l'amour, et les germes de cette vie supérieure s'épanouissent dans une charité sans limites, dans une sollicitude infatigable pour toutes les misères des pauvres. » Mais bientôt l'appel du Pontife suprême, le désir de délivrer le tombeau du Christ crucifié, entraînent vers la Palestine son jeune époux. Aussi loin qu'elle le peut, elle l'accompagne ; ses adieux sont touchants d'énergie et de tendresse, comme à l'annonce de la mort prématurée de cet époux aimé douces seront ses larmes, et virile sa douleur. La séparation est faite. Dieu règne alors dans son cœur ; « c'est aussi à partir de ce moment que le malheur se plaît à l'accabler : elle est brutalement

chassée de sa résidence souveraine; elle erre dans les rues avec ses petits enfants, en proie au froid et à la faim. Mais quand ces injures sont réparées, elle n'en est pas plus réconciliée avec la vie mondaine. Restée veuve à vingt ans et dans tout l'éclat de la beauté, elle dédaigne la main des plus puissants princes, elle contracte avec le Christ une seconde et indissoluble union. Elle le recherche et elle le sert dans la personne des malheureux; quand il ne lui reste plus rien, elle se donne elle-même à eux, elle consacre sa vie à leur rendre les plus rebutants services. C'est en vain que son père, le roi de Hongrie, envoie un ambassadeur pour la ramener auprès de lui. Ce seigneur la trouve à son rouet, décidée à préférer le ciel à toutes les splendeurs royales de sa patrie terrestre. En échange de ses austérités, de sa pauvreté volontaire, du joug de l'obéissance sous lequel elle brise chaque jour tout son être, le divin époux lui accorde une joie et une puissance surnaturelles: un regard, une prière d'elle, suffisent pour guérir les maux de ses frères. Enfin, à la fleur de l'âge, mûre pour l'éternité, elle meurt en chantant un cantique de triomphe, qu'on entend répéter aux anges dans les cieux.

« Ainsi, dans les vingt-quatre années de sa vie, nous la voyons tour à tour orpheline, étrangère et persécutée, fiancée modeste et touchante, femme sans rivale par la tendresse, mère féconde

et dévouée, souveraine puissante par les bienfaits bien plus que par son rang; puis veuve cruellement opprimée, pénitente sans péché, religieuse austère, vraie sœur de charité, épouse fervente, et favorite de Dieu, qui la glorifie par des miracles avant de l'appeler à lui ; et, dans toutes les vicissitudes de la vie, toujours fidèle à son caractère fondamental, à cette parfaite simplicité qui est le plus doux fruit et le plus flagrant parfum de l'amour. »

« Montalembert raconta la vie d'Élisabeth avec amour, et ses souffrances avec admiration. Il mit dans cette œuvre toute la sève printanière et la surabondance de vie de son enthousiaste jeunesse, la virginité de ses sentiments, la fraîcheur et la suavité de coloris de son intelligence d'élite; en un mot, il y mit toute son âme, et il avait beaucoup d'âme : il aimait tendrement sa chère sainte et il sut la faire tendrement aimer (1). »

L'histoire de sainte Élisabeth atteste un talent littéraire de premier ordre; elle atteste aussi, comme le disait Villemain, un don au-dessus du talent. Ce livre, avant tout une œuvre de foi, eut les plus importants résultats, au point de vue religieux, qui, plus que tout autre point de vue, préoccupait Montalembert. Sous cette plume, « la sainte revivait. Sa vie naturelle et sa vie sur-

(1) Victor Bucaille, Brochure déjà citée, p. 16 et suiv.

naturelle étaient représentées l'une et l'autre avec une égale simplicité et sincérité, dans une langue de bon aloi, nullement infestée de néologismes, claire et précise, bien que toujours émue et colorée, et l'auteur s'était tellement rapproché de l'héroïne et du temps où elle avait vécu, il avait si bien respiré le même air, qu'on n'apercevait plus aucune trace d'effort pour dépeindre des mœurs si différentes des nôtres, des pensées et des sentiments si éloignés du commun des hommes. On ne connaissait guère à cette époque de livres pieux composés par un laïque ; on n'en connaissait pas qui fût animé d'un pareil souffle, et pour marquer l'innovation, il me faut répéter une fóis de plus le seul mot qui me paraisse définir cette œuvre : la vie rentrait dans l'histoire des saints... Cette façon de composer et d'écrire l'histoire des saints ne devait se borner ni à sainte Élisabeth ni à son époque. L'exemple fut suivi. Depuis lors, on a vu en quelque sorte ressusciter de la poussière des peuples et des siècles catholiques, les personnages oubliés ou méconnus qui les avaient honorés davantage. Parmi les réformes dont Montalembert a eu l'initiative, la première en date, et non la moins féconde, a été la réforme de l'hagiographie (1) ». Saint Dominique, saint François d'Assise, saint

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 59, 60.

Ambroise, sainte Monique, sainte Jeanne de Chantal, saint Paulin de Nole et bien d'autres ont trouvé depuis lors d'éminents historiens. Plus près de nous encore, cette remarquable collection de vies de saints, fondée en 1897 sur l'initiative de M. Henri Joly et qui ne compte pas moins de 80 volumes, atteste la force et l'autorité d'un exemple dont l'honneur revient à Montalembert.

Au surplus, ce n'était pas seulement l'histoire, c'était aussi l'art du moyen âge qu'il avait travaillé à exhumer. Il n'a pas été seulement un orateur, il a été un historien, un archéologue. Il avait provoqué le réveil de l'art religieux, s'associant au mouvement que poursuivaient en Allemagne les frères Boisserée et Gœrrès, et qui devait mettre fin à cette inintelligence des âges précédents pour l'art qu'ils avaient dédaigneusement qualifié de « gothique ». Il espérait, en rapprochant la France de ce passé, non pas faire revivre des institutions qui n'étaient plus et qui ne pouvaient plus être, mais la ramener vers l'esprit profondément catholique qui avait été celui du moyen âge. Personne plus que lui n'a apprécié la beauté de nos églises et de nos cathédrales ; il les a défendues contre les vandales du temps. Certes, si nous avions le bonheur de l'avoir encore parmi nous, personne ne s'associerait avec plus de cœur à la brillante, à la généreuse campagne engagée par

Maurice Barrès pour la défense de nos vieilles églises.

« On a reproché à Montalembert son amour excessif et exclusif de l'art gothique. Comme il arrive à tout réformateur quand il vit assez pour voir s'égarer et descendre, en se propageant, le mouvement qu'il a inauguré, lui-même, à l'aspect des fausses, maladroites ou puériles copies de son cher moyen âge, a plus d'une fois gémi. Dans un article consacré à la mémoire de Charles Lenormant, ferme champion de l'art classique en même temps que vaillant défenseur de la cause catholique, il écrivait en 1861 : « Même sur les questions d'art, nous avions fini par être à peu près d'accord. S'était-il plus rapproché de moi, ou bien était-ce moi qui avais fait le plus de chemin vers lui ? Je ne saurais trop le dire. » Au fond, sans contester que la religion ait pu inspirer l'art et l'ait inspiré en d'autres temps, sous d'autres formes qu'au moyen âge, il est certain, d'un côté, qu'un art religieux a fleuri durant cette période, et, de l'autre côté, qu'aucun art religieux ne subsistait à l'époque où a paru Montalembert. Que l'on compare donc ce qui a été construit, sculpté, ciselé, peint, dessiné ou tissé immédiatement avant lui et ce qui l'a été après : on reconnaîtra que, si la réforme dont il a donné parmi nous le signal n'a pas produit d'œuvre originale, elle a été loin d'être stérile ; elle a contribué non

seulement à la piété, mais plus encore à la beauté de la France (1). »

La grande œuvre à laquelle se consacra l'historien est la publication des *Moines d'Occident*. Il construisit ce grand monument d'histoire avec ferveur, il en écrivit les pages avec amour : œuvre impérissable de sa foi, qu' « il s'imposa le devoir de démontrer » à l'époque où il ne se sentait plus les mêmes forces pour la défendre. Cette noble pensée est de M. Cochin, dont nous relevons encore l'appréciation d'ensemble : « ce grand travail interrompu par la mort, mais déjà gigantesque comme une cathédrale inachevée, où il élève avec tant de soins, avec un art si habile et si patient, avec des recherches infinies, les statues monumentales de ces trois géants, Augustin, Columban, Boniface, qui ont introduit, par leurs mains puissantes et bénies, l'un l'Angleterre, l'autre les Gaules, l'autre la Germanie, dans la civilisation chrétienne » (2).

La conception des *Moines d'Occident* en l'esprit de Montalembert a été décrite par M. de Meaux avec cette note juste et sobre, cette sincérité d'émotion, ce charme de souvenirs personnels qui caractérisent l'ouvrage si attachant qu'il con-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 68, 69.
(2) Cochin, Discours déjà cité.

sacre à la mémoire de son beau-père : « Dans sa retraite, Montalembert ne cessait pas de flétrir les iniquités triomphantes. Il y avait en lui deux facultés maîtresses qui jaillissaient de la même source : la faculté de s'indigner et la faculté d'admirer. Au déclin de son siècle et de sa propre vie, l'indignation s'exerça sur les hommes et les choses de son temps ; l'admiration, pour trouver où se prendre, retourna en arrière et, dans la portion du passé où il était accoutumé à se transporter, dans le moyen âge. Ce fut sur les moines qu'elle se fixa de préférence ; ce fut « dans la bonne et grande compagnie des moines d'autrefois » qu'il reconnut « l'école de la vraie liberté, du vrai courage et de la véritable dignité ». Ces moines d'autrefois avaient été de bonne heure recherchés par lui. A peine avait-il raconté la vie de sainte Élisabeth, qu'il s'était proposé d'écrire l'histoire de saint Bernard. (Dès 1838, il était venu chercher à la campagne M. Foisset, pour visiter avec lui dans le voisinage les ruines de l'abbaye de Cîteaux.) Or « si saint Bernard avait été un grand orateur, un grand écrivain et un grand personnage, c'était presque à son insu et bien malgré lui » ; il avait voulu être et, avant tout, il avait été un moine, et moines aussi avaient été presque tous les grands hommes qui parurent, à cette époque, « le boulevard et l'honneur de la société chrétienne ».

« Qu'était-ce donc que l'institut monastique et d'où procédait-il ? Par quelle voie avait-il été conduit à la place qu'il avait occupée dans la chrétienté, et cette place, comment l'avait-il remplie ? Les contemporains de Montalembert l'ignoraient et lui-même confesse qu'au début de sa jeunesse, ayant déjà voué sa vie à la cause de l'Église, il ne le savait pas. Mais il avait voulu l'apprendre, et quand il eut une fois pénétré sous l'ombre des vieux cloîtres, il ne s'en détacha point ; à travers les agitations de sa vie publique, il y revint sans cesse ; cette vie publique étant terminée, il ne s'en éloigna plus. Il trouva dans les « entretiens intimes et prolongés de tant de grandes âmes et d'âmes saintes », mieux qu'une consolation, « une joie pure et profonde » ; il s'attarda même tellement parmi les ancêtres et les précurseurs de saint Bernard, qu'il n'eut pas le temps d'arriver jusqu'à lui. Son premier dessein avait été de placer, en avant de l'histoire de ce saint, un tableau raccourci des débuts de l'ordre monastique, de sa propagation à travers l'Europe, de sa mission auprès de la société féodale et de sa destinée, jusqu'à l'ascendant sans pareil obtenu sur un siècle entier par le plus illustre des moines et le plus accompli. Commencée vers 1840, interrompue et reprise à divers intervalles, retouchée selon différents conseils, cette introduction, qui devait avoir deux volumes, allait paraître ; le

premier volume était imprimé tout entier, le second s'imprimait, quand survint la révolution de 1848. Durant quatre ans, elle imposa à Montalembert des labeurs ; à ses concitoyens, des soucis, peu compatibles avec l'étude attentive et calme de l'histoire. La publication de l'œuvre préparée fut différée. Quand l'avènement de l'Empire lui eut rendu des loisirs, quand, pour combler le vide creusé dans sa vie, il eut besoin, à côté des écrits de circonstance, d'un travail de longue haleine, il revint naturellement à ses moines (1). »

Le vengeur des moines calomniés vécut ainsi, durant de longues années, dans la compagnie des solitaires de la Thébaïde, des ascètes du moyen âge. Il aima en eux le désir impérieux du travail régénérateur, l'ardente prière, la perpétuelle pénitence. Il fit comprendre la nécessité véritable de leurs oraisons accumulées pour le rachat des iniquités et la rédemption de ceux qui ne savent, ne peuvent ou ne veulent pas prier. Dans la bibliothèque de la Roche-en-Breny où il réunissait ses matériaux, il feuilletait les lourds volumes où en langue naïve étaient dites les grandeurs de ces héros obscurs ; il lui arrivait de prolonger tardivement son travail minutieux :

« Que de fois aussi, dans le silence des nuits,

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 253 et suiv.

sous le toit du vieux manoir où j'ai écrit la plupart de ces pages, derrière les massifs in-folio où leurs actes ont été enregistrés par une laborieuse postérité, n'ai-je pas cru voir apparaître autour de moi cet important cortège de saints, de pontifes, de docteurs, de missionnaires, des artistes, des maîtres de la parole et de la vie, issus de siècle en siècle des rangs pressés de l'ordre monastique. Je contemplais en tremblant ces augustes ressuscités d'un passé plein de gloires méconnues. Leurs austères et bienveillants regards semblaient errer de leurs tombes profanées, de leurs œuvres oubliées, des monuments dédaignés de leur infatigable industrie, du site effacé de leurs saintes demeures, jusque sur moi, leur indigne annaliste, confus et accablé du poids de mon indignité. De leurs mâles et chastes poitrines, j'entendais sortir comme une voix noblement plaintive. Tant de travaux incessants, tant de maux endurés, tant de services rendus, tant de vies consumées pour la gloire de Dieu, pour le bien des hommes ! et pour prix, la calomnie, l'ingratitude, la prescription, le mépris ! Ne se lèvera-t-il donc personne, dans ces générations modernes, à la fois comblées et oublieuses de nos bienfaits, pour vénérer notre mémoire (1) ! »

Cependant, sur les conseils de dom Guéranger

(1) *Moines d'Occident*, I, CCLXII.

et de Mgr Dupanloup, non satisfaits du travail achevé, il avait eu le courage de reprendre ses deux premiers volumes (1) ; puis, les matériaux toujours s'accumulant, et le désir lui venant avec l'œuvre commencée, il s'essaya à faire revivre la naissance des ordres monastiques. Il revoyait l'Église triomphante sous l'Empire décadent après la paix de Constantin, puis il retrouvait la vie et l'existence des moines précurseurs, il finissait l'histoire des *Moines d'Occident*. Mais cet édifice, qui, dans sa conception première, était destiné à glorifier plusieurs siècles de la vie monacale, œuvre d'éloquence autant que d'érudition, ne devait pas se terminer. Il nous sera permis de nous associer aux regrets que manifeste M. de Meaux pour « la statue originale et fière, attrayante et imposante, qui n'a pas été sculptée ».

Toutefois, en changeant de plan, l'auteur ne se dissimulait pas les inconvénients du parti qu'il adoptait. Il apercevait clairement ce qu'il risquait à « éparpiller, sur une longue série d'années et un grand nombre de noms, la plupart oubliés, l'intérêt qu'il était facile de concentrer sur un seul

(1) Dans le texte primitif, l'histoire des moines était conduite en 400 pages jusqu'au XIe siècle, à travers tout l'Occident, et, dans les deux premiers volumes publiés plus tard par Montalembert, cette histoire arrive seulement jusqu'au VIIe siècle en ce qui concerne le continent, dans les trois volumes suivants, jusqu'au VIIIe en ce qui concerne l'Angleterre.

point lumineux, sur un seul génie supérieur ». La monotonie qu'il redoutait fut évitée dans les deux volumes qu'il publia d'abord. « Ils s'ouvrent par un discours préliminaire divisé en plusieurs chapitres et consacré à définir la profession monastique, à la venger de l'ingratitude et de l'injustice des modernes, mais à la venger selon le procédé propre à Montalembert, « en ne dissimulant aucune tache, afin d'avoir le droit de ne voiler aucune gloire ». A ce discours, où l'on croit constamment entendre l'orateur en lisant l'écrivain, succèdent, en un clair et vivant tableau, les origines de l'ordre monastique, sa naissance en Occident au milieu de l'invasion barbare, son organisation et sa règle dressées par la main romaine de saint Benoît et appropriées aux conditions de la société féodale, enfin, ses commencements en Italie, en Espagne et en Gaule. Là s'arrêtait l'œuvre, telle qu'elle parut en 1860. »

Ces deux premiers volumes furent salués des félicitations les plus honorables, les plus justifiées pour une si rare entreprise. Faute de place, nous n'en retiendrons que deux, celles de Lacordaire et de Littré, ce dernier placé à l'antipode de la foi.

Lacordaire, qui allait mourir, ayant eu le temps d'achever cette lecture, écrivit à son ami : « C'est un délicieux et excellent ouvrage, destiné à devenir le *vade-mecum* de tous ceux qui se consacrent ou veulent se consacrer à la vie religieuse. Je

n'ai jamais eu de regret de l'avoir fait, malgré les soucis, les peines et les liens qui me sont nés de là depuis vingt et un ans, mais, si j'avais été tenté de regarder en arrière, ton livre m'aurait raffermi et consolé, en me prouvant que j'avais choisi la meilleure part (1). »

Vers le même moment, Littré, dans le *Journal des Savants*, déclarait qu'il avait « lu en s'instruisant beaucoup, en s'intéressant toujours, le livre de Montalembert ». Mes réserves et mes observations, disait-il, portent sur des choses accessoires ; sur le fond, non seulement je n'ai pas d'objections à soulever, mais encore je concours dans les inductions historiques qui l'ont conduit, dans les sentiments qui l'ont inspiré... Quand celui qui écrit une histoire la compose avec le secret désir que les choses qu'il raconte n'eussent pas été ou se fussent passées autrement, on pourra être assuré que son œuvre n'aura ni caractère ni réalité. Mettez, au contraire, dans les mains d'un auteur catholique le sujet des victoires de l'Église sur le paganisme, de la soumission, sous la loi religieuse, des Sicambres, maîtres de l'Occident, et finalement de la fondation du pouvoir spirituel au sein du moyen âge et, quelque loin que cet auteur suive ses opinions, quelque différend que vous ayez avec lui pour la concep-

(1) Sorèze, 29 décembre 1860.

tion du monde, l'instruction que vous y puiserez sera de bon aloi ; ses pages seront vivantes... A l'époque qui remplit les deux premiers volumes de Montalembert, la tâche de convertir, d'instruire, de moraliser les Germains échut à l'Église et à sa milice ; époque mémorable dont il a retracé le côté héroïque en peignant les moines devant les barbares ; le côté poétique et gracieux en peignant les moines devant la nature ; le côté fécond en appelant, par une heureuse et brillante expression, la conjonction de l'esprit chrétien et de l'esprit barbare, les fraîches fiançailles de l'Eglise avec le peuple germain (1). »

Reprenons, avec M. de Meaux, l'analyse rapide de la grande œuvre historique de son beau-père : « Cependant, à mesure que se prolongeait cette œuvre, elle allait devenir plus difficile. Le tronc vigoureux planté par saint Benoît avait promptement poussé en tous sens des branches longues et touffues, dont il fallait suivre la croissance à travers les diverses contrées de l'Europe. L'histoire entreprise ne pouvait guère se continuer, sans perdre son unité. Après avoir retrouvé les premières traces de l'ordre monastique en France sous les Mérovingiens, la prédilection de Montalembert pour la race anglo-saxonne l'attira en Angleterre. Dans ce pays, avant la conquête nor-

(1) *Journal des Savants*, septembre 1862 à janvier 1863.

mande, il rencontra l'histoire ecclésiastique et l'histoire civile et politique enchevêtrées et l'une et l'autre étrangement embrouillées. Tout malade qu'il était dès lors, il s'acharna à les démêler et ne put y parvenir sans une fatigue qui se communique parfois au lecteur. Prenez chaque page de ces trois volumes : elle vous paraît vive et précise ; çà et là, une émotion contagieuse vous saisit ; soudain, vous rencontrez un élan et comme un coup d'aile que l'auteur n'a dépassé nulle part. Mais, quand vous arrivez au terme de cette longue lecture, elle vous laisse une impression quelque peu uniforme et confuse.

« Si la mort n'avait pas arrêté Montalembert, il ne se serait pas borné à l'Angleterre. Déjà, pour suivre les vestiges des vieux moines, il venait de retourner en Espagne ; auparavant, des rives du Rhin, qu'il connaissait d'ancienne date, il avait poussé jusqu'aux rives du Danube, exploré la Hongrie et la Pologne ; une tâche aux lointaines perspectives était entrevue, quand, sur le sillon inachevé, le laboureur, qui ne consentait pas à se reposer, tomba.

« Il restait, parmi ses papiers, des pages inédites à recueillir ; dans le travail laissé de côté, tout n'était pas à rejeter. Après le premier livre, qui avait été jugé trop écourté et dont la substance avait passé dans les cinq volumes refaits et publiés par lui, venait une peinture des relations

des moines avec la féodalité, peinture que l'auteur avait tracée avec amour et n'avait pas reproduite ailleurs. Puis, pour marquer la croissance de l'ordre bénédictin, à partir des débuts précédemment indiqués jusqu'à son apogée au XIIe siècle, il avait exhumé, de Grégoire VII à saint Bernard, une série de grands papes et de grands moines étroitement liés ensemble. En sacrifiant la première partie du travail primitif, il avait estimé que cette suite méritait d'être conservée ; il avait souhaité qu'elle parût plus tard. L'ami sincère et sévère qui l'avait déterminé au sacrifice accompli partageait ce sentiment : les deux volumes posthumes et des *Moines d'Occident* ont été publiés en 1877, à l'instigation de Mgr Dupanloup (1). »

Ainsi s'est élevée cette œuvre, considérable et inachevée, œuvre de science, d'art et de foi. Remarquable en elle-même et par la grandeur de son sujet, elle l'est encore par la manière dont son auteur l'a traitée. Tout incomplète qu'elle est et malgré d'inévitables imperfections, elle reste un monument historique de premier ordre ; la France et l'Église, au témoignage du P. Lecanuet, en comptent peu de supérieures au cours du XIXe siècle.

Montalembert n'est pas discuté comme orateur ; il ne peut l'être davantage comme historien.

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 262 et suiv.

Aussi bien, en devenant historien, il est demeuré orateur. Il ne manque assurément ni de vues générales ni de couleur ou de pittoresque ; mais ce qui domine chez lui, ce qui donne à ses ouvrages un cachet spécial, c'est l'émotion, l'accent passionné, la sympathie communicative ; il est orateur. Sans le vouloir, il décrit sa propre vie en ne songeant qu'à venger ses moines. Pour lui emprunter les paroles qu'il consacre à l'un de ses prédécesseurs du VIIIe siècle, « cet historien des âmes nous fait connaître la sienne, car qui ne reconnaît à la façon dont un homme raconte les épreuves de la vertu et de la vérité ici-bas ce qu'il saurait lui-même faire et souffrir pour elle ? » Orateur, il veut prouver autant que raconter ; il écrit, ou plutôt il parle comme d'une tribune ; il pose nettement sa thèse, la glorification des moines d'Occident. Il est rare que l'exacte recherche et l'enthousiasme oratoire marchent de pair. Ils ne cessent pas d'être unis dans son œuvre. Personne n'a jamais contesté son immense érudition.

Jusqu'en 1867, en dehors du *Correspondant*, la presse catholique, à une seule exception près, a gardé sur les *Moines d'Occident* le plus obstiné silence. Montalembert avait assez lutté, surtout il avait été assez combattu pour être devenu assez peu sensible à ces manifestations. Son âme religieuse avait voulu élever un monument, non certes à sa propre renommée, mais à celle de la

vertu, de la vérité et de la sainteté. Dieu l'en a magnifiquement récompensé ; sa grâce s'est servie du livre de l'éminent historien pour convertir des pécheurs, éclairer des hérétiques et ramener des infidèles. Qui saura jamais combien de vocations cette lecture a suscitées et raffermies ? Les limites étroites qui nous sont assignées nous interdisent de publier sur ce sujet des témoignages extrêmement touchants (1). Ils se trouvent, d'ailleurs, comme résumés dans cette parole de Foisset à son ami, au sujet des *Moines d'Occident :* « Rien ne vous sera compté davantage dans la postérité et dans l'éternité. »

Orateur et historien, Montalembert ajoute à sa gloire celle de l'écrivain.

Avant d'exposer ses titres sous ce nouvel aspect, il a paru intéressant de signaler « quels efforts il faut à un orateur pour se réduire au rôle d'écrivain, pour s'enfermer entre les quatre murs de son cabinet et verser les torrents de son âme sur un froid papier ». Cela, Augustin Cochin le décrit avec l'autorité de l'expérience et la chaleur de cœur d'un ami : « Mais de cet effort laborieux naît un nouveau genre de style, que l'on peut nommer le style oratoire. Le discours écrit par un orateur court sous la plume avec une abon-

(1) Le P. Chocarne, maître des novices des Dominicains, a félicité l'auteur, par lettre en date du 5 octobre 1860.

dance et une vie extraordinaires ; on sent en quelque sorte que la main qui s'est prêtée au travail de la pensée était sillonnée par des veines et des artères qui ont porté jusqu'aux extrémités et jusque sous le papier lui-même la chaleur d'un sang généreux. La plupart des grands orateurs de notre temps sont devenus de grands écrivains. Aucun n'a dépassé Montalembert par la puissance, la couleur et l'accent. Quinze volumes, les uns consacrés à la défense de la foi, les autres à la défense de la liberté, les derniers aux arts et à l'histoire, composent son œuvre littéraire. Deux jours avant sa mort, il écrivait encore, et c'était pour graver son nom à côté du nom de Lacordaire, destinés à être unis dans la mort comme ils l'avaient été dans la vie par une œuvre inachevée qui parviendra jusqu'à nous par delà les tombeaux des deux illustres amis et de ce jeune prêtre que nous avons aimé avec eux, Henri Perreyve (1). »

Jusqu'en 1848, Montalembert n'avait point songé à l'Académie. Un moment trop court, il fut question de lui donner le fauteuil de Chateaubriand, et l'idée de remplacer l'auteur du *Génie du Christianisme* avait justement flatté cet autre prince des lettres. Deux ans plus tard, le siège

(1) Cochin, Discours déjà cité.

de M. Droz étant devenu vacant, l'ancien président de la Chambre des pairs, M. Pasquier, engagea vivement Montalembert à se présenter. La sympathie du vénérable chancelier pour son jeune collègue datait du procès de l'École libre et s'était accrue avec les années. C'était le chancelier Pasquier qui, après le discours sur le Sonderbund, était descendu de son siège et avait embrassé l'orateur en pleurant de joie. Malgré ses quatre-vingt-cinq ans, il s'occupa de la candidature de son ami avec une sollicitude paternelle. Par ses relations avec le prince Louis-Napoléon et son récent rapport sur le Dimanche (1), Montalembert avait fort irrité ses adversaires politiques et religieux du Parlement ; le chancelier triompha de toutes les résistances et assura l'élection, qui eut lieu le 9 janvier 1851. La réception fut fixée au 5 février 1852, et Montalembert en fait dans son *Journal* ce récit touchant : « Enfin ce grand jour arrive, dit-il, et se passe heureusement. Je me lève tard, quoique

(1) Ce rapport ne nuisit point à son élection académique, comme il l'avait craint tout d'abord : « M. Guizot a dit au chancelier que tout ce que j'avais dit était excellent, et qu'il n'y avait à blâmer que la conduite du président Dupin et celle du parti religieux qui m'avait abandonné. M. Thiers a pris ma défense avec la plus grande chaleur et a dit à M. Dupin que ce rapport était un titre de plus à l'Académie et ne renfermait pas un mot qui ne fût *noble, sincère et digne de moi.* » (Lettre au comte F. de Mérode, 20 décembre 1850.)

ayant peu dormi. Je prie de mon mieux et m'humilie tant que je puis devant Dieu, et fortifié par l'invocation spéciale de Notre-Dame de la Salette, je pars pour l'Institut. La séance de l'Académie s'ouvre à deux heures. Aucun des pronostics fâcheux lancés contre moi ne se réalise : non seulement on n'a pas fait le vide autour de moi, mais, depuis la réception de M. Royer-Collard en 1827, on n'a jamais vu une telle affluence, une foule plus élégante ni surtout plus sympathique. Je puis lire mon discours, qui dure une heure et demie, en restant debout malgré ma faiblesse (1). Il est admirablement accueilli par l'auditoire ; les applaudissements éclatent à chaque moment, surtout au passage le plus hardi contre l'égalité (2). »

M. Guizot répondit à Montalembert. Ce fut une fête d'entendre cette grande voix demeurée muette depuis la chute du trône. Avec un tact exquis, l'orateur rappela ses premières relations, qui remontaient à 1828, à son retour de Suède ; il le définit justement « un homme de guerre dans la vie civile » et le félicita de la constance de ses opinions libérales. L'Académie ne s'inféoda pas au second Empire, pas plus qu'elle ne l'avait fait sous les régimes précédents. Elle demeura pen-

(1) Montalembert venait d'être sérieusement indisposé.
(2) *Journal*, 5 février 1852.

dant dix-huit ans l'asile de toutes les nobles indépendances, le foyer de toutes les aspirations généreuses, le centre de toutes les résistances légitimes et libérales. Montalembert se trouvait donc merveilleusement à sa place dans ce milieu d'opposition au régime impérial.

Pour protester contre son échec électoral, l'Académie l'avait nommé son directeur. Il présida, le 17 août 1857, la séance publique annuelle des cinq académies. Le discours qu'il prononça alors était une protestation énergique contre le matérialisme, qui de plus en plus envahit les âmes. Il suppliait la jeunesse de sortir de son indolence et de se préparer aux nobles combats de la justice et de la liberté. Ce discours eut au dehors un retentissement considérable.

Il eut la joie de participer avec une active cordialité aux réceptions de Mgr Dupanloup, dont il fut l'un des parrains, — de MM. de Falloux, Berryer et du P. Lacordaire, les 9 novembre 1854, 23 février 1855, 10 avril 1856 et 24 janvier 1861.

L'écrit sur le *Devoir des catholiques*, dont nous avons parlé sous le chapitre II, avait inauguré les grandes conquêtes ; l'écrit : *Des intérêts catholiques au XIX*e *siècle* en a marqué le terme. L'auteur était à peine remis de la secousse du coup d'État lorsqu'il le publia. Au terme de sa car-

rière oratoire, sur le seuil de sa retraite, ce livre est, en ce qui le concerne, une sorte de testament politique ; en ce qui concerne l'Église, la conclusion d'un demi-siècle de son histoire, marqué par une renaissance religieuse en Europe. Montalembert prévoit, d'ailleurs, que les catholiques auxquels il va s'adresser encore ne l'écouteront pas ; ils ont cessé de comprendre leur ancien chef. « Le dévouement que j'ai pu montrer, dit-il amèrement, et l'expérience que j'ai pu acquérir pendant les vingt-deux années de luttes que j'ai livrées pour la liberté et la dignité de l'Église, ne suffisent pas pour contre-balancer l'effet ordinaire de la jalousie, de l'indiscipline et de la passion quotidienne, au sein d'une société démocratique comme la nôtre. Les catholiques de France ressemblent à la plupart des Français : ils ne savent ni accepter ni conserver un chef ; c'est pourquoi ils sont si souvent condamnés et si facilement résignés à subir un maître. » Il sait que ce sera peine perdue, il sent qu'il court à un insuccès complet. N'importe, il s'y résigne d'avance, estimant que l'acte, que la protestation, sont nécessaires : *Tempus loquendi* (1). Et il va leur parler

(1) Il faut, pour le décider, que le sage Foisset multiplie les raisons et les prières : « Je vous jure que vous n'avez rien fait de meilleur. J'y retrouve toute la sève de l'*Introduction à sainte Élisabeth*, toute la chaleur, toute l'abondance de votre brochure sur les *Devoirs des catholiques*, et

avec toute son âme, au nom de leurs anciens combats, au nom de l'honneur, au nom des intérêts les plus sacrés ; il va les supplier de réfléchir, de ne point renier leur drapeau victorieux, de s'arrêter sur la pente fatale où ils se précipitent. C'est dans ces sentiments qu'il publie sa célèbre brochure, au mois d'octobre 1852. Cet admirable écrit, dans lequel, avec son expérience de vingt ans de vie publique, il proposait une ligne politique aux catholiques de la seconde moitié du XIXe siècle, mérite d'arrêter l'attention du lecteur. M. de Meaux a mis en un remarquable relief les circonstances qui donnèrent naissance à cet important ouvrage et sa trame elle-même :

« Le livre des *Intérêts catholiques*, au moment où il parut, semblait mal répondre au sentiment général. L'impuissance des assemblées délibérantes à fixer l'avenir avait lassé la France ; elle cherchait le repos sous un maître. Moins que tout autre, Montalembert méconnaissait cette fatigue et ce besoin public. « A titre d'épreuve utile, de châtiment mérité, comme régime provisoire, comme remède temporaire », il acceptait la dictature, et comment ne l'aurait-il pas acceptée alors, sitôt après en avoir sanctionné l'avène-

pourtant une abondance sobre, une chaleur qui se contient, l'abondance et la chaleur de l'âge mûr. Il y a une foule de traits qu'on voudrait détacher et enchâsser dans sa mémoire comme des diamants... » (P. Lecanuet, t. III, p. 74.)

ment ? Mais il ne consentait pas à « prendre l'hôpital pour la terre promise, ni la diète du malade pour la nourriture de la santé ». Or, c'est le propre de l'esprit français d'imaginer des théories pour justifier ses penchants, souvent contradictoires, et d'ériger les expédients en systèmes. Le pouvoir absolu était donc proclamé et préconisé comme définitif, le régime parlementaire décrié, la liberté politique reniée. Dans ce dégoût des institutions où la France avait longtemps mis son honneur, dans cet abandon de la chose publique à un seul homme, il y avait de quoi soulever les âmes fières, inquiéter les esprits prévoyants, et quand c'étaient des catholiques accrédités qui embrassaient de tels sentiments, qui professaient de telles doctrines dans l'intérêt de l'Église, leur imprudence paraissait à Montalembert égaler leur ingratitude. C'est pourquoi la contradiction qu'il leur opposa, dût-elle être solitaire, fut estimée nécessaire. « On saura, disait-il, qu'il y a eu au moins un vieux soldat du catholicisme et de la liberté... qui, en 1852, a protesté contre le sacrifice de la liberté à la force, sous prétexte de la religion. » C'est alors qu'il énonça en termes formels la pensée qui avait toujours dirigé sa conduite et inspiré sa parole et que nous avons déjà rappelée : à savoir que « la religion a besoin de la liberté; que la liberté a besoin de la religion », et cette maxime, il l'ap-

puya non sur une thèse doctrinale, mais sur l'expérience : il prit à témoin l'histoire du siècle parvenu précisément au milieu de son cours. La même plume qui avait dépeint l'épanouissement du catholicisme servi par la féodalité au XIIIe siècle représenta la renaissance du catholicisme sauvegardé par la liberté publique dans le XIXe. Des deux tableaux, le premier sans doute est plus magnifique; mais le second est plus vivant peut-être, car l'auteur a vécu ce qu'il retrace.

« Au début de notre âge, il fait voir, d'un bout à l'autre de l'Europe, l'Église en ruine ; au sommet de cette Église, le Saint-Siège abattu et paraissant détruit ; puis à travers l'épreuve, la vieille foi ressuscitant féconde, et bientôt sa fécondité se mesurant, chez les divers peuples, au développement des institutions libres.

« Tandis que cette foi languit encore dans les pays le plus longtemps fermés à la contradiction des doctrines et aux débats politiques, en Espagne et en Italie, il montre les catholiques, en Angleterre, émancipés par le Parlement à la voix d'un tribun chrétien, O'Connell ; en Belgique, s'affranchissant eux-mêmes et affranchissant leur patrie ; en Allemagne, réveillés d'un sommeil qui durait depuis la guerre de Trente Ans et qui prend fin après que leur nation a revendiqué contre Napoléon son indépendance, quand l'ar-

chevêque de Cologne et l'archevêque de Posen résistent au gouvernement prussien, quand les simples fidèles s'associent pour se défendre. Enfin, il salue la Papauté relevée et, dans le déclin des puissances humaines, portant plus haut que jamais son autorité. Au centre du tableau, ses regards se fixent sur la France, il a devant lui, sur le seuil des carrières libérales, une jeunesse ramenée aux croyances et aux pratiques chrétiennes ; au sommet de la nation, les maîtres de la pensée et de la parole professant ouvertement ou tout au moins respectant sincèrement la religion ; les œuvres laïques de charité et d'apostolat, la *Société de Saint-Vincent-de-Paul* et la *Société de la Propagation de la Foi* florissantes ; les ordres religieux restaurés et multipliés ; la liberté d'enseignement conquise et mise à profit par l'Église. Voilà pourtant, au milieu du siècle, quel spectacle offrait la France ! Acteur avant d'être témoin, Montalembert avait le droit de demander sous quel régime, par quels procédés, de tels biens avaient été gagnés. Quand donc était survenu dans la société cultivée le changement des idées et des mœurs, sinon depuis que l'Église n'avait plus d'autre appui que la liberté ? Comment avaient été réformées les lois, sinon au moyen des débats parlementaires ? En d'autres temps, sans doute, l'indépendance de l'Église avait trouvé d'autres garanties, et peut-être meilleures

que les institutions représentatives. Mais à l'époque où écrivait Montalembert, à la suite de la Révolution, au sein de la démocratie, qu'avait-on à mettre à leur place, si ce n'est l'omnipotence, sans contrôle, ou de la foule ou d'un homme (1) ? »

Le public dévora l'ouvrage, dont les exemplaires s'enlevèrent par milliers ; trois traductions allemandes, d'autres anglaises, espagnoles, italiennes, attestèrent le grand succès du livre. Bientôt les lettres affluèrent. Le monde laïque lui fit grand accueil et naturellement les anciens parlementaires furent ravis. Guizot dit à Montalembert : « Vous représentez la générosité dans un siècle aplati... » Le clergé, que l'orateur s'était surtout proposé d'atteindre, se répandit en opinions diverses. Dom Guéranger prit son air le plus rébarbatif. Montalembert ne reconnut plus l'ami fidèle qui l'accueillait avec tendresse dans son monastère, en 1834, au lendemain de sa rupture avec Lamennais. L'abbé de Solesmes, inféodé à l'*Univers* et devenu le contradicteur acharné de Montalembert, lui adressa le désaveu le plus complet. Au moment même où se consommait cette rupture douloureuse, Dieu ménagea au grand écrivain une compensation bien méritée. Le célèbre Bénédictin s'éloignait ;

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 224 et suiv.

un autre moine, plus grand encore et plus tendrement aimé, Lacordaire, revint. Lacordaire avait vivement blâmé l'attitude de Montalembert au coup d'Etat, et celui-ci avait même négligé de lui envoyer *les Intérêts catholiques*. Un bon curé de campagne avait prêté ce livre à Lacordaire ; il le lut et tressaillit de bonheur. « Ce m'est une joie inénarrable, écrivit-il à son ami, de te retrouver tel que je te tenais dans mes bras il y a vingt-deux ans (1). » Quant à l'*Univers*, il consacre à l'ouvrage une série d'articles, et ces articles achèvent d'élargir le fossé profond qui sépare Montalembert de Louis Veuillot. Il devait s'enfoncer de plus en plus dans la voie de l'absolutisme, entraînant à sa suite la majorité du clergé et des catholiques. Montalembert demeura inflexible dans son attitude libre et indépendante, obéissant à sa seule conscience, à ce qu'il croyait les véritables intérêts de l'Eglise et du pays. « Au surplus, une expérience contraire à celle qu'attestait Montalembert commençait. Elle allait se poursuivre plus de quinze ans à peu près sans obstacle. L'avenir devait montrer lequel des deux régimes, celui qu'avait inauguré la charte de 1814, ou celui qu'établissait la Constitution de 1852, valait mieux, soit pour la religion, soit pour la patrie (2). »

(1) Lettre de Lacordaire à Montalembert, 10 novembre 1852.
(2) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 229.

Plusieurs écrits importants de Montalembert datent de cette période, tous inspirés par le regret de la liberté perdue et un sentiment d'opposition très profond, mais très élevé. Le premier de ces travaux remonte à l'année 1853, celle même où Donoso Cortès succomba, dans d'admirables sentiments de foi et de piété. Il est consacré à son ami. A peine Montalembert eut-il rencontré, en 1851, le jeune ambassadeur d'Espagne, récemment arrivé à Paris, qu'il fut sous le charme. Lui-même emploie cette expression et il ajoute ;

« Ce sage, ce pénitent, ce fervent chrétien portait en lui le bonheur et le répandait au dehors à grands flots... Jamais personne n'a rendu la religion plus aimable et n'a donné plus d'attrait à la vertu chrétienne. La paix et la félicité qu'il avait goûtées, au moment de sa conversion à Dieu, semblaient s'être gravées en traits ineffaçables dans son cœur et se faisaient jour jusque dans son langage et dans son regard. Il avait la vivacité expansive de l'innocence, le tendre et généreux élan d'une âme rajeunie d'avance par l'éternel bonheur. Son œil brillait de la joie limpide et naïve d'une jeune épousée. La *lune de miel* de son union avec la vérité durait encore et toujours. » Pages exquises et touchantes, comme celles dans lesquelles le charmant écrivain raconte la jeunesse merveilleusement précoce de Donoso Cortès, sa conversion, sa

brillante carrière politique. C'est qu'il aimait vraiment son nouvel ami et qu'il en était aimé. Tous deux avaient le même âge, les mêmes goûts, la même éloquence, la même foi ardente. Ils se voyaient souvent et ne se lassaient point de converser. Leur humeur différente, leurs vues opposées en politique, le pessimisme de Donoso et sa tendance au paradoxe n'altéraient point leur mutuelle affection. Mais cette amitié était éclairée, et elle n'empêcha pas l'écrivain de protester de toutes ses forces contre ce pessimisme désolant, qui sert trop souvent d'excuse à la mollesse des catholiques.

Cependant, Montalembert est mal à l'aise dans un pays où l'on ne peut plus parler haut. De temps en temps, « quand le marasme le gagne... quand il étouffe sous le poids d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrupteurs, il court respirer un air plus pur et prendre un bain de vie dans la libre Angleterre ». Il aime ce pays, et ce sentiment est très naturel. N'est-ce pas en Angleterre qu'il est né, qu'il a puisé dès l'enfance le goût de la liberté ? On se rappelle ses voyages enchanteurs de 1830 et de 1839. Il y revient seize ans plus tard, au mois de mai 1855, et son enthousiasme grandit encore. En visitant les villes de l'Angleterre, en conversant avec ses hommes d'État, il songeait surtout à la France. Ce fut pour elle qu'à son retour il écrivit son

beau livre, *de l'Avenir politique de l'Angleterre*. Il en rapporta une brillante description des institutions britanniques ; à l'encontre des détracteurs du régime parlementaire qui souhaitent et prédisent leur ruine, il se porte garant, un peu excessif à notre sens, de « l'avenir politique de l'Angleterre ».

Le Père Lecanuet, dans son ouvrage si richement documenté, présente de cette œuvre du grand écrivain une analyse très vivante dont nous retraçons les principaux traits (1) :

« La guerre de Crimée touchait à sa fin ; elle avait fortement atteint le prestige militaire de nos voisins et l'on se demandait sur le continent : que va-t-il advenir de la puissance anglaise ? Montalembert se propose de répondre à cette question. Certes, personne n'a jugé plus sévèrement que lui la politique extérieure de l'Angleterre. « Dans tout ce qui touche à ses relations avec les nations étrangères, dit-il, sa mobilité, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice, quand cette justice ne lui offre pas d'intérêt à servir ou à faire respecter, en voilà plus qu'il n'en faut pour armer contre elle l'indignation des honnêtes gens. »

(1) Père Lecanuet, t. III, p. 148 et suiv.

Toutefois, il écarte ce point de vue pour n'envisager que la situation intérieure de ce peuple, en quoi peut-être il a tort, car l'égoïsme cruel et implacable des Anglais pourra bien, un jour ou l'autre, amener leur perte. »

Quelques symptômes alarmants — il le reconnaît — se manifestent : les progrès constants de la démocratie, le dénigrement des classes supérieures et des institutions anciennes. Mais il représente, formant contrepoids à ces éléments de décadence, le bon sens supérieur des Anglais, les larges assises sur lesquelles est établie l'aristocratie, qui se mêle avec activité à la vie publique. « Elle est pleine d'initiative et d'émulation pour le progrès et la satisfaction légitime des vues de la nation. Par un mécanisme admirable, elle demeure accessible à tous les talents, à tous les mérites, attirant à elle les grandes notabilités de la politique, de la magistrature, de l'armée et de la finance... Vivant avec le peuple, elle en est respectée et aimée. Quel est le secret de sa force et de son influence ? C'est la liberté de tester, qui a pour résultat l'indivisibilité du patrimoine foncier des familles. Cette législation, aussi longtemps qu'elle sera maintenue, sauvera l'Angleterre.

« L'écrivain étudie ensuite les institutions parlementaires anglaises ; il nous en trace le tableau le plus brillant et y voit pour l'avenir du pays

une force considérable. Tant qu'elle restera debout, la tribune opposera une barrière insurmontable au despotisme du club comme à celui de la caserne ; elle servira aussi de barrière à l'ordre et à l'autorité légitime comme à la liberté individuelle. Aux yeux de Montalembert, les établissements d'instruction sont pour la vieille société anglaise une garantie plus sûre même que le gouvernement représentatif. Les collèges et les universités, que l'auteur a étudiés avec soin et dont il parle avec admiration, ont été institués pour faire des hommes et non des livres. Tout observateur impartial conviendra qu'ils ont merveilleusement rempli leur mission.

« Plus peut-être que tout le reste, la renaissance de foi religieuse et de mœurs chrétiennes qui s'est accomplie en Angleterre depuis le commencement du siècle, paraît à Montalembert une sérieuse raison d'espérer. En décrivant cette renaissance, il tient à rendre pleine justice au clergé anglican, « où il y a toujours, dit-il, beaucoup d'éléments inférieurs et imparfaits, mais qui renferme aussi une foule d'hommes studieux, austères, pieux et charitables » ; il célèbre cependant, avant tout, la marche ascendante dans l'Empire britannique du catholicisme, qui attire à lui les plus nobles âmes par la seule force de la conviction et de l'étude, sans aucune contrainte, sans aucun secours du pouvoir ou de l'opinion.

Si ces progrès continuent, si l'Angleterre redevient catholique, que ne fera-t-elle pas pour la foi, avec son infatigable activité, son indomptable énergie, la propagande illimitée de son commerce et de ses flottes ?... Mais l'Église aussi lui communiquera quelque chose de son immortelle stabilité. »

Arrêtons-nous sur cette grande espérance, à laquelle les belles études de M. Thureau-Dangin ont, depuis, apporté des forces nouvelles. Combien nous désirons, avec Montalembert, qui l'appelait la « Terre des Vivants », voir l'Angleterre redevenir l' « Ile des Saints » !

Montalembert suppose la vieille Angleterre submergée dans un océan de ruines, comme la France l'a été en 1789 ; « il soutient qu'elle survivrait à une telle catastrophe, 'parce qu'elle possède en elle des qualités vitales essentielles, entre autres l'amour de l'action et l'amour de la liberté. Puis il se tourne vers la France, il l'adjure de se ressaisir et de songer elle-même à son avenir. Qu'importe si l'idéal qu'il lui présente n'est pas complètement exact ; qu'importe si l'écrivain n'a vu que les beaux côtés du peuple anglais ; qu'importe si la situation actuelle de la France, la destruction de son aristocratie et son tempérament national ne comportent pas des institutions pareilles à celles de l'Angleterre ? Faut-il donc se passer à tout jamais d'abri, parce

que celui de notre enfance a disparu ? Faut-il nous résigner à nous passer de liberté, parce que nous n'avons plus d'aristocratie pour la protéger ? La démocratie seule reste debout, aveugle, jalouse, ignorante. Travaillons à l'éclairer, à l'organiser, à la moraliser, à la christianiser. L'œuvre est immense, mais splendide. Mettons-nous y résolument, l'Évangile à la main, et nous triompherons ».

« Nous marchons dans la nuit, s'écrie Montalembert en terminant, mais sur un terrain qui nous est connu, où nous pouvons à la fois nous souvenir du jour et l'attendre. Les éclipses n'étonnent que les enfants et n'effrayent que les sauvages. Sachons les traverser la tête haute et le cœur tranquille. Poursuivons, de ce *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet, les jeux et les insultes de la fortune adverse :

Donec fortunam criminis pudeat sui.

« Tenons tête au scepticisme comme au fanatisme, à ceux qui professent l'indifférence en matière politique comme à ceux qui prêchent la proscription de toute garantie et de toute indépendance. Au-dessous de notre foi aux vérités divines et à l'autorité infaillible, gardons aussi la foi aux nobles instincts de notre jeunesse, à ces principes de liberté, de justice et d'honneur qui font seuls ici-bas la force et la dignité du

moindre citoyen comme des plus grandes nations. Au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies qui nous assiègent, que du moins notre voix et notre vie restent d'accord avec notre passé : *Manet immota fides.* »

Les belles études sur l'Angleterre que nous venons d'analyser parurent dans le *Correspondant* en 1855 et en 1856. Elles eurent un grand succès ; cinq éditions s'enlevèrent en quelques mois. La Chambre des Communes (25 avril 1856) leur rendit un égal hommage. Parmi tant de lettres d'adhésion que Montalembert reçut au sujet de son ouvrage, deux sont remarquables, l'une du duc d'Aumale qui l'approuve sans réserves, l'autre du prince de Joinville qui contredit ses conclusions.

Nous voyons à cette époque le vaillant écrivain poursuivre ces actions d'éclat nécessaires à la fois pour le faire compter au premier rang des amis de la liberté et pour le faire encore entendre des amis de la religion. C'est le temps où Montalembert donne au *Correspondant* des articles dont plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre, fruit d'un travail aussi opiniâtre que ses discours d'antan. Il n'avait, d'ailleurs, pas attendu, pour s'expliquer sur les questions débattues par l'école opposée, que le *Correspondant* relevé par ses soins lui offrît une tribune ; il avait dit ce qu'il avait à dire — et il l'avait fait en termes mesurés,

— dans ses *Intérêts catholiques* et, depuis lors, ses répugnances et ses alarmes ne variaient plus ; elles ne faisaient que s'accroître. Au *Correspondant*, elles débordaient à chaque page qu'il publiait. Toutefois, il se tournait de préférence vers les spectacles qui l'éloignaient d'une époque et d'un pays où il se sentait las de vivre. Tantôt, il rendait témoignage aux grands morts dont il avait suivi la carrière avec admiration, avec amour, et dont il enviait la tombe ; au-dessus de tous les autres, à Lacordaire, puis à deux héros des causes vaincues, au champion de la Pologne opprimée, Ladislas Zamoïski, au défenseur de la papauté dépouillée, le général de La Moricière.

« En dépit des obstacles et des entraves de toute sorte, de concert avec ses compagnons d'armes, dans le *Correspondant*, il avait démasqué le complot ourdi contre le Saint-Siège. Sa plume brûlante avait stigmatisé les principaux complices : Palmerston en Angleterre, Cavour au delà des Alpes ; enfin, celui sans le concours duquel rien ne pouvait se consommer, le maître même de la France, n'était pas resté hors d'atteinte. Aussi bien, en soutenant le pouvoir temporel, Montalembert, selon sa coutume, avait prévu la défaite, et cette perspective, loin de le faire reculer, l'avait attiré en avant (1). » « Il se peut bien qu'il pé-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 250.

risse, — écrivait-il dès 1859, — ce vieil et saint édifice qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages ! Il se peut que le principat sacré aille rejoindre dans une ruine commune tout le vieux droit de l'Europe, si opiniâtrement attaqué et si maladroitement défendu !... Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du principat temporel. Quoi qu'il arrive, elle survivra et, avec elle, notre foi et notre filial amour. La Providence saura bien trouver d'autres moyens pour que son indéfectible mission soit accomplie :

« *Fata viam invenient.*

« Mais aussi, si l'on détruit cette condition, si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle ; si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler, les autres pour la renverser, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, qu'ils ont mal fait... Ce sera un mauvais but, atteint par de mauvais moyens... Mille voix dans l'Église et dans l'histoire répéteront le *Non licet* de l'Évangile. Entendez-vous : *Non licet ?*... Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé bon ; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode ? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveugle et coupable, sauf à s'en laver

les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté ? »

Cet écrit, l'un des plus beaux discours Montalembert, et qu'il intitula : *Pie IX et la France en 1849 et en 1859*, parut dans le *Correspondant* du 25 octobre 1859 et fut publié en brochure. Cette habile et vigoureuse attaque contre la politique néfaste suivie par l'empereur en Italie ouvrit brillamment les débats des Chambres sur la question romaine, au cours desquels Montalembert applaudissait chaleureusement au Corps législatif M. Keller, « le champion éloquent de la cause catholique, le seul talent nouveau qui se soit produit depuis l'avènement du césarisme » (mars 1861).

Montalembert parcourut la Pologne en 1861 ; et c'est ce voyage, joint à sa sympathie ancienne et durable, qui inspira ses deux écrits, le livre, nourri comme un plaidoyer et touchant comme un hymne, qu'il appela une *Nation en deuil*, triptyque saisissant dans lequel il déroule successivement le présent, le passé et l'avenir de la Pologne, véritable paraphrase du chant national : *Seigneur, rends-nous la patrie, rends-nous la liberté !* et une autre page, peut-être la plus éclatante qu'il ait écrite : *la Vie de Ladislas Zamoïski*, où il a déployé au plus haut degré ces qualités extraordinaires auxquelles il avait assoupli son talent, étant orateur, pour devenir écrivain.

Tantôt encore, suivant une inclination qui datait de sa jeunesse, Montalembert considérait les peuples étrangers : sans perdre de vue ses anciennes amies, la Pologne, dont il avait reçu les émigrés en 1832 dans ses mémorables réunions du dimanche, et la Belgique, à laquelle le rattachent les liens les plus chers après l'Angleterre, il regardait les États-Unis. Ayant d'abord examiné comment l'aristocratie britannique s'était transformée sans se briser, il observait ensuite comment la démocratie américaine parvenait à se débarrasser de la plaie de l'esclavage, en sauvegardant, à travers la guerre civile, l'unité nationale ; en des pages éloquentes sur *la Victoire du Nord des Etats-Unis d'Amérique*, il montrait les deux branches de la race anglo-saxonne rendues puissantes et prospères par la liberté.

Au fond, à travers un langage divers, tantôt précis et mesuré comme dans le livre des *Intérêts catholiques*, tantôt oratoire, passionné et par conséquent moins inattaquable, comme à Malines, ou dans les pages d'*Espagne et Liberté*, sa pensée ne variait pas. A l'égard des hommes et des partis qu'il avait rencontrés le long de sa route, souvent il avait changé d'attitude, tandis qu'ils changeaient eux-mêmes de principes et de conduite ; mais aux idées qu'il avait embrassées en entrant dans la carrière, il restait jusqu'à la fin ardemment et constamment fidèle, et c'est pourquoi,

rassemblant dans une édition complète ses discours et ses écrits, il lui fut permis d'inscrire en tête de ses œuvres cette épigraphe : *Qualis ab incepto.*

CHAPITRE V

L'HOMME PRIVÉ, L'AMI.

Il est temps de suivre Montalembert dans la retraite occupée et féconde où l'Empire l'a confiné. Le spectacle de sa vie privée, au milieu de sa famille et de ses amis, n'offre pas moins d'intérêt et d'attrait que ses luttes politiques et religieuses.

N'ayant pas eu l'occasion d'exercer le pouvoir, il conserva toujours l'idéal dont on est trop souvent exposé à perdre quelque chose dans le maniement des affaires publiques. Pour ce motif, il est resté jeune, et là n'en est pas la seule et même la principale raison. Ce qui fait le fond de l'éternelle jeunesse que nous admirons en lui, c'est sa foi toujours vive, c'est la puissance de ses convictions, c'est l'amour de Dieu et de ses frères. La vie ne fit jamais de lui un sceptique. Ce grand chrétien démontra, par l'unité de son existence et de ses convictions, par l'élévation de son caractère et par la dignité de ses mœurs, que l'action intérieure doit toujours précéder l'action exté-

rieure ; il donna cette haute leçon qu'aucun homme ne peut représenter l'Église catholique et soutenir sa cause d'une manière efficace s'il n'est pas lui-même profondément catholique et croyant. Il devenait de plus en plus persuadé et pénétré de l'action intérieure et divine de cette Église sur l'âme fidèle. A cette action, il s'était, pour son propre compte, livré dès sa jeunesse, et depuis, jamais à aucune époque de sa carrière agitée, il ne s'était départi des pratiques et des habitudes de la piété chrétienne. Dans sa retraite, il ne manqua pas de s'y retremper. Il assistait à la messe tous les jours où il le pouvait. Il était toujours disposé à reconnaître la grandeur et la beauté des sacrifices faits à Dieu : partout où il les rencontrait, particulièrement dans les conditions humbles et obscures, chez les pauvres prêtres, chez quelque religieuse ignorée, il en était touché. Son Journal, qu'il tint toujours si fidèlement, témoigne de la profonde humilité avec laquelle il s'inclinait devant les épreuves dont il plut à Dieu de l'accabler.

La vie de Montalembert fut toute chrétienne et patriarcale, dans toute l'acception et la noblesse du terme. Il goûta pleinement la vie de famille, et le Père Lecanuet décrit avec infiniment de charme et de délicatesse, sous le titre : *la Roche-en-Brény, la famille et les amis, le comte Arthur de Montalembert*, toute la place que tenaient dans le cœur

de ce grand homme les sentiments de famille et ceux, si intimement unis et presque aussi sacrés, de l'amitié. Renvoyant le lecteur à ces deux chapitres si intéressants (1), nous reproduirons ici quelques-unes des pages consacrées par M. de Meaux à la retraite de son beau-père ; faute de place, nous sommes condamné, pour le surplus : règle de vie, méthode de travail, hospitalité de la Roche-en-Brény, visites rendues, à une rapide analyse du très intéressant ouvrage qui présente si complètement la vie de Montalembert.

« Lorsque Montalembert sortait de son travail, écrit M. de Meaux, pour animer le cercle formé par sa femme et ses enfants, il se mettait en frais, sa causerie avait autant d'intérêt, de mouvement et d'attrait que dans les salons les plus recherchés et les plus brillants. Durant son enfance et sa jeunesse, il n'avait pas habité la campagne ; mais, grâce sans doute au sang anglais et écossais qu'il avait dans les veines, il s'y plaisait et s'y attardait volontiers, il demandait au grand air, à l'exercice, la force de porter le poids de tout ce qu'il lisait ou écrivait.

« En dépit de tous ses autres travaux, il avait trouvé le temps de s'arranger une demeure, de marquer de son empreinte le coin de terre où il se retirait. A l'extrémité du Morvan, sur la fron-

(1) P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III ch. XI et XII.

tière de Bourgogne, à la Roche-en-Brény, il avait acquis, peu de temps après son mariage, un manoir démeublé et délabré, dont les murs épais et les tours baignaient dans des fossés remplis d'eau, dont les salles vastes et hautes, où pendaient quelques vieilles tapisseries, offraient un aspect imposant et sévère. Il avait pris peine, il avait trouvé plaisir à le réparer et à le meubler à son gré, avec moins de souci du confort que d'éloignement pour la vulgarité, l'avait peuplé de ses livres, qui débordaient de sa vaste bibliothèque le long des corridors, puis de cartes, de dessins, de portraits, souvenirs de ses voyages et de ses amitiés, témoignages de ses prédilections historiques. C'étaient par exemple, non loin de plans d'abbayes et d'antiques cités, les barons et les évêques anglais jurant leur Grande-Charte ; Washington à Mount-Vernon au milieu des siens ; Louis XVIII signant sur le bureau qu'il avait rapporté de l'exil la Charte française. Sur les poutres des plafonds qu'il avait fait peindre, il avait inscrit des devises, d'abord celle des Mérode, *Plus d'honneur que d'honneurs* ; ensuite celle qu'il s'était appropriée, *Ni espoir ni peur* ; d'autres encore cueillies dans les anciennes chroniques : *Pour l'âme et l'honneur ; — Ou bien ou rien ; — J'obéis à qui je dois, je sers à qui me plaît, je suis à qui me mérite.*

« Le sol granitique sur lequel est posé ce ma-

noir présentait, dans le creux des vallons, des étangs solitaires, encadrés au loin d'épais taillis de chênes et tout à côté, sur la croupe des collines, des champs arides et nus. Il résolut de les revêtir de verdure. Il introduisit dans cette portion du Morvan les diverses espèces d'arbres résineux, changea autour de lui l'aspect du paysage et devint un habile forestier. En regardant pousser ses pins, il disait parfois, avec mélancolie et non sans injustice assurément, soit pour son temps, soit pour lui-même : « C'est la seule entreprise où j'aie réussi (1). »

Le labeur d'un Bénédictin a rempli, à la lettre, toute la vie de Montalembert. Prenez-le à quelque époque que ce soit, et vous vous en rendrez compte. L'époque de sa jeunesse d'abord et des premières années de son âge mûr, ces années de combat qui ont duré pour lui jusqu'à l'avènement du second Empire. Plus tard, quand, par suite des circonstances, il sera réduit au silence, lorsque, semble-t-il, il pourrait jouir tranquillement de sa gloire et des affections qui l'entourent, cessera-t-il de travailler ? Non. « Le mal de la vieillesse, disait-il quelquefois, c'est le froid : la sentant approcher, de peur de se refroidir, il ne consentait pas à se reposer. Le regret, si amer qu'il fût, des occupations qui lui manquaient ne lui

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 277 et suiv.

donna jamais le dégoût de celles qui restaient à sa portée. Aussi, à défaut de la vie publique, non seulement il employa la plus grande part de son temps à sa table de travail, dans la compagnie de ses livres de tout âge et de toute langue. Lorsqu'après de grandes promenades faites à travers ses bois, tantôt avec sa famille, tantôt avec ses hôtes, il rentrait dans sa bibliothèque, ce n'étaient pas seulement les écrits qu'il se préparait à publier qui l'occupaient. De toutes les contrées du monde, dans les langues les plus diverses, lettres, journaux, revues, livres, affluaient chaque matin. Les lettres, qui ne restaient jamais sans réponse, étaient rangées et conservées, dès qu'elles présentaient quelque intérêt. Dans les journaux, les revues et les livres. un trait léger de son crayon rouge marquait les lignes qui, à un titre quelconque, l'avaient frappé. Les journaux et les revues étaient ensuite découpés, et ces extraits, mis en ordre et collés sur de grands registres, formaient peu à peu des recueils considérables. Pour les livres, à la fin de chaque volume, il dressait à son usage une table des passages qui, soit en bien, soit en mal, avaient fixé son attention et dont il désirait se souvenir. Les ouvrages nouveaux, d'ailleurs, ne portaient préjudice ni aux vieux in-folios, dans lesquels il aimait à se plonger, ni à ses auteurs préférés, auxquels il ne se lassait pas de revenir.

« Avec l'âge, le cercle de ses auteurs favoris s'était même agrandi. Il disait, dans un petit séminaire (1), aux élèves dont il encourageait les études : « A quarante ans, j'ai refait mon éducation classique avec l'illustre évêque d'Orléans. » La vérité est que dans sa jeunesse, après ses humanités, épris du moyen âge, versé dans les littératures étrangères, il avait négligé les classiques, soit grecs et latins, soit français. Dante et Shakespeare étaient alors l'objet, à peu près exclusif, de ses prédilections. Il s'était même rangé du côté des novateurs qui prétendaient bannir les auteurs païens des collèges chrétiens, et cela non sans causer un assez vif déplaisir à Mgr Dupanloup, ardent défenseur de l'opinion contraire. Aussi celui-ci cherchait-il à l'occasion à réconcilier son ami avec les lettres antiques. Un jour qu'au milieu des orages et des labeurs des assemblées républicaines, il avait, pour se rafraîchir et se distraire, arrangé avec le prélat une excursion à laquelle, selon sa coutume, il avait donné pour but le site d'une ancienne abbaye, tandis que tous deux s'en allaient ensemble à travers la campagne, sous un beau ciel de printemps, à Saint-Benoît-sur-Loire, l'évêque entreprit de faire goûter son poète préféré, Virgile, à l'athlète des luttes politiques.

(1) Le séminaire de *Consolation*, dans le diocèse de Besançon.

Comme Montalembert imputait aux chants du courtisan d'Auguste quelque mollesse et quelque langueur, l'évêque, qui connaissait à fond son auteur, prit soin de citer les passages énergiques et fiers. Le vers qui acheva de gagner Montalembert fut celui-ci :

...Ausi omne immane nefas ausuque potiti.

« Les deux amis l'appliquèrent aux terroristes français, dont on essayait alors de glorifier la mémoire. Nous avons tenu à rapporter ce trait, parce qu'il met bien en lumière le caractère de Montalembert, préoccupé, par-dessus tout, de la situation politique de son temps et des luttes auxquelles il prenait part.

Dans le même temps, Montalembert revint au XVIIIe siècle et l'apprécia davantage. L'anarchie des esprits, dont il était le témoin attristé, contribua sans doute à le tourner vers une époque où l'ordre et la règle prévalaient, dans les lettres, comme dans l'État. Un article sur l'*Histoire de Mme de Maintenon*, par le duc de Noailles, marqua ce retour. Il fréquenta assidûment Bossuet et ses sermons. Pourtant, comme il n'avait pas abjuré ses répugnances contre le pouvoir absolu, il adopta pour guide à travers la cour de Louis XIV le duc de Saint-Simon ; il se délecta dans sa compagnie. Dante et Shakespeare ne furent pas

mis de côté ; mais Bossuet et Saint-Simon prirent place auprès d'eux (1). »

Après Dieu et son Église, la famille remplit le cœur de Montalembert. Pendant trente-quatre années, personne mieux que M[me] de Montalembert n'a secondé l'orateur catholique, personne ne l'a soutenu avec plus de persévérance, conseillé avec plus de sagesse. Dans son portrait du duc de Saint-Simon, Montalembert insiste à dessein sur « l'union intime, parfaite et si pleinement réciproque » qui régna toujours entre lui et celle qu'il appelait « sa perle unique » ; il cite avec complaisance les témoignages de reconnaissance et de fidélité de l'auteur des *Mémoires* pour cette femme « toujours plus sage que moi » ; il nous montre le vieux grand homme seul, oublié de tous, sans postérité masculine pour hériter de cette pairie qu'il prisait si fort, ordonnant que, dans le caveau de famille, son cercueil fût attaché par une chaîne de fer à celui de la duchesse, et « si bien rivé qu'il soit impossible de les détacher l'un de l'autre sans les briser tous deux ». Sous ces traits touchants, Montalembert se peint lui-même autant que Saint-Simon. Rapprochement qui nous paraît faire surtout honneur à Saint-Simon.

« Quatre filles restaient de cette sainte union :

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 280 et suiv.

Élisabeth, Catherine, Madeleine et Généreuse-Thérèse, née à Maîche en 1856. Montalembert n'éprouvait-il pas quelque mécompte de ne point se survivre dans un fils qu'il eût formé à son image ? « Bah ! disait-il plaisamment, un fils eût peut-être mal tourné ; il serait devenu sénateur ou chambellan... Je ne puis que répéter la belle parole de Bourdaloue au bon Dieu : « Mon Dieu, je ne sais si vous êtes content de moi ; mais je suis, moi, très content de vous. » En vérité, je ne saurais assez remercier Dieu de m'avoir donné une succession de filles, également délicieuses, quoique si différentes les unes des autres. » Aussi bien, ces qualités d'esprit et de cœur qu'il appréciait chez elles, c'était lui qui les avait en grande partie semées et entretenues. Avec quelle sollicitude il veilla à leur éducation ! Mme de Montalembert et lui se partagèrent cette œuvre délicate. Dès le matin, à la première heure, il s'occupait de ses enfants, leur donnant, tout en faisant sa barbe, une leçon de langue vivante ou d'histoire. Elles apportaient leur page d'anglais, d'allemand, voire même de latin ; et chaque phrase, chaque mot, étaient examinés et discutés avec le plus grand soin. Le professeur savait répandre sur toutes choses une vie, un intérêt extraordinaires. S'agissait-il d'histoire, il fallait juger les événements, apprécier les caractères, dire ce qu'on pensait de tel ou tel personnage. Celle qui, de

préférence, se prononçait pour les causes vaincues et les héros malheureux, recevait des éloges. Surtout, on ne devait jamais trouver quelque chose d'ennuyeux ou de difficile : « Sachez, disait-il, que ces deux mots sont synonymes de *niais* et de *paresseux*. Je ne permets pas qu'on les prononce devant moi. » Même de loin, il suivait les progrès de ses filles ; il exigeait qu'elles lui écrivissent en anglais ou en allemand, et que leurs lettres fussent un compte rendu sérieux de leurs lectures et de leurs travaux (1). »

« Lorsqu'il revenait dans son appartement du numéro 40 de la rue du Bac, il n'interrompait pas ses travaux, mais il les entremêlait aux relations sociales les plus variées. Si recherché qu'il fût dans le monde choisi que le régime impérial éloignait des affaires, il trouvait moyen de s'enfermer durant de longues heures, au milieu de ses livres, devant son vaste bureau, chargé de papiers et de documents de toute sorte, et de s'y rendre inabordable : ce qui ne l'empêchait pas, grâce à la méthode rigoureuse et précise avec laquelle il distribuait son temps, de donner d'autres heures aux amis, aux compagnons d'armes, aux étrangers avides de l'entretenir, surtout à la jeunesse studieuse, qu'il ne cessa jamais d'accueillir. Le soir venu, il se dépensait d'ordinaire dans les salons

(1) Père Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 235, 236.

où il pouvait causer, et comme il rentrait ensuite le plus souvent à pied, rafraîchi par l'air de la nuit, il retrouvait sa lampe allumée au fond de sa bibliothèque silencieuse et se remettait à travailler, jusqu'au moment tardif où le sommeil le gagnait.

« Dans sa jeunesse, il avait résisté à sa mère, qui voulait l'entraîner constamment dans le monde. « Quand on a payé le tribut que l'on doit à sa patrie, — écrivait-il alors, — quand on peut se présenter couvert des lauriers de la tribune ou du champ de bataille, ou du moins jouissant d'une estime générale, quand on est sûr de commander partout l'admiration et le respect, on a bien le droit de s'amuser dans le monde et de s'y présenter avec assurance... Mais quand on se voit confondu... dans la foule des élégants qui se croient forcés tous les soirs d'errer dans trois ou quatre maisons où l'on s'étouffe en disant que l'on s'amuse, je n'y vois ni plaisir ni honneur, je n'y vois qu'une perte de temps (1). »

« ... Pour sa part, il attendit, avant de s'y répandre, d'avoir payé, comme il disait, son tribut à la patrie. Mais alors il goûta vivement le plaisir si français de la conversation. Car il y avait encore sous le second Empire, à l'écart du bruit et des fêtes de la Cour impériale, des salons où l'on conversait à Paris ; les uns, ouverts tous les soirs à

(1) Lettre VII[e] à un ami de collège. Août 1827.

quelques habitués, les autres, une fois par semaine, à un cercle plus nombreux, mais fort loin encore de ressembler à une foule. C'était, par exemple, les salons de quelques étrangères qui prisaient fort l'esprit français : Mme Swetchine, la princesse Lieven, la duchesse de Galliera ; ou ceux de quelques Françaises de marque : Mme Duchâtel, Mme de Gontaut, la duchesse Pozzo di Borgo, Mme de Tissier, Mme de Forbin. Selon la coutume de tous les temps, on y glosait sur les ridicules et les misères du temps, la platitude des gens en place, les iniquités du gouvernement.

« Parmi ces salons, le plus animé et le plus varié peut-être était, chaque mercredi, celui de Montalembert lui-même. Ce qui restait de l'ancienne aristocratie française, et parfois quelques hauts dignitaires de l'Église venant saluer le champion de leur cause, s'y rencontraient avec les personnages politiques et les hommes de lettres. Sous les auspices d'un maître de maison qui avait des affinités avec tous et s'appliquait à faire jaillir de chaque esprit l'étincelle, ces visiteurs si divers se trouvaient également à l'aise et se frottaient volontiers les uns aux autres. Les relations de Montalembert s'étendaient plus loin encore. Depuis l'ambassadeur d'Autriche avant la guerre de 1859, le baron Hubner, jusqu'au ministre des États-Unis durant la guerre de Sécession, M. Bigelow, les étrangers se plaisaient, au sortir des

réceptions officielles, à aborder la société française chez le Français le plus familiarisé avec les hommes et les choses du dehors. On y voyait fréquemment le marquis Brignole, héritier des anciens doges de Gênes, cordial et simple autant qu'imposant ; l'ambassadeur d'Espagne, Donoso Cortès, censeur austère et sombre du siècle en ses discours et ses écrits, causeur alerte, séduisant et pétillant dans un salon. Les amis de vieille date de Montalembert n'étaient pas ceux dont l'entretien présentait autour de lui le moins d'intérêt. Son beau-frère, le comte Werner de Mérode, mettait les saillies de l'esprit le plus prompt et le plus facile au service du sens politique le plus avisé. Son conseiller attitré en matière d'assistance publique et de charité, l'âme des bonnes œuvres à cette époque, le vicomte de Melun, avait peine à dissimuler aux parlementaires avec lesquels il frayait quelques dédains pour leurs agitations et leurs mécomptes ; ce qu'on a plus tard appelé la question sociale l'occupait déjà tout entier ; il employait son savoir-faire et son bien-dire à intéresser les heureux du monde au sort des misérables. Enfin, à côté des anciens amis, ce salon était fréquenté par les anciens adversaires ; M. Guizot y portait sa bonne grâce un peu solennelle, sa gravité bienveillante et sereine ; M. Villemain, sa verve un peu apprêtée, mais intarissable. Ce rapprochement avec ses antagonistes d'autre-

fois était, dans la défaite et la retraite, la meilleure consolation de Montalembert (1). » « J'ai subi autant que personne — a-t-il écrit — l'attrait vainqueur de la vie publique. J'ai connu tous ses entraînements ; j'ai connu l'ivresse de la lutte et des applaudissements publics ; mais je n'ai rien connu qui vaille cette émotion intime, cette joie généreuse qu'éprouve un honnête homme à rendre justice et hommage à un noble adversaire, à lui tendre une main toujours loyale, mais naguère armée, et désormais amie (2). »

Les amis de Montalembert : MM. Rio, Gustave Lemercis, d'Herbelot, Saint-Laumer, à leur tête, son ami d'enfance, Léon Cornudet. A la nouvelle de la destitution du conseiller d'État pour sa noble indépendance lors de l'arrêté de conflit pris en 1852 par le gouvernement dans l'affaire des biens de la famille d'Orléans, Montalembert, dont l'affection pour Cornudet était restée ce que nous l'avons connue autrefois, lui avait exprimé son indignation devant l'iniquité et il s'était attiré cette belle réponse qui honore l'un et l'autre : « J'étais bien sûr de ta tendre sympathie, lui écrivait Cornudet, et j'en lisais à l'avance l'expression dans mon cœur. J'ai eu deux grands bonheurs dont je ne saurais trop bénir Dieu, celui de naître

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 283 et suiv.
(2) *Œuvres complètes*, avant-propos.

d'une mère chrétienne dans toute l'étendue du mot et celui de rencontrer de bonne heure dans la vie deux amis, toi et Rio, toi surtout, cher bien aimé ami, qui ont été pour moi la personnification de l'honneur chrétien. C'est à ces deux influences que je dois d'avoir conservé, dans ce temps d'abaissement, quelque honnêteté. J'aime donc, dans cette circonstance où je suis frappé pour un acte de devoir fort simple d'ailleurs et qui ne mérite pas qu'on l'exalte, j'aime t'en reporter une bonne part et te dire qu'il m'est doux de me sentir, par cette souffrance, plus digne de ton amitié (1). » — Mme Swetchine, « cette étrangère transplantée en France et devenue comme Française, à la suite de sa conversion au catholicisme », la constante conseillère et le soutien réconfortant du champion de l'Église. — M. Foisset, « austère et laborieux comme les magistrats de vieille roche, versé comme eux dans la connaissance des lettres classiques, aussi bien que de l'histoire et du droit ecclésiastique », le plus fidèle de ses amis, l'éminent critique de l'écrivain dont la plume ne publia rien sans le lui avoir soumis d'avance. Berryer, l'âme du comité de jurisconsultes qui assista les jésuites dans leur résistance légale au milieu du XIXe siècle. Ce fut

(1) *Lettres à un ami de collège*, Léon Cornudet à Montalembert, 10 août 1852.

à propos des difficultés opposées à ces maîtres de la jeunesse que, dans le cours de leur vie publique, Montalembert et Berryer se rapprochèrent pour la première fois. « Berryer, si beau à la tribune, m'a extrêmement plu par la décision et la lucidité de ses avis dans nos conseils » (1), écrivait Montalembert à son ami Foisset. Ils étaient destinés à se séparer encore à plusieurs reprises, avant de finir cordialement unis. Enfin, dans les dernières années de sa vie, l'abbé Perreyve, dont la mort prématurée fit tomber tant d'espérances, ce prêtre qu'il appréciait depuis longtemps et mort à la fleur de l'âge, qu'il aimait comme un fils, avec une tendresse de cœur qu'il ne prodiguait point ; l'abbé Perreyve, que Lacordaire lui avait recommandé comme « un esprit d'élite et un caractère comme son esprit ». En l'aimant, il semblait à Montalembert que c'était Lacordaire qu'il aimait encore et que leur amitié « à la fois paternelle et fraternelle » se prolongeait au delà de la tombe.

Montalembert fut intimement lié à deux grands hommes de l'Église dont il a été déjà parlé au cours de cette étude : le P. Lacordaire, qu'il avait eu pour compagnon de lutte, dans les tentatives de sa jeunesse ; l'évêque d'Orléans, l'associé dans les entreprises de son âge mûr.

Le prêtre qui devait devenir Mgr Dupan-

(1) Paris, 12 mai 1845.

loup tint, à partir de 1848, dans la vie de Montalembert la place précédemment occupée par Lacordaire. « L'abbé Dupanloup, à ses débuts dans le sacerdoce, avait rencontré chez le cardinal de Rohan le futur champion de l'Église, encore adolescent, et dès lors ils avaient éprouvé un mutuel attrait. Quelques années plus tard, l'opposition de l'abbé Dupanloup aux doctrines de l'*Avenir* et les méfiances de Montalembert contre le clergé royaliste les éloignèrent l'un de l'autre, mais peu à peu la campagne poursuivie pour affranchir l'enseignement les rapprocha. En employant au service de la religion les libertés modernes, l'abbé Dupanloup cessa de les maudire ; l'usage victorieux qu'il en sut faire l'inclina à les aimer. Enfin, quand l'ecclésiastique qui avait témoigné le plus de répugnance pour le journalisme se décida à guerroyer au moyen du journal et devint lui-même un maître dans l'art de manier cette arme légère et terrible, quand l'héritier le plus fidèle de l'ancienne Église de France parut, aux regards des profanes, « le plus vénérable des libéraux » (1), alors rien ne le sépara plus de Montalembert ; ils se placèrent sur le même terrain, soutinrent mêmes combats, eurent mêmes

(1) Je trouve cette jolie expression dans un billet de Prévost-Paradol à Montalembert, qui l'avait engagé à dîner pour faire connaissance avec l'évêque d'Orléans. (Note de M. de Meaux.)

auxiliaires et, jusque dans leur propre camp, mêmes adversaires (1).

« Le dissentiment sur la question italienne est le dernier qui se soit élevé entre Montalembert et Lacordaire, la dernière épreuve qu'ait traversée et surmontée leur amitié. En s'expliquant à ce sujet, Montalembert, au soir de sa vie, jetait un coup d'œil sur les vicissitudes du temps écoulé : « Nous n'avons — écrivait-il à son ami – jamais été divisés que deux fois, et sur la conduite à tenir en deux circonstances très graves : la première, en 1832, lorsque tu t'es séparé de M. de Lamennais; la seconde, en 1848, à l'occasion de la révolution de février. En 1832, tu as eu pleinement raison contre moi. En 1848, je crois que j'ai eu raison contre toi » Aveu et jugement qu'il avait complétés d'avance, en disant dans une autre lettre : « Je te livre une page de ma vie... C'est mon erreur, non pas de 1848, mais de 1851, lorsque j'ai cru, pendant quinze jours, que la dictature pouvait aboutir à autre chose qu'au triomphe de l'égoïsme impérial, lorsque j'ai eu le malheur de passer pour complice d'une politique dont je devais être dupe et victime. » Puis, revenant à l'affection réciproque qui avait embelli et consolé leur carrière, comme il se montrait alors ardemment soucieux de préserver son ami de tout repro-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 181, 182.

che et de sauvegarder le pur éclat d'une renommée si chère, il ajoutait : « Quand nous étions jeunes et ardents tous les deux, tu m'aimais plus que je ne t'aimais. Aujourd'hui, les rôles sont renversés ; je ne m'en plains pas, je te demande seulement de me supporter et de croire en moi, de croire à la sincérité et au désintéressement profond de ma sollicitude pour ta gloire (1). »

Le moment était venu où les deux amis devaient être séparés par la mort. La journée dans laquelle le P. Lacordaire prit séance à l'Académie est la dernière où il ait paru en public. Huit mois après, Montalembert le revit dans sa retraite de Sorèze, « se débattant contre les dernières étreintes du mal qui, depuis deux ans, le minait ». Il le pressa d'entreprendre encore un travail, de « recueillir ses souvenirs et de les faire mettre par écrit sous sa dictée, de façon à laisser un témoignage authentique des intentions et des convictions qui avaient animé sa vie ». Dès le lendemain, de ses lèvres pâlies, le mourant laissa tomber ce récit que l'approche de l'agonie a interrompu, œuvre suprême du grand orateur et peut-être, en ses proportions resserrées, la plus accomplie. Ce testament du P. Lacordaire, voilà encore un service dont les catholiques sont redevables à Montalembert !

(1) Roche-en-Brénil, 6 novembre 1855-28 février 1860.

Combien nous voudrions pouvoir rappeler ici, autrement que par une sèche énumération de leurs noms, les hôtes distingués qui fréquentèrent le salon de Montalembert, soit à la Roche, soit à Paris : Mgr Dupanloup, Foisset, Augustin Cochin, prince Albert de Broglie, Changarnier, Lacordaire, etc.!

Le Père Lecanuet a fait une galerie de tableaux de ces illustrations ; il a décrit les visites rendues par le châtelain de la Roche à Berryer à Angerville, à M. de Falloux au Bourg d'Iré : il l'a fait avec autant de charme que de coloris. Nous n'en retiendrons que ce passage sur Augustin Cochin. Le lecteur comprendra que nous fassions une mention particulière de l'ami de Montalembert, auquel nous avons fait nous même plusieurs emprunts :

« Montalembert, dans un accès de découragement, vient d'exprimer la crainte de s'être trompé en poursuivant l'alliance de la religion et de la liberté. Cochin relève vivement ces paroles. Il est jeune, sympathique, spirituel, éloquent, généreux, plein d'avenir et par conséquent optimiste : « Ce dont vous ne vous consolez pas, dit-il à Montalembert, c'est que votre conviction ne soit pas partagée par la foule ; vos principes sont indifférents à la foule. Depuis quand cette noble famille des Fénelon et des Turgot, à laquelle vous appartenez si légitimement, s'est-elle crue populaire ?

Qu'importe la foule à l'élite ? Vous, le plus courageux des hommes, vous à qui le combat plaît sans la victoire, vous qui, comme M. Bunsen dans ses dernières et admirables paroles, pouvez dire : *Je n'ai jamais servi que le noble !* avez-vous vraiment cru que la foule était pour vous comprendre ? Non ! Dès lors, pourquoi se plaindre et pourquoi l'accuser ? Et pourquoi se croire échoué, parce qu'on est sur un promontoire ? Est-il vrai que la liberté politique et religieuse soit éteinte ? Regardez l'Europe : le gouvernement libre est, fut ou sera le gouvernement de tous les États !... Même vaincu, il serait toujours vrai... » Il ajoutait encore : « Pour moi qui me suis uni à vos travaux en 1855, au moment du retour de l'adverse fortune, cher ami, je me regarde comme ayant été destiné à vous consoler, à vous aider dans ce passage, et je garde mes espérances. Pourquoi nous plaindre, si nous sortons avec des cheveux plus blancs, mais sur un front plus calme, de cette série d'heures pénibles ! C'est le moment de préférer à nos idées quelques vertus (1). »

Outre les hôtes illustres que nous avons mentionnés, Montalembert, en souvenir de l'ac-

(1) Ces paroles que je me permets de placer sur les lèvres de Cochin sont extraites de ses lettres à Montalembert du 30 décembre 1860 et du 11 août 1865. (Note du P. Lecanuet, *Montalembert*, III, p. 246.)

cueil qu'écolier en vacances il recevait du duc de Rohan, invitait chaque année à la Roche plusieurs jeunes gens, en qui il avait remarqué des qualités exceptionnelles et qu'il appelait *les espérances de la France.* Là, tout en se promenant et conversant avec eux, il dirigeait leurs travaux, encourageait leurs efforts et leur inspirait le feu sacré, l'amour de l'Église et de la vraie liberté. Parmi eux, Albert Gigot, les deux frères Charles et Hilaire de Lacombe, et surtout le vicomte Camille de Meaux, qu'il a toujours regardé, écrivait-il à Mgr Dupanloup, comme l'un des plus distingués d'entre les jeunes catholiques de sa génération. « Aussi, lorsqu'au commencement de 1858, M. de Falloux vient demander pour M. de Meaux la main de Mlle Elisabeth de Montalembert, obtient-il une réponse favorable. Le mariage est célébré le 16 septembre dans la chapelle de Mme Swetchine, à l'hôtel de Luynes. Tous les amis de Montalembert l'entourent en cette fête touchante. Avant de recevoir les promesses des jeunes époux, Lacordaire prononce un discours admirable, « l'un des plus délicieux bijoux de son incomparable écrin, d'une suavité et d'une profondeur d'émotion qui m'arrachent des larmes bien douces », remarque Montalembert... Jusqu'à la fin de sa vie, l'avenir politique de M. de Meaux restera une des grandes préoccupations de Montalembert. « Il me semble, dit-il,

que, quand même il ne serait point mon gendre, je m'intéresserais tout particulièrement à lui. La vieillesse ne diminue nullement chez moi mon goût déjà si ancien pour les jeunes gens. Combien je désire que la Providence veuille bien lui fournir enfin le théâtre dont il a besoin pour montrer tout ce qu'il vaut (1) ! » — Le ministre du maréchal de Mac-Mahon, l'écrivain couronné par l'Académie a comblé les vœux du beau-père. Le lecteur a pu apprécier ici même la distinction des sentiments du gendre.

« A peine avons-nous entrevu, au cours de ce récit, la figure du comte Arthur de Montalembert. Pourtant, les deux frères sont demeurés toujours étroitement unis. Charles, plus âgé, devenu de bonne heure chef de famille, a veillé sur la jeunesse d'Arthur. Il l'a vu avec plaisir embrasser la carrière des armes et rester fidèle à l'énergique devise de ses pères : *Ferrum fero, fero feror !* Le mariage d'Arthur avec Mlle de Rochechouart, en 1845, le comble de joie. En 1850, le capitaine de Montalembert a poussé le premier cri de : *Vive l'Empereur !* sur le passage du prince Louis, au camp de Satory ; il est depuis lors demeuré fidèle à son premier mouvement et, malgré l'admiration qu'il professe pour son frère, a plus d'une fois blâmé son opposition irréconciliable. Montalem-

(1) P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 249.

bert ne songe même pas à lui en vouloir ; il évite le plus qu'il peut toute discussion politique à ce sujet et se plaît à le recevoir à la Roche avec sa famille. Aussi bien, en dépit de ses sympathies pour l'Empire et au risque de compromettre sa carrière, Arthur de Montalembert n'hésite pas en 1858 à venir s'asseoir à côté de son frère, à l'audience de la police correctionnelle, lorsque l'auteur du *Débat sur l'Inde* est poursuivi (1). »

L'année suivante, nous trouvons Arthur de Montalembert arrivant de la campagne d'Italie, comme lieutenant-colonel des lanciers de la garde et venant d'être nommé colonel du 1er chasseurs d'Afrique, le plus beau de nos régiments de cavalerie. Le 1er chasseurs est désigné pour faire partie d'une expédition qui s'organise, cette même année 1859, en Algérie pour réprimer les incursions des tribus marocaines, déjà remuantes en ce temps-là. Arthur de Montalembert le rallie à Oran, le 15 octobre, et ordonne, le même jour, le départ pour la frontière. Brusquement, sur les troupes harassées de fatigue, voici que le choléra éclate. Au milieu des morts et des mourants, deux hommes rivalisent d'héroïque charité, le colonel de Montalembert et le capitaine de Sonis, qui sert sous ses ordres. Le 29 octobre, Arthur de Montalembert ressent les premières atteintes du

(1) P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 253, 254.

terrible mal et, comme il attend anxieusement un prêtre, il renouvelle la scène sublime qui se passa sur le champ de bataille où Bayard allait mourir : « Capitaine, dit le malade, le prêtre n'arrive pas ; je n'aurai plus la force de parler quand il viendra, veuillez entendre ma confession, vous la lui répéterez ensuite pour moi. » Le prêtre arrive le 2 novembre. Le colonel succombe, le 11, dans les plus admirables sentiments de foi et de résignation.

« Arthur de Montalembert mourait à quarante-cinq ans, laissant cinq enfants en bas âge. Son testament contenait ces paroles dignes de remarque : « L'homme est en ce monde pour travailler et pour souffrir. Je conjure mes fils de ne jamais oublier Dieu... En ce siècle où les plus grands noms s'éteignent dans l'oisiveté, je veux que mes fils prennent tous une carrière et, au besoin, un métier. » « Montalembert lui-même n'eût pas mieux dit. D'accord avec sa belle-sœur, il travailla sans relâche à réaliser ce programme. Dès ce moment, les enfants de son frère devinrent ses enfants. Il surveilla leurs études, leur éducation, le choix de leur carrière, et le succès couronna ses efforts. René, le second, suivit, comme son père, la carrière des armes; Geoffroy, le plus jeune, s'engagea en 1870 dans les zouaves de Charette, se battit vaillamment à Patay et défend aujourd'hui dans nos assemblées répu-

blicaines les mêmes causes que son oncle; André, l'aîné, embrassa la vie religieuse et s'élança d'un bond jusqu'à la sainteté. » — Montalembert montra autant de fermeté que de délicatesse dans la conduite de ce pupille qui s'était fait jésuite et mourut à vingt-cinq ans : angélique figure (1), dont les luttes intérieures et la fin triomphale ont été dépeintes avec une émotion communicative par le P. Lecanuet, auquel nous avons eu souvent recours pour ce chapitre.

(1) P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 258 et suiv.

CHAPITRE VI

LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES, LA MALADIE, LA MORT.

Il nous reste à envisager la seconde période de la vie de Montalembert. Cet homme généreux en avait passé la première partie dans la gloire et la lumière ; nous avons essayé de le montrer. S'il passa la seconde dans l'ombre, les épreuves et les disgrâces, nous l'admirerons encore, parce qu'elle fut chargée de labeurs, de mérites et de signalés services.

Nous l'avons laissé à cette époque de sa vie publique où il fut élu député au Corps législatif, en 1852. L'examen du budget fut l'œuvre principale de cette première session. Comme cette Assemblée était nommée par les électeurs et que, dans le principe, elle n'était pas rétribuée, Montalembert espéra un moment qu'en dépit des précautions prises par Louis-Napoléon pour l'amoindrir, l'élection et la gratuité lui assureraient quelque crédit et quelque indépendance ; mais il commit l'imprudence d'exprimer cet espoir dans un discours que le prince-président

entendit. Étant venu ce jour-là, comme par hasard, assister dans une tribune à la séance, il dit en sortant : « Je vois où est la lézarde de l'édifice » et, cinq mois après, un sénatus-consulte octroyait à chaque député une indemnité mensuelle de 2.500 francs. La confiscation des biens d'Orléans provoqua, le 26 juin de la même année 1852, une protestation noble et mesurée de Montalembert. Mais son effort pour communiquer la vie à l'Assemblée où il avait pris place fut vain. Au bout de quatre ans, il sortit de cette Chambre où il ne respirait plus ; pourtant il n'en sortit pas de son plein gré ; sentinelle perdue dans la nuit, il se croyait tenu de rester à son poste. Les électeurs l'en relevèrent ; aux élections de 1857, un chambellan lui fut préféré. C'est l'anéantissement définitif de sa vie politique.

« Après six autres années, en 1863, quand l'air et le jour pénétrèrent de nouveau dans l'enceinte où il n'était plus, quand la voix des orateurs cessa d'être étouffée et que la France se reprit à les écouter, quand la tribune se releva, quand les émules de Montalembert, Thiers et Berryer reparurent, lui n'y revint pas. Dans ce pays où l'Église lui devait la liberté de l'enseignement et le rétablissement du Pape à Rome, il ne se trouva pas de collège pour l'élire (1). » Il souffrit cruel-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 219 et suiv.

lement de cette noire ingratitude du corps électoral.

Nous l'avons montré, chapitre IV, publiant son beau livre : *Des intérêts catholiques au XIXe siècle.* Nous l'allons voir se remettre à la tâche avec une intrépidité nouvelle. Il jugea le moment venu d'ouvrir un abri aux âmes libres qui voulaient rester croyantes, de ménager pour l'avenir un asile aux espérances déçues et aux convictions désertées. L'école opposée à ses idées avait un journal qui parlait haut et se faisait entendre au loin, l'*Univers.* Montalembert trouva un refuge dans une revue déjà vieille de trente ans, dont la publication, suspendue quelques années après la révolution de Juillet, avait été reprise en 1844 sous la direction d'un savant homme, Charles Lenormant, ramené au catholicisme par l'étude de l'histoire et qui avait eu à cœur de combattre pour sa foi, aussitôt après l'avoir embrassée : nous avons nommé le *Correspondant.* En 1855, Montalembert vint s'installer dans cette revue que son souffle ranima et sur laquelle lui et ses amis « plantèrent d'une main ferme, comme autrefois, à côté de la croix, le drapeau de la liberté, sauf à ne pas les voir salués très gracieusement ensemble, soit par les serviteurs de la croix, soit par les amis de la liberté (1) ».

(1) Cochin, Discours prononcé en 1870 à l'assemblée

« Les meilleurs parmi ses compagnons d'armes, depuis Foisset jusqu'à Falloux, ne manquèrent pas de l'y rejoindre. Les deux prêtres qui l'avaient soutenu dans sa vie militante, Lacordaire et Dupanloup, encore que plus d'un dissentiment continuât de les séparer, s'acoordèrent à bénir l'entreprise et lui prêtèrent soit leur concours, soit leurs conseils. Deux hommes nouveaux dans l'armée catholique, le prince Albert de Broglie, Augustin Cochin, se rangèrent à côté de Montalembert et firent là leurs premiers exploits : le prince de Broglie, issu d'une race que l'ancien régime avait rendue illustre, mais qui, à partir de 1789, se sentait appelée à une vie et à une renommée nouvelles ; Augustin Cochin, héritier des traditions et des instincts séculaires de la bourgeoisie parisienne, dont cette même date de 1789 marquait l'avènement et le triomphe. Tous deux prétendaient servir l'Église, sans abjurer les idées et les sentiments de la société moderne. Rapprochés au *Correspondant*, et depuis lors étroitement liés ensemble ils étaient les brillants prémices d'une génération que le régime impérial réduisait, à cette époque, à languir et qu'on a vu plus tard écartée de sa tâche à peine commencée. Celui ci, frappé au cœur par le

générale de la *Société générale d'Education et d'Enseignement.*

désastre de la patrie, est mort prématurément au moment de paraître et d'agir ; celui-là a pu, il est vrai, monter au premier rang, mais pour être brisé presque aussitôt. Heureusement, lorsqu'ils entrèrent au *Correspondant*, ils ignoraient l'avenir et ses déboires ! Dès 1853, Montalembert avait apprécié le prince de Broglie. Deux ans plus tard, il avait donc mis le plus grand prix à l'associer à son œuvre. Quant à Cochin, c'était, par-dessus tout, la charité (ses ouvrages comme sa vie l'attestent) qui l'avait attaché à la foi. C'est surtout dans sa correspondance qu'il excellait... En maintes occasions, il a suggéré à l'évêque d'Orléans les paroles qu'a prononcées celui-ci, préparé les écrits qu'il a signés, en y jetant çà et là quelques traits, quelques accents qui lui étaient propres. Montalembert lui-même, qui pourtant regimbait à s'approprier le travail d'autrui, a quelquefois eu recours à cette plume facile et dévouée quand, déjà malade, il était pressé par ses soldats de paraître encore à leur tête.

« Enfin, autour de pareils chefs s'enrôlaient et s'exerçaient quelques conscrits, plus soucieux de servir une cause que de s'ouvrir une carrière. Parmi eux, au premier rang se signalait Léopold de Gaillard, qui avait débuté récemment dans le journal *l'Assemblée nationale* et devait plus tard diriger le *Correspondant* même.

« A la tête de cette milice, la principale tâche

de Montalembert consistait à établir l'accord, à susciter l'ardeur. Des hommes partis de camps différents s'étonnaient, en se rencontrant près de lui, de penser et de sentir de même. En rendant largement justice et honneur aux antécédents de chacun, il les affermissait dans une confiance réciproque, il les disposait à une action commune, dont aurait pu profiter l'avenir.

« Dans une période de silence et de sommeil, les jeunes gens étaient exposés à s'engourdir et à s'affaisser, son accueil les relevait à leurs propres yeux et les réchauffait ; il leur tenait compte du moindre effort ; volontiers il leur pardonnait tout, excepté la paresse et la peur. Ceux dont la jeunesse commençait alorssont vieux maintenant, et plus d'un, à travers des mécomptes répétés, a conservé, au fond de lui-même, quelque reste de la flamme allumée par Montalembert (1). »

Ces dernières lignes respirent une émotion bien légitime, et le gendre du restaurateur du *Correspondant* leur donne un accent particulier. Elles marquent l'un des principaux services qui recommandent Montalembert à la reconnaissance des catholiques.

Cet homme de son temps, constamment préoccupé de la place considérable que l Élise avait à

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 241 et suiv.

prendre dans notre société transformée, avait l'intuition des immenses services qu'elle était appelée à rendre au pays : « Je regarde devant moi, disait-il en son grand langage, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir. Je m'en effrayerais volontiers comme homme; je ne m'en effraye pas comme chrétien ; car en même temps que le déluge, je vois l'arche. » Et précisant sa pensée à la fois politique et religieuse, il ajoutait : « L'avenir de la société moderne dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, concilier le catholicisme avec la démocratie ». Ces deux problèmes, il les posa au congrès de Malines en 1863 ; il s'appliqua à résoudre surtout le second, la dernière fois qu'il parla en public, dans son discours fameux sur l' « *Église libre dans l'État libre* ». Il trouvait réalisé en Belgique ce qu'il avait souhaité toujours et ce qu'il n'apercevait nulle part ailleurs en Europe : la liberté de l'Église fondée sur les libertés publiques ou, comme il disait alors, « l'Église libre dans l'État libre », et mieux encore : « l'Église libre dans la nation libre ».

« Relégué dans sa patrie hors des assemblées délibérantes, il vint donc à Malines, il y prononça deux discours pleins de flamme et d'éclat où, prenant pour exemple le pays qu'il avait sous les yeux, il pressa les catholiques « d'accepter les

conditions vitales de la société moderne, afin d'exercer sur elle une action féconde et salutaire ». Il observa que, dans les sociétés anciennes, la liberté des diverses classes, des diverses professions, et au premier rang la liberté de l'Église, avait été fondée sur le privilège, mais que dans la société moderne, éprise avant tout d'égalité, la liberté de qui que ce soit ne peut s'établir, si ce n'est en vertu du droit commun, et la liberté de l'Église moins qu'aucune autre. Les catholiques doivent-ils donc redouter pour leur foi un tel régime ? Loin de là : passant en revue les principales libertés modernes : la liberté de l'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la presse, enfin la liberté des cultes, l'orateur soutint que l'Église a plus à gagner qu'à perdre à leur exercice et trouve, en nos jours, avantage à les revendiquer. Il déclara d'ailleurs qu'en ceci « il ne faisait point de théorie, ni surtout de théologie, qu'il parlait uniquement en homme politique et en historien, qui invoque les faits et en tire des enseignements purement pratiques (1). »

Les dernières paroles de Montalembert furent un acte de soumission filiale : « Je ne saurais terminer une étude où j'ai touché, sur tant de points, à des matières religieuses d'une nature si délicate, sans remplir mon devoir de catholique, en sou-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 266, 267.

mettant toutes mes expressions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Église. Après quoi, je dirai avec M. de Maistre : Quand même ma respectueuse voix s'élèverait jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture un accent qui ne peut être ni contrefait ni méconnu. »

Emporté par son éloquence, la passion de son sujet, l'amour de la liberté, l'orateur dépassa, à de certains instants, les prévisions de sa pensée. Il eut le tort d'élever à la hauteur d'une règle absolue des situations contingentes que l'Église est amenée à tolérer. Ses paroles, applaudies à Malines, eurent un immense retentissement. Montalembert dut les expliquer en les justifiant (1). Les adversaires très animés de l'école libérale se livrèrent à un long travail pour obtenir de Rome une condamnation, et jusqu'à la suppression du *Correspondant*. A la suite d'une enquête prescrite

(1) Plus tard, il voulut consigner encore dans un dernier écrit les sentiments qui avaient inspiré ses derniers discours ; il intitula cet écrit *Espagne et Liberté*, parce qu'il débutait par le compte de ce qu'a coûté à la catholique Espagne le pouvoir absolu ; il y laissa échapper l'amertume qu'il ressentait de certaines ingratitudes et de certaines palinodies et, l'ayant tracé d'une main fiévreuse et mourante, il ne le publia pas. (Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 267.)

par le Saint-Père, un blâme, exprimant la peine que cette détermination cause au Souverain Pontife, mais aussi la pleine confiance que lui inspirent la foi profonde et le dévouement filial de Montalembert, lui fut adressé, dès les premiers jours de mars 1864. La lettre adressée par le cardinal Antonelli causa une indicible peine au champion de l'Église. « Cet étonnement et cette douleur ne peuvent être égalés ou surmontés dans mon cœur que par mon inaltérable dévouement à l'Église et ma déférence filiale pour son auguste chef », lit-on dans sa noble réponse.

Il s'était rangé définitivement, nous l'avons vu, du côté des vaincus ; mais ce ne fut pas sans quelque difficulté que ces vaincus, qui venaient de l'avoir pour adversaire au Parlement, l'admirent dans leur camp. S'ils avaient des ombrages et des ressentiments qu'il avait à cœur d'effacer, Montalembert, de son côté, gardait un mécontentement amer contre le vainqueur, qui l'avait déçu, et aussi contre lui-même, qui s'était laissé décevoir. Son adhésion, si momentanée qu'elle eût été, à la dictature, avait rendu cet amant de la liberté d'autant plus impatient de manifester, à tout ris-, que et à tout propos, son opposition au régime impérial. C'est ainsi que, dès 1853, il avait adressé une verte philippique à Dupin, l'ancien président de l'Assemblée législative, l'ancien exécuteur testamentaire de Louis-Philippe, pour les avances

qu'il venait de faire au gouvernement qui avait chassé l'Assemblée et dépouillé la maison d'Orléans. Il avait témoigné toute sa réprobation « pour un système qui condamne toutes les intelligences au néant, tous les caractères à l'abaissement, toutes les consciences au silence ou à la prévarication ». Le gouvernement, offensé de la publication de cette lettre à l'étranger, avait voulu en poursuivre l'auteur, et le Corps législatif, dont Montalembert faisait encore partie, avait autorisé les poursuites. En la circonstance, les magistrats donnèrent une leçon aux députés : ils décidèrent que, la publication de la lettre incriminée ne pouvant pas être imputée à son auteur, il n'y avait pas lieu de le poursuivre ; le procès fut abandonné.

Le *débat au Parlement anglais sur l'Inde* et le gouvernement qui lui convient désormais, tel est le sujet d'un article plein de vie qu'il publia dans le *Correspondant* du 25 octobre 1858, et qui provoqua, cette fois, des poursuites contre l'auteur de l'article et contre la revue elle-même. Montalembert, qui avait été témoin de cette importante discussion, veut faire assister avec lui les lecteurs français à ce débat, pareil à ceux auxquels lui-même, peu de temps auparavant, prenait part et qu'écoutait sa patrie. Dans le tableau qu'il en trace, il ne manque pas d'opposer « les libertés répudiées par la France » et florissantes au delà

du détroit, « à l'humiliante tutelle d'un pouvoir sans contrôle, à l'énervante sécurité d'un troupeau docilement indolent ». De nouveau, le pouvoir s'irrite, et, cette fois, le procès se déroule devant deux degrés de juridiction. Condamné par les premiers juges à une peine qui pouvait entraîner, selon le bon plaisir du gouvernement, la transportation ou tout au moins l'exil, Montalembert trouve peu de jours après, le 2 décembre 1858, dans le *Moniteur*, cette note : « L'empereur, à l'occasion de l'anniversaire du 2 décembre, a fait grâce à M. le comte de Montalembert de la peine prononcée contre lui ». C'était rappeler qu'il avait contribué à l'établissement du pouvoir qu'il attaquait. Mais, pour lancer cet épigramme au moment voulu, il a fallu se hâter à l'excès ; les délais d'appel ne sont pas expirés. Montalembert en profite pour appeler de la condamnation et surtout de la grâce ; le débat se renouvelle devant des juges plus indépendants ; la première sentence est réformée, et l'empereur, qui ne veut ni ne peut retirer la grâce repoussée, n'a plus à faire remise que d'une peine insignifiante.

« Ce qui resta de ce procès, ce fut la défense. Les débats de ces sortes d'affaires ne pouvaient être publiés en France ; mais dans l'étroite enceinte où ils s'agitaient, les vétérans des assemblées parlementaires se pressaient à côté de la jeunesse libérale ; les avocats parlaient sans con-

trainte ; leurs discours, soigneusement recueillis, paraissaient à l'étranger et, rapportés en France, se distribuaient sous le manteau ; quelque étincelle des vieilles flammes couvait sous la cendre. Montalembert avait choisi pour défenseurs Berryer et Dufaure, deux collègues dont le coup d'État l'avait séparé.

« La plaidoirie de Dufaure, modèle de dialectique incisive et serrée, détermina les juges d'appel à retrancher de la première sentence ce qu'elle contenait d'inquiétant. Quant à Berryer, il prit à tâche « de parler de M. de Montalembert lui-même, comme il avait le droit qu'il en fût parlé », d'expliquer « l'identité de ses convictions à toutes les époques et sous tous les régimes », et quand le gouvernement eut jeté dans le débat le souvenir du 2 décembre, ce fut lui, son ancien antagoniste, que Montalembert chargea d'exposer sa conduite à cette époque, ayant à cœur de la justifier devant les vaincus, bien plus encore que devant les juges. Avant d'aller à l'audience, renonçant, sur les instances de ses avocats, à prendre, dans sa propre cause, la parole, il lui avait écrit : « Je vous remets mon honneur. Il ne saurait être en meilleures mains », et Berryer s'acquitta si fièrement d'un tel mandat, il stigmatisa les procédés impériaux avec tant de hardiesse et de vigueur, que Montalembert « rangea parmi les plus belles journées de sa vie celle où il avait entendu la voix la

plus éloquente de son temps et de son pays, justifier son passé, confondre ses détracteurs et réduire au rang d'accusé son tout-puissant adversaire (1). » Il appela alors un tel défenseur « son vengeur » (2).

Une âme sainte avait dit de Montalembert : « Avant de mourir, il lui faudra passer par toutes les épreuves. » Cette prophétie se réalise. En 1852, il a perdu la confiance des catholiques ; en 1857, à 46 ans, il est rejeté de la vie publique. Pendant qu'il s'attristait de la défaite électorale qui, six ans après, ruinait ses dernières espérances politiques, il fut tout à coup atteint jusqu'au plus intime de son être par une blessure bien autrement profonde. « J'entre, dit-il, dans l'ère de ces grandes douleurs que m'avait prédites Mme Swetchine. » Sa seconde fille, Catherine, était l'honneur et la joie de son foyer. Il y avait vingt-deux ans que leurs vies, pour ainsi dire, se confondaient. En 1853, il avait failli la perdre, à la suite d'une fièvre maligne, au moment où elle allait faire sa première communion. Voici qu'elle veut quitter le monde pour se donner à Dieu :

(1) Lettre à Berryer à la suite du procès. Ce procès, avec tout ce qui s'y rattache, est complètement et fidèlement exposé dans la belle histoire de Berryer, écrite par M. Charles de Lacombe.

(2) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 234 et suiv.

elle annonce à son père sa vocation religieuse (1). Cochin a traduit avec éloquence cette scène déchirante, la séparation d'une enfant chérie qui s'enferme pour la vie derrière les grilles du cloître : déclaration qui ravit les anges et les saints, mais qui crucifie les pères. « Un jour, son enfant charmante et chérie entre dans son cabinet de travail que nous avons tous connu, et elle lui dit : « Mon père, j'aime tout, j'aime le plaisir, j'aime l'esprit, le monde, la danse, j'aime la famille, j'aime mes études, mes compagnes, mon âge, ma vie, j'aime ma patrie, mais j'aime mieux Dieu, et je veux me donner toute à lui. » Et comme il lui disait : « Mais, ma chère enfant, n'as-tu pas quelque chagrin ? » elle courut à sa bibliothèque, chercha un de ces livres où il a raconté l'histoire des *Moines d'Occident*, et elle lui dit : « Vous m'avez appris qu'on n'offre pas à Dieu des cœurs flétris et des courages fatigués (2). »

Admirons cette grande âme. Elle se fondit comme en un flot de douleur et de tendresse, d'admiration pour son enfant et d'adoration pour

(1) Le P. Lecanuet raconte avec émotion (t. III, p. 342 et suiv.) l'entrée en religion de M[me] de Montalembert. Nous l'avons connue religieuse du Sacré Cœur au couvent de la rue de Varenne ; elle réside présentement dans le couvent que sa congrégation possède dans la capitale de cet Empire austro hongrois si dévot à sainte Elisabeth.

(2) Cochin, Discours prononcé à l'assemblée générale de la *Société d'Education* en 1870.

son Dieu. On en trouvera l'expression presque poignante dans la page qui clôt les volumes publiés par lui sur les moines : cette page, elle est tombée de sa plume et descendue de son cœur le vendredi saint de l'année 1865, sous le toit de son grand ami l'évêque d'Orléans, au terme d'un chapitre sur les religieuses anglo-saxonnes :

« De ce monde perdu dont nous nous efforçons de retrouver l'empreinte, tout a disparu, tout a péri, ou tout a changé, hormis l'armée du sacrifice... Douze siècles après ces Anglo-Saxonnes, la même main vint s'abattre sur nos foyers, sur nos cœurs désolés, pour en arracher nos filles et nos sœurs. Et jamais, depuis que le christianisme existe, ces sacrifices n'ont été plus nombreux, plus magnanimes, plus spontanés qu'aujourd'hui... Un matin, une fille bien-aimée se lève et s'en vient dire à son père et à sa mère : Adieu ! Tout est fini. Je vais mourir, mourir à vous, mourir à tout. Je ne serai jamais ni épouse ni mère ; je ne serai plus même votre fille. Je ne suis plus qu'à Dieu. Rien ne la retient... étincelante et charmante, vaillante et radieuse, elle marche à l'autel ou plutôt elle y court, elle y vole, comme un soldat à l'assaut, contenant à peine la passion qui la dévore, pour y courber la tête sous ce voile qui sera un joug pour le reste de sa vie, mais qui sera sa couronne pour l'éternité... Quel est donc cet amant invisible, mort sur un gibet il y a dix-

huit siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour ?... Est-ce un homme ? Non : c'est un Dieu. Ce Jésus, dont la divinité est tous les jours insultée ou niée, la prouve tous les jours, entre mille autres preuves, par ces miracles de désintéressement et de courage qui s'appellent des vocations. »

Cette page marque toute la profondeur de la foi qui toujours anima et soutint Montalembert. C'est bien le langage de cette foi intime, prenant jusqu'aux fibres de l'âme, que nous retrouvons toujours en lui, même dans ces moments douloureux où le triomphe, dans l'État et dans l'Église même, des idées et des tendances qu'il avait combattues, lui arrachait telle parole amère ou violente, que l'on doit regretter et blâmer.

Quelque désenchanté qu'il fût sur la destinée de la patrie et la destinée de l'Église, qui n'avaient répondu, ni l'une ni l'autre, à son attente et à ses constants efforts, il demeurait fidèle aux opinions que, dans le feu de l'action, il avait soutenues ; mais il les complétait, dès qu'il était instruit par une pénible expérience, car il avait l'esprit toujours ouvert à la leçon des événements : « En 1853, une première visite du duc de Nemours à Frohsdorff ayant donné lieu de croire à la réconciliation des deux branches de la maison de Bourbon : « Nous voici donc pourvus, écrivait-il, d'un avenir possible et désirable, au

lieu des éventualités honteuses auxquelles on voudrait nous enchaîner. Comme l'a dit le duc de Nemours au duc de Levis, c'est un pont jeté sur un abîme qu'on croyait infranchissable (1). » Cette réconciliation ne s'étant pas achevée à cette époque, il continua longtemps de la souhaiter et de l'attendre.

Dans ses divers voyages en Angleterre, lorsqu'il abordait les princes d'Orléans exilés, c'était le désir qu'il leur exprimait. Il est le dernier personnage politique que la duchesse d'Orléans ait entretenu, avant d'être frappée d'une mort presque soudaine, et c'est en opposant une assez vive résistance à ses conseils, qu'elle dit cette parole souvent citée depuis : « Mon fils n'a pas de droits ; mais il a des chances et des titres, je dois les lui conserver (2). » Les vœux que Montalembert formait alors étaient ceux qu'avait formés avant lui et qu'a poursuivis encore après lui une élite de patriotes et de politiques en France ; ils avaient pour objet de rendre possible le rétablissement « d'une monarchie traditionnelle et tempérée (3) ».

(1) *Journal*, 1853, 14 janvier, 24 et 25 novembre.
(2) *Ibid.*, 1858, 8 mai.
(3) Projet de déclaration proposé aux princes de la maison d'Orléans par Montalembert, à l'occasion de la proclamation de l'Empire en novembre 1852. — La citation est extraite de l'ouvrage de M. de Meaux, *Montalembert*, p. 271 et 272.

En ce qui concerne l'Église, il ne pouvait se cousoler qu'elle n'occupât point la place qu'il s'était consumé à lui préparer. La lutte avec l'*Univers*, qui redoublait d'âpreté, ajoutait à ses épreuves et ses amertumes ; on nous permettra de ne pas nous arrêter à ces tristes querelles. S'il accusait l'aveuglement et l'ingratitude de la France, il reconnaissait en même temps, avec une douloureuse surprise, ce qui manquait à l'Église même pour accomplir ce qu'il attendait d'elle, il découvrait les infirmités et les défaillances de l'enveloppe humaine où résidait l'âme divine. « Les catholiques modernes, disait il, excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes et leurs oppresseurs (1). »

En 1867, Montalembert, qui souffrait, depuis quinze ans, d'une maladie des reins, mais qui pouvait encore être transporté au delà de la frontière, passa plusieurs mois dans un vieux manoir des Mérode, à Rixensart, en Brabant, et comme un Congrès catholique, pareil à celui où, quatre ans auparavant, sa parole avait retenti pour la dernière fois, se tenait dans le voisinage, à Malines, les représentants des races les plus diverses de la chrétienté vinrent le saluer.

(1) Premier discours de Malines.

« Durant ce séjour, les princes qu'il avait visités dans leur exil voulurent le visiter à leur tour dans sa maladie. Le 23 juillet, le comte de Paris et le duc d'Aumale vinrent à Rixensart. Au témoignage du duc d'Aumale, ils retrouvèrent la parole du malade, « toujours vive, animée, pleine d'indignation contre le mal et d'enthousiasme pour le bien, gourmandant le scepticisme des uns, la paresse des autres, mais avec un ton nouveau... je ne sais quoi d'indulgent et de majestueux, avec la sérénité du chrétien qui sait que ses heures sont comptées et qui voit, sans pâlir, approcher le moment où il paraîtra devant son créateur (1). »

Hélas ! La mort guettait, en effet, cette grande âme. A la veille de sa comparution devant Dieu, deux événements considérables, l'un dans l'Église, l'autre dans l'État, l'occupèrent : la réunion du Concile du Vatican, la tentative faite pour rendre l'Empire libéral, par le rétablissement du gouvernement parlementaire.

« La première annonce du Concile fut accueillie par lui avec une ardente espérance. Mais bientôt, l'école qu'il combattait en France prétendant prévaloir dans l'auguste assemblée, il s'effraya, et le principal adversaire de cette école, l'évêque d'Orléans, ayant décidé de s'opposer à ce qu'elle

(1) Discours de réception à l'Académie française.

proposait alors (1) : la proclamation de l'infaillibilité du Pape, Montalembert se rangea résolument du côté de son grand ami. Non pas qu'au fond la doctrine de l'infaillibilité pontificale en matière de foi lui répugnât ; il l'avait toujours admise et n'avait, d'ailleurs, aucun penchant à se mêler aux débats purement théologiques. Mais il redoutait l'omnipotence que des esprits exagérés attribueraient au Pape en matière politique, comme conséquence de son infaillibilité doctrinale. L'Église était, à ses yeux, une monarchie tempérée : il souhaitait qu'elle ne devînt pas une monarchie absolue. Sous l'empire de cette appréhension, il tenait un langage d'autant plus vif et libre qu'il se sentait plus ferme dans sa croyance. Il écrivait alors : « Je suis de l'opposition autant qu'on peut l'être ; mais je suis bien résolu à ne jamais franchir les limites inviolables... L'Église n'en reste pas moins l'Église, c'est-à-dire la dépositaire unique des vérités, des vertus qui sont à la fois les plus nécessaires et les plus difficiles d'accès à la société moderne... A soixante ans que je vais avoir bientôt, je sens que je l'aime et que je crois en elle avec une tout autre énergie qu'à vingt ans (2). » Voilà, vers son dernier jour,

(1) Il est juste d'observer que Mgr Dupanloup ne faisait pas difficulté non plus de croire à l'infaillibilité ; il trouvait seulement inopportune la définition de ce dogme

(2) Lettre à lady Herbert, 9 octobre 1869.

le fond de son âme, comme l'ont vue tous ceux qui l'approchaient (1). »

Fidèle à la liberté, passion dominante de sa vie, il applaudit l'Empire libéral et le ministère Ollivier, qui appelait aux affaires plusieurs de ses amis et, parmi eux, celui qui a droit à une mention particulière, le comte Daru. Réduit pour son propre compte à une définitive impuissance, il espéra, comme l'a dit le duc d'Aumale en prononçant son éloge, « la résurrection politique du pays » Dieu, en le retirant promptement de ce monde, lui a épargné la plus cruelle déception.

Montalembert, gravement atteint depuis longtemps par une maladie pénible et douloureuse, passa les quatre dernières années de sa vie en proie à un mal implacable. Après les mécomptes et les déboires de la politique, après la vocation de sa bien aimée fille, Dieu lui envoyait, comme des rayons directs de sa lumière et de son amour, les souffrances de sa dernière maladie, suprême épreuve pour celui qui avait tant aimé l'indépendance et le mouvement. Le champion de l'Église ne devait plus rencontrer de vertus consolatrices que dans la foi et dans les merveilles d'amour conjugal, de piété filiale et de charité qu'elle enfantait autour de lui. Son gendre a dépeint,

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 302, 303.

avec une piété toute filiale et une saisissante expression de vérité, la constance, l'opiniâtreté au travail de cette âme intrépide aux prises avec la cruelle torture du mal qui l'envahissait, « la suprématie de l'âme sur le corps et la victoire de la force morale sur toutes les misères de la nature (1) ».

« Il était né avec un tempérament singulièrement robuste. Je lui ai ouï dire que, dans le cours de sa vie publique, à travers les plus pénibles soucis, il n'avait jamais éprouvé d'insomnie ; à travers les plus opiniâtres labeurs, jamais ressenti de fatigue de tête. Aussi ne savait-il ce que c'était que se reposer, si ce n'est en changeant d'occupation. Mais vers la fin de 1851, survint une maladie des reins qui, par intervalles, lui infligea de rudes souffrances et l'obligea à des traitements douloureux ; pourtant elle n'arrêta encore ni ses travaux ni ses voyages. En 1866, il avait résolu de visiter les États-Unis ; s'étant épuisé à poursuivre en Europe l'alliance de la religion et de la liberté, il voulait contempler cette alliance et les fruits qu'elle porte dans le Nouveau Monde. Des jeunes gens associés à ses sentiments, heureux de se placer sous son égide, MM. de Chabrol, Lefébure et de Lubersac, devaient l'accompagner ; il allait s'em-

(1) Montalembert, *le P. Lacordaire*, 1862.

barquer, quand tout à coup son mal s'aggrava et le terrassa. Pour conjurer un danger imminent, une opération fut faite par la main habile du savant et prudent Nélaton ; elle éloigna, en effet, le péril de mort, mais ne tarit pas le mal à sa source, il continua à ronger le malade. A cinquante-quatre ans, Montalembert devint infirme et jusqu'à la fin, il ne cessa plus de souffrir. C'étaient, tour à tour, de cuisantes douleurs, des fièvres, des angoisses, des dégoûts et des défaillances sans cesse renouvelés. Enfin, épreuve pour lui plus difficile à supporter que toute autre, il était réduit à l'immobilité et à la dépendance. Il pouvait encore être transporté d'un lieu à un autre en voiture ou en chemin de fer, mais non se mouvoir lui-même. Pour passer dans son appartement d'une chambre à l'autre, pour prendre un livre dans sa bibliothèque, il avait besoin du bras d'autrui. La plus grande partie de la journée, il restait couché sur une chaise longue, à peine lui était-il permis de s'asseoir quelques heures devant son bureau. Et c'est dans cet état que, tantôt dictant, tantôt maniant avec effort le crayon et la plume, il a entretenu la correspondance la plus étendue et la plus active, poursuivi son histoire de la conquête d'Angleterre par les moines, composé divers autres écrits. A la veille de sa mort, il livrait encore à l'imprimeur un avant-propos destiné à précéder la dernière œuvre, le

Testament, comme il l'appelait, du P. Lacordaire, que lui avait légué, en lui confiant le soin de le publier, l'abbé Perreyve.

« En même temps, il continuait de lire, sans relâche, livres, journaux et revues ; quand ses amis avaient à traiter quelque question nouvelle, souvent, pour être renseignés sur les documents qu'ils devaient consulter, ils avaient recours à « l'invalide sur son grabat », comme il se désignait lui-même. Il guettait parmi la jeunesse tous les signes de réveil et de renaissance intellectuelle ou politique. Au milieu de ses pires souffrances, il écrivait à l'un de ses collaborateurs du *Correspondant* qu'il avait le plus goûté : « Ce qui charme en vous, c'est la vie ; car, à mesure que cette vie m'échappe, je l'estime et la recherche davantage chez les autres (1). »

« Rien ne lui échappait de ce qui était capable d'exister ou de renouveler sa propre pensée. Les études économiques de Le Play l'ont particulièrement intéressé à cette époque (2). Il goûtait cette vaste enquête sur les principes nécessaires aux sociétés humaines, cet effort, poursuivi avec une vaillante indépendance, pour faire accepter par la société moderne l'autorité du Décalogue, et

(1) Lettre à M. Léopold de Gaillard, 24 septembre 1869.

(2) Montalembert déclarait qu'il « s'imbibait de Le Play, à raison de quatre pages par jour ». Nous tenons ce propos de la bouche même de l'éminent économiste.

notamment pour restaurer, au moyen de la liberté de tester, la puissance paternelle.

« Enfin, quand son mal lui laissait quelque répit, des visiteurs nombreux et choisis se succédaient à certaines heures, des entretiens animés et variés se tenaient autour de la chaise longue où il gisait. Un observateur sagace, Doudan, a marqué sous quel aspect il apparaissait alors à ceux qui l'approchaient dans cette bibliothèque de la rue du Bac, jadis son asile pour l'étude et son arsenal pour le combat : « Sur une barque assaillie par les quatre vents du ciel, il causait, travaillait, méditait paisiblement et regardait sans se troubler les eaux qui devaient l'engloutir. C'est comme une vertu militaire que tant de sang-froid et de discipline intérieure gardés au milieu de périls si pressants (1). »

C'est en termes non moins émouvants que sont décrits ses derniers moments. « Au commencement de l'année 1870, il était revenu de la Roche-en-Brénil à Paris. Chaque jour, ses forces diminuaient et ses souffrances augmentaient. Sa dernière sortie eut lieu le dimanche 5 février ; il se traîna à l'église Saint-Thomas d'Aquin, en face de sa demeure, entendit la messe, reçut la communion et rentra exténué. Cinq semaines plus tard, sa dernière journée s'écoula comme celles

(1) X. Doudan, *Mélanges et Lettres*, t. II, p. 523.

qui avaient précédé. Il écrivit à M. de Champagny, qui venait de prendre séance à l'Académie française en prononçant l'éloge de Berryer. Vers cinq heures, il reçut M. Émile Ollivier, alors ministre de la justice et des cultes, qu'il désirait aussi faire entrer à l'Académie, à la place de Lamartine ; il l'entretint de cette candidature et, de plus, lui recommanda la promotion à l'épiscopat du P. Perraud, de l'Oratoire, plus tard cardinal. La nuit venue, quand il dut passer de sa bibliothèque à sa chambre à coucher, il laissa sur son bureau le brouillon d'une lettre destinée au baron Hubner, pour le féliciter de son *Histoire de Sixte-Quint*, récemment parue. Le lendemain, dimanche 13 mars, vers huit heures du matin, tout à coup la Sœur qui le soignait vit sur son visage la mort. Elle eut le temps de lui suggérer, il eut le temps de pousser le cri suprême du chrétien mourant : « Mon Dieu, pardon », et il expira (1). »

La nouvelle de sa mort n'avait pas tardé à se répandre dans Paris ; elle y causa une émotion profonde. L'émotion de tous fut indicible, quand le P. Félix l'annonça l'après-midi, à Notre-Dame. L'*Univers*, encadré de deuil, écrivit, dans son article nécrologique du lendemain 14 mars, cette phrase d'une justesse parfaite : « M. de Mon-

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 296 et suiv.

talembert a été, de tous les laïques de ce temps, celui qui a rendu à l'Église les services les plus grands et les plus dévoués. » Cependant, son corps était étendu sur sa couche funèbre. Pendant trois jours, une foule recueillie ne cessa de défiler devant ces pauvres restes. Beaucoup pleuraient ; des prêtres baisaient avec respect ces mains vaillantes, consacrées à la défense des plus saintes causes. Les obsèques eurent lieu le jeudi 17 mars, à Sainte-Clotilde, au milieu d'un concours immense. « Après la messe, célébrée simplement, sans fleurs, sans tentures et sans discours, car le défunt avait demandé que les prières de l'Église fussent les seules et dernières paroles prononcées sur sa tombe, le triste cortège sortit, se dirigeant par les quais de la rive droite vers le cimetière de Picpus. Il faisait un temps sombre et pluvieux. Un étudiant a raconté que dans le faubourg Saint-Antoine des ouvriers, frappés de voir ce défilé plus nombreux et plus recueilli que de coutume, lui demandèrent : « Qui donc est ce qu'on enterre là ? » L'étudiant répondit : « Mais c'est Montalembert ! — Ah ! s'écrièrent-ils, comment ? c'est Montalembert ! » Et une expression émue et religieuse à la fois se peignit sur leurs visages. « C'est qu'il était *populaire*, ajoutait l'étudiant, et très estimé des petites gens (1). »

(1) P. Lecanuet, *Montalembert*, t. III, p. 477. — Nous

Ainsi s'est terminée, après de longues souffrances, par une mort soudaine, la carrière rapidement remplie, prématurément brisée, de Montalembert. Cochin, son fidèle ami, lui a rendu ce dernier hommage : « J'ai le droit d'affirmer que l'agonie de Montalembert a fait partie de sa gloire ; j'ai le droit d'affirmer qu'il est mort, désespéré sans doute de n'avoir pas salué de ses derniers regards le triomphe passager de l'Église par les armes nouvelles de la liberté, mais aya t pu contempler et savourer les vérités, les vertus, les grâces, répandues sur la vie et sur la mort, qui sont l'apanage éternel, incomparable, directement et certainement divin, de la religion véritable, au delà et au-dessus de toutes les combinaisons de la politique humaine ! Sur ce lit, après ces souffrances, ces combats, ces mérites, la nuit tomba sur sa dernière lecture et la mort sur sa dernière prière (1).

Le moment est venu de condenser les conclusions que présente cette grande vie : « Ce labeur. repris et poursuivi avec une persévérance vraiment héroïque, n'a pas été entièrement stérile.

regrettons vivement de ne pouvoir reproduire faute de place, les lignes les plus touchantes de son beau testament.

(1) Cochin, Discours prononcé à l'assemblée générale de la *Société d'Education* en 1870.

Montalembert a eu le bonheur, avant de mourir, de voir se lever une nouvelle aurore sur la plupart des causes qu'il avait servies. L'Irlande est, enfin, sortie de l'injustice qu'elle avait subie pendant plusieurs siècles. La race des esclaves a été presque partout émancipée. La Hongrie a été réorganisée. Il a vu la liberté renaître en France par la main de ses amis, et de l'un des plus chers à son cœur, M. le comte Daru. Ses yeux ont pu jeter sur la patrie, avant de mourir, un regard moins mélancolique, et s'emplir d'espérance (1). »

Mgr Baudrillart estime que, si le pouvoir lui eût été confié, Montalembert eût pu être, aussi bien que Falloux, un homme d'État : « On peut regretter que cette occasion de se révéler tout entier ne lui ait pas été fournie, mais, à un autre point de vue, je ne dissimule pas qu'il y ait eu là pour lui un avantage, car, si restreint que soit le théâtre sur lequel s'exerce le pouvoir, il n'est pas possible à celui qui l'exerce de ne pas perdre quelque chose de son idéal, dans le maniement des hommes. Ses facultés généreuses s'usent ; il constate bien des déchéances morales, le déchaînement d'intérêts très âpres ; il méprise un peu ; il est obligé lui-même d'entrer dans beaucoup de combinaisons, d'accepter bien des tran-

(1) Cochin, *ibid.*

sactions ; il lui est difficile de voir les hommes en beau et non moins difficile d'appliquer toutes ses idées ; il risque enfin de s'aigrir plus ou moins dans la lutte, de se laisser entraîner par la passion, par le besoin de se défendre et de se maintenir. Montalembert, n'ayant pas eu à assumer la responsabilité du pouvoir, a pu rester l'homme de son idéal, de ses convictions généreuses, de ses enthousiasmes. Il a pu échapper aux diminutions, aux atténuations qu'auraient forcément produites en lui les rapports trop constants avec les hommes qu'il aurait eu la mission de conduire. »

L'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris résume son jugement d'ensemble sur les titres de Montalembert à la reconnaissance des catholiques : « Il n'est la propriété d'aucun parti, de quelque nom qu'on le décore, mais il appartient à toute l'Église catholique. Au fur et à mesure que s'éteindra le souvenir des discussions passées, qui pour vous, jeunes gens, ne sont déjà que de l'histoire, on ne songera plus qu'à la noblesse de son caractère, à l'ardeur de sa foi, à la magnificence de sa parole, à l'étendue de ses services, et tous les catholiques s'uniront dans la même gratitude pour celui à qui l'Église a dû, outre quelques-unes de ses plus belles victoires au siècle passé, l'honneur de pouvoir, une fois de plus, présenter

un de ses enfants à l'estime et à l'admiration de tous, adversaires ou amis (1). »

La caractéristique de la vie de labeur du grand orateur catholique nous paraît être son admirable unité. C'est ainsi que les deux sentiments entre lesquels, au début, se partageait son âme, l'amour de la religion, l'amour de la liberté, s'accordèrent ensemble, affermis par la foi, pour inspirer jusqu'à la fin sa parole et diriger sa vie. La carrière de Montalembert, les résultats qu'elle nous laisse, font l'objet, sous la plume de M. de Meaux, de cette vue d'ensemble : « Il a continué la lignée des laïques illustres qui ont rallumé, durant le siècle présent, le flambeau de la foi chrétienne. Mais il l'a continuée, en marchant dans une voie jusqu'à lui non frayée. Ses devanciers parmi nous, Chateaubriand, Maistre, Bonald, s'étaient arrêtés, en quelque sorte, en dehors du christianisme ; ils s'étaient proposé de montrer sa beauté extérieure ou son utilité sociale. Montalembert, avant tout autre homme du monde, a porté la lumière à l'intérieur de la vie chrétienne. Son premier ouvrage a été consacré à la sainteté d'une jeune femme, épouse et veuve, morte à vingt-quatre ans il y a six siècles ; le dernier, aux vertus surnaturelles, déployées durant le moyen âge, par les moines.

1) Mgr Baudrillart, Discours prononcé le 26 mai 1911. *Rev. Montalembert*, 25 juin 1911, p. 408 et suiv.

D'autre part, en éclairant et glorifiant de la sorte le passé de l'Église, il s'est refusé à s'y renfermer sans regarder au delà ; par une initiative hardie, il s'est retourné vers l'avenir, et, dans le dessein de préparer à la religion sa juste place à travers cet avenir, il a invoqué, au profit de sa foi, ce qui paraissait dès lors la condition et le gage de tout progrès moderne : la liberté.

« Il a invoqué la liberté avec un accent qui ne pouvait tromper, en homme qui l'aimait pour elle-même, sans arrière-pensée ni calcul, par l'élan naturel de son âme. En tout pays, à toute époque, il l'aurait servie. Dans la France contemporaine, les mœurs et les institutions libres lui ont paru seules capables de régler et de purifier, en son développement irrésistible, la démocratie. A ses yeux, l'égalité étant désormais inévitable, la liberté devenait d'autant plus désirable, et aussi d'autant plus difficile à maintenir et à pratiquer. C'est pourquoi, se rendant à cet égard témoignage à lui-même, il s'est rangé à la suite des hommes dignes de mémoire qui, dans notre pays, d'âge en âge, depuis L'Hôpital jusqu'à Tocqueville, « ont voulu, rêvé, réclamé une liberté honnête, sincère et réglée ». Il tient, en effet, dans cette élite des citoyens, une place analogue à celle qu'il s'est faite dans l'élite des chrétiens. Tandis que la plupart des libéraux français ne se souciaient guère que de la liberté politique, c'est-

à-dire de la participation du citoyen au gouvernement de l'État, Montalembert, d'accord avec eux pour vouloir cela, a de plus cherché à étendre la liberté individuelle et domestique, c'est-à-dire la faculté pour chacun de disposer, sans intervention de l'État, de lui-même et de ce qui lui est propre. La première liberté, qu'à son entrée dans la vie publique il a revendiquée, a été celle du père de famille dans l'éducation de ses enfants, et la dernière, qu'il a souhaitée dans sa retraite, a été celle du père de famille dans la distribution de son patrimoine.

« Comme il était, d'ailleurs, homme d'action, plutôt même qu'homme de doctrine, il a employé les libertés politiques à conquérir les libertés d'un autre ordre. Il s'est attaché aux institutions parlementaires, ainsi que le soldat s'attache à l'arme qu'il manie. Il a agi, il a lutté, par la parole plus encore que par la plume, et, chez lui, l'orateur s'est montré supérieur à l'écrivain.

« Si l'on demande maintenant à quels résultats ont abouti de telles visées et de tels efforts, il faut tout d'abord le reconnaître : le terrain que l'Église a gardé et gagné à notre époque a été conquis soit par Montalembert, soit en suivant la route où il s'est engagé. Au profit de l'Église et en vertu du droit commun, la liberté d'enseignement et la liberté d'association sont entrées depuis un demi-siècle dans les lois ou dans les mœurs et, en

dépit des haines que soulève l'usage religieux qui en a été fait, en face d'ennemis implacables et toujours menaçants, elles survivent aux coups qui les frappent; elles restent fécondes.

« Et pourtant, les combats que Montalembert a livrés ont rarement été victorieux. Même après sa mort, la mauvaise fortune a semblé poursuivre ceux qui ont marché sur ses traces ; ils ont vu les mécomptes succéder aux désastres ; jamais dans leur vie publique ils n'ont connu d'heureux jours. C'est à travers de courts succès et de longues défaites qu'en définitive la liberté religieuse a pu se développer et se maintenir.

« Aujourd'hui, au milieu des obscurités de l'avenir, rien n'apparaît clairement, si ce n'est ce que Montalembert avait pressenti quand sa carrière s'est ouverte et ce qu'il proclamait encore quand elle s'est fermée, à savoir que la démocratie, pour se rendre digne de la liberté, a besoin de devenir chrétienne et que l'Église, pour être libre, a besoin que la nation le soit elle-même. Sans la liberté religieuse, la liberté civile et politique est insuffisante et, sans la liberté civile et politique, la liberté religieuse est impossible (1). »

La place nous manque pour entretenir le lecteur des manifestations provoquées en 1910, et depuis,

(1) Vicomte de Meaux, *Montalembert*, p. 305 et suiv.

par le centenaire de Montalembert. Nous en citerons, du moins en quelques mots, les principales.

« Il ne faut pas, déclarait Mgr Breton en 1910, à la réunion solennelle des évêques protecteurs de l'Institut catholique de Toulouse, que cette année s'achève sans que nul ne vienne proposer à une assemblée catholique d'acclamer le nom de Charles, comte de Montalembert. »

Le 26 mai 1911, la *Réunion des Etudiants*, qui a pour organe la *Revue Montalembert*, inaugurait le buste du grand orateur. Ce fut l'occasion d'un discours de Mgr Baudrillart sur les *titres de Montalembert à la reconnaissance des catholiques*. Nous avons parlé, ici, plusieurs fois, de ce beau discours.

La Belgique non plus n'a pas voulu se montrer oublieuse des services que lui a rendus l'illustre défenseur de son intégrité territoriale, de ses libertés politiques et de ses croyances traditionnelles. La séance du 11 février 1912, présidée par S. Em. le cardinal Mercier, et à laquelle assistaient, en grand nombre, avec S. Exc. le Nonce apostolique, les représentants les plus autorisés du parti, fut, pour les fidèles à cette grande mémoire, une consolation en même temps qu'un exemple. Le P. Rutten, de l'ordre des Frères Prêcheurs, y parla de *Montalembert et les Ordres monastiques ;* M. Léon de Lantsheere, de *Montalembert et les temps nouveaux ;* M. Henri

Cochin, de *Montalembert et l'Art chrétien.* Le cardinal-archevêque de Malines clôtura cette réunion en rendant, à son tour, un éclatant hommage au champion de l'Église et de la liberté. Nous ne pouvons relever que quelques lignes de cette déclaration, toute lumineuse de sérénité et de justice : « Le P. Lecanuet, à l'une des dernières pages de sa biographie si remarquable, fait allusion à une lettre de la comtesse de Montalembert à la duchesse de Norfolk, où sont relatées quelques-unes des paroles du grand chrétien disparu. Je dois à une communication bienveillante d'un ami le texte d'une lettre adressée aussitôt après la mort de Montalembert à la comtesse hongroise Apponyi, qui avait donné à Montalembert, en 1861, une hospitalité magnifique. Voici cette lettre :

« Ce qui m'est une bien intime consolation religieuse, écrit la comtesse de Montalembert-Mérode, c'est que, tout en étant décidé à lutter jusqu'au bout, tant qu'on en avait le droit, sur les questions qui avaient tant agité le Concile et les consciences de la minorité dont nous étions presque tous disciples dans la famille, il était, avec la même netteté, tout décidé d'avance à se soumettre sur la question de l'infaillibilité, le jour où elle serait décidée (définie)... Ma belle-sœur de Mérode venait de lire une brochure sur ces questions difficiles. Cette lecture l'avait troublée. Elle lui dit : « Voyons, Charles,

avec votre grand esprit, que ferez-vous cependant si l'infaillibilité est proclamée ? » Il se redressa avec un geste animé et s'écria : « On dit toujours que le Pape est pour nous comme un père. Eh bien ! il y a des pères qui veulent quelquefois vous imposer des choses que nous trouvons désagréables, peu conformes à nos vues, à nos idées ; alors un fils lutte, cherche à persuader son père, discute même avec lui. Puis, quand il a fait tout cela, quand il voit qu'il n'y a pas moyen et qu'on lui refuse nettement ce qu'il demande, il se soumet. Je ferai comme cela. »

« Ma belle-sœur, voulant aller plus loin et se rendre compte du fin fond de ses pensées, ajouta : « Oh ! vous vous soumettrez extérieurement, mais je ne suis pas capable de concevoir comment vous parviendrez à arranger cette soumission avec vos idées et vos convictions. » Il reprit plus nettement encore : « Je n'arrangerai rien du tout. Je soumettrai ma volonté comme on la soumet à toutes sortes d'autres questions de for intérieur. Le bon Dieu ne me demandera pas de comprendre, de combiner quoi que ce soit, il me demandera de soumettre ma volonté et mon intelligence, et je les soumettrai (1). »

(1) Voy. les deux articles publiés dans le *Correspondant* sur le centenaire de Montalembert : livraisons des 10 et 25 février 1912.

Ce témoignage d'une si haute valeur, donné par le Primat de Belgique, est bien fait pour rassurer pleinement tous ceux qui auraient conservé quelques doutes sur la pleine soumission de Montalembert aux décisions du Saint-Siège et à l'autorité de l'Église. Nous l'avons offert d'autant plus volontiers au lecteur qu'il reconnaîtra que nous nous sommes efforcé d'éviter, dans le cours de cette étude, de raviver des polémiques entre catholiques. Nous nous sommes ainsi conformé avec joie aux instructions que Sa Sainteté a données aux catholiques français, notamment de s'unir sur le terrain religieux en dehors de tous les partis.

TABLE DES CHAPITRES

Poitiers. — Société française d'Imprimerie.

